



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

1

Compte d'Etat

Rapport sur le compte
de la Confédération

2009

10.003

**Message
concernant le compte d'Etat
de la Confédération suisse
pour l'année 2009**

(du 31 mars 2010)

Mesdames les Présidentes,
Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons le *compte d'Etat pour l'année 2009*, en vous invitant à approuver les projets d'arrêtés ci-joints, relatifs à la clôture dudit compte.

Nous vous prions également d'approuver, conformément à l'art. 34, al. 2, de la loi sur les finances de la Confédération du 7 octobre 2005 (RS 611.0), les *dépassements de crédits* qui se sont révélés inéluctables après l'épuisement des crédits budgétaires et supplémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 31 mars 2010

Au nom du Conseil fédéral suisse

La présidente de la Confédération
Doris Leuthard

La chancelière de la Confédération
Corina Casanova

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Vue d'ensemble des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires concernant les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. Le chapitre «Compte annuel», qui comprend le compte de financement, le compte de résultats, le bilan, le compte des investissements, l'inventaire des capitaux propres et l'annexe, joue un rôle central. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres. Le *tome 2* présente toutes les données en rapport avec les crédits, en mettant l'accent sur l'utilisation des crédits par rapport aux chiffres inscrits au budget. Les crédits budgétaires et les postes de revenus (chapitre «Postes comptables») présentés dans le *tome 2* prennent en considération, contrairement aux *tomes 1* et *3*, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des

prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le *tome 2A* et les exposés des motifs dans le *tome 2B*. Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les recettes et les postes de dépenses ainsi que les domaines transversaux et la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du budget de la Confédération (*tomes 1* à *3*). En 2009, il s'est agi du fonds pour les grands projets ferroviaires, du fonds d'infrastructure, du domaine des EPF et de la Régie fédérale des alcools.

Rapport sur le compte de la Confédération

Page

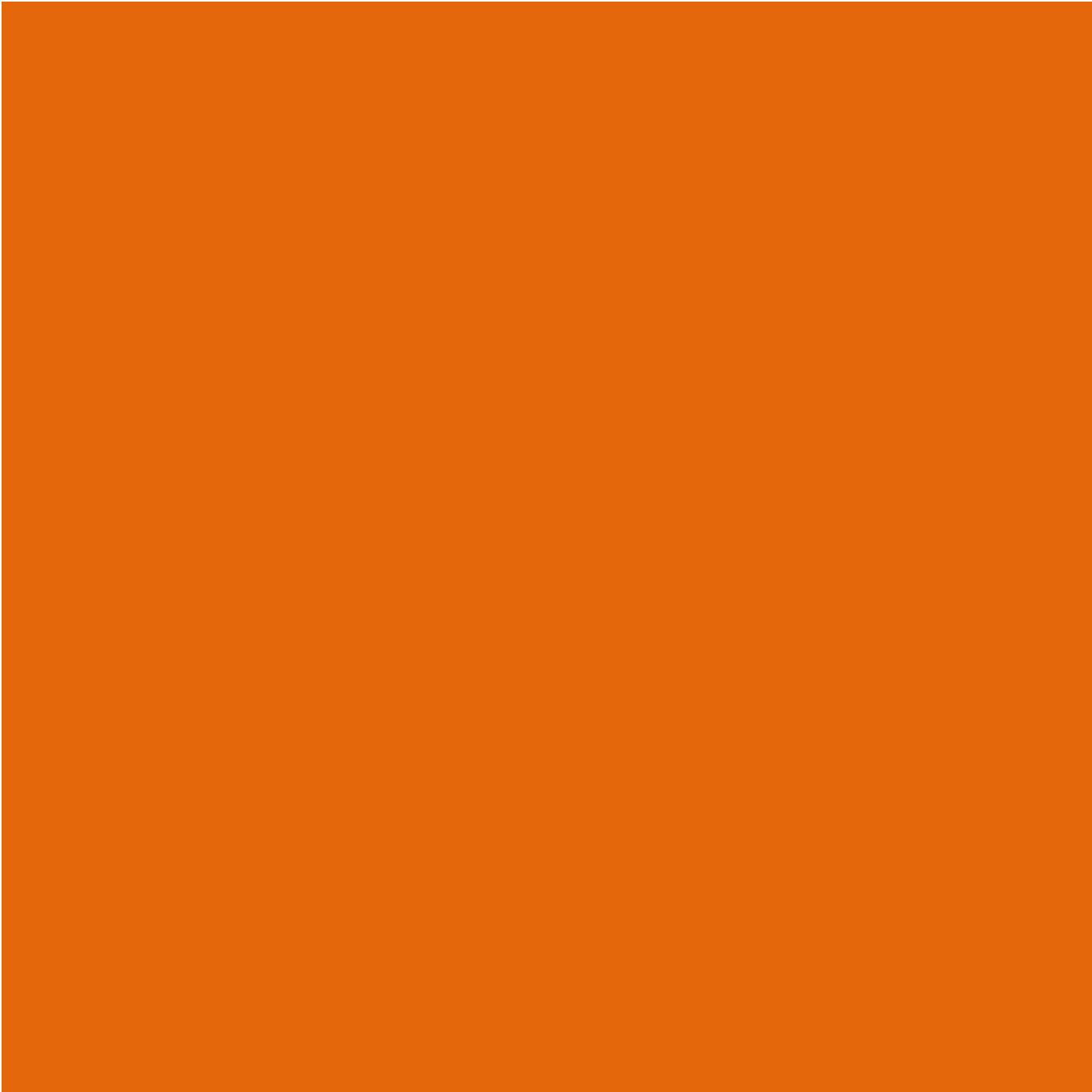
Vue d'ensemble des chiffres	9
Commentaire concernant le compte	11
1 Commentaire concernant le compte	13
2 Compte annuel	15
21 Compte de financement	15
22 Frein à l'endettement	17
23 Compte de résultats	18
24 Bilan	19
25 Compte des investissements	20
26 Dette	21
3 Evolution des finances fédérales	23
31 Evolution des recettes	23
32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	25
33 Evolution des charges par groupe de comptes	27
4 Perspectives	29
Compte annuel	31
5 Compte annuel	33
51 Compte de financement	33
52 Compte de résultats	35
53 Bilan	36
54 Compte des investissements	37
55 Etat du capital propre	38
6 Annexe au compte annuel	41
61 Explications générales	41
1 Bases	41
2 Principes de l'établissement du budget et de la présentation des comptes	47
3 Situation en matière de risques et gestion des risques	55
4 Exigences du frein à l'endettement	56
62 Explications concernant le compte annuel	58
<i>Postes du compte de résultats</i>	
1 Impôt fédéral direct	58
2 Impôt anticipé	58
3 Droits de timbre	59
4 Taxe sur la valeur ajoutée	60
5 Autres impôts à la consommation	60
6 Revenus fiscaux divers	61
7 Patentes et concessions	62
8 Autres revenus	62
9 Fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers et sous capitaux propres	63
10 Charges de personnel	65
11 Charges de biens et services et charges d'exploitation	66
12 Parts de tiers aux revenus de la Confédération	67
13 Contributions à de propres institutions	68

14	Contributions à des tiers	69
15	Contributions aux assurances sociales	70
16	Contributions à des investissements	71
17	Recettes de participations	72
18	Autres revenus financiers	73
19	Charges d'intérêts	74
20	Autres charges financières	75
21	Recettes extraordinaires	75
22	Dépenses extraordinaires	76
	<i>Postes du bilan</i>	
23	Liquidités et placements à court terme	77
24	Créances	77
25	Comptes de régularisation actifs	78
26	Placements financiers	79
27	Stocks	81
28	Immobilisations corporelles	82
29	Immobilisations incorporelles	85
30	Prêts du patrimoine administratif	86
31	Participations	87
32	Dette	91
33	Engagements courants	92
34	Comptes de régularisation passifs	93
35	Engagements financiers	93
36	Provisions	96
37	Fonds spéciaux	98
38	Engagements envers des comptes spéciaux	99
63	Explications supplémentaires	100
1	Engagements conditionnels	100
2	Créances conditionnelles	104
3	Entités proches de la Confédération	105
4	Assainissement de la caisse de pensions CFF	106
5	Taux de conversion	107
6	Événements survenus après la date de clôture du bilan	107
64	Rapport de l'organe de révision	107
	Indicateurs de la Confédération	109
7	Indicateurs de la Confédération	111
	Arrêté fédéral I	115
8	Explications concernant l'arrêté fédéral I	117
	Projet d'arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2009	118

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
Compte de financement			
Recettes ordinaires	63 894	59 968	60 949
Dépenses ordinaires	56 598	59 020	58 228
Solde de financement ordinaire	7 297	949	2 721
Recettes extraordinaires	283	230	7 024
Dépenses extraordinaires	11 141	–	–
Solde de financement	-3 561	1 179	9 745
Exigences du frein à l'endettement			
Dépenses maximales autorisées	73 949	59 668	62 046
Différence par rapport aux dépenses totales	6 210	649	3 818
Compte de compensation	8 827		12 645
Compte de résultats			
Revenus ordinaires	64 047	60 525	64 146
Charges ordinaires	56 587	58 530	57 726
Résultat ordinaire	7 461	1 995	6 420
Revenus extraordinaires	328	230	1 060
Charges extraordinaires	1 515	230	189
Résultat de l'exercice	6 273	1 995	7 291
Compte des investissements			
Recettes d'investissement ordinaires	252	188	295
Dépenses d'investissement ordinaires	6 598	7 125	7 239
Bilan			
Capital propre	-41 187		-33 869
Dettes brutes	121 771	114 900	110 924
Indicateurs			
Quote-part des dépenses en %	10,4	10,7	10,9
Quote-part d'impôt en %	10,8	10,1	10,4
Taux d'endettement brut en %	22,5	20,8	20,7
Valeurs de référence macroéconomiques			
Croissance du produit intérieur brut réel en %	1,8	1,3	-1,5
Croissance du produit intérieur brut nominal en %	4,0	3,6	-1,2
Renchér. (indice suisse prix à consomm., IPC) en %	2,4	1,3	-0,5
Taux d'intérêt à long terme en % (moyenne annuelle)	2,9	3,3	2,2
Taux d'intérêt à court terme en % (moyenne annuelle)	2,5	2,5	0,4
Taux de change du dollar en CHF (moyenne annuelle)	1,08	1,05	1,09
Taux de change de l'euro en CHF (moyenne annuelle)	1,59	1,60	1,51

Remarques:

- Taux d'intérêt: moyenne annuelle pour les emprunts à dix ans et le Libor à trois mois. Source: BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques.
- Taux de change: moyenne annuelle. Source: BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques.



Introduction

Entre l'adoption du budget 2009 et l'approbation du compte 2009 par le Conseil fédéral, le monde a été frappé par l'une des plus graves crises financières et économiques de ces dernières décennies. Le résultat du compte n'en est que plus inattendu. L'excédent de près d'un milliard prévu au budget ordinaire sur la base de l'hypothèse d'une croissance durable de l'économie a été nettement dépassé, en dépit du recul du produit intérieur brut (PIB). Il atteint 2,7 milliards, l'amélioration étant liée tant à des hausses de recettes qu'à des diminutions de dépenses.

Un examen plus attentif révèle toutefois l'ampleur du ralentissement économique. On constate ainsi que le recul du PIB a eu des répercussions fortes et immédiates sur la taxe sur la valeur ajoutée. La diminution du produit de la TVA n'a pu être compensée que par le biais des impôts ayant notamment pour base d'imposition les années de haute conjoncture précédentes (impôt fédéral direct, impôt anticipé). Du côté des dépenses, le compte 2009 est marqué par les mesures de stabilisation pour un montant d'environ 1 milliard. Ces surcroîts de dépenses liées à la conjoncture ont été compensés par des diminutions de dépenses d'un montant équivalent, également liées à la conjoncture (dépenses d'intérêts, parts de tiers aux recettes). Le fait que les dépenses soient, au total, inférieures de 0,8 milliard au montant budgétisé témoigne de la discipline constante observée par le Conseil fédéral et l'administration.

Le résultat ordinaire du compte 2009 est inférieur de 4,6 milliards à celui du compte 2008, qui avait enregistré un excédent record de 7,3 milliards. On constate ainsi clairement que, l'an dernier, la Confédération a donné une impulsion conjoncturelle nettement expansive. Comme les finances fédérales étaient en excellente santé au début de la crise, l'impulsion conjoncturelle requise pour stabiliser l'économie n'a engendré ni déficit, ni croissance de la dette, contrairement à l'évolution internationale.

L'engagement de la Confédération en faveur de l'UBS se répercute également sur le résultat du compte. Avec un montant de 7,2 milliards, le produit de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire dépasse de 1,2 milliard les dépenses extraordinaires effectuées en 2008 en faveur de la banque. Les mesures prises en novembre 2008 pour stabiliser le système financier suisse ont ainsi aussi profité financièrement à la Confédération. Avec le produit de cette vente, enregistré en majeure partie à titre de recettes extraordinaires, le résultat du compte de financement 2009 affiche un excédent de près de 10 milliards, qui permet de procéder à une nouvelle réduction massive de la dette de la Confédération, ramenée ainsi à 111 milliards.

Rapport sur le train des mesures

Conformément à la décision du Parlement, la participation de la Confédération dans UBS SA était liée à la condition que la banque suive les injonctions du Conseil fédéral en matière de gouvernement d'entreprise. Le Conseil fédéral a été prié d'informer les Chambres fédérales du respect de cette condition dans le cadre des rapports sur le compte d'Etat. Les explications à ce sujet et le rapport détaillé sur la vente de la participation de la Confédération figurent sous le ch. 8 du tome 3.

Evolution conjoncturelle

Le budget 2009 a été finalisé au début de l'été 2008 dans l'hypothèse d'une croissance économique modérée en Suisse, en phase avec la faible expansion de l'activité prévue à l'époque pour la zone de l'OCDE. Ce scénario prudemment optimiste ne s'est pas réalisé. Bien au contraire, suite à l'aggravation dramatique de la crise financière internationale et dans le sillage de la pire récession mondiale de l'histoire récente, notre économie a connu, elle aussi, une phase de récession, la plus forte depuis les années 70. Le commerce extérieur s'est nettement contracté. Dans ce contexte déprimé, la situation sur le marché de l'emploi s'est sensiblement détériorée et l'inflation est devenue négative.

A partir du 3^e trimestre 2008, notre économie a subi une contraction de l'activité, laquelle s'est aggravée au cours des premiers mois de l'année 2009. Une lente sortie de crise s'est dessinée au 3^e trimestre 2009 en ligne avec l'embellie mondiale. Ainsi, la croissance du PIB s'est légèrement redressée par rapport au trimestre précédent, tout en restant négative en comparaison annuelle. L'amélioration s'est confirmée au dernier trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la croissance est néanmoins demeurée négative. Selon les dernières estimations disponibles, le produit intérieur brut (PIB) en termes réels, a diminué de 1,5 %, au lieu de progresser de 1,3 % comme attendu lors de l'élaboration du budget.

Reflétant avec retard la dégradation conjoncturelle, le taux de chômage s'est accru de mois en mois, pour atteindre 4,4 % en décembre. Sur l'ensemble de l'année, il s'est situé en moyenne à 3,7 %, contre 2,6 % l'année précédente. Quant à l'inflation, mesurée à l'indice des prix à la consommation, elle a été négative pour la première fois depuis 1959. Elle s'est chiffrée à - 0,5 % en moyenne annuelle, au lieu de s'établir à 1,3 % comme prévu au moment de l'établissement du budget. Le niveau des prix a, toutefois, augmenté en moyenne de 1,2 % pour les produits du pays, alors qu'il diminuait de 4,7 % pour les produits importés sous l'effet notamment du recul des prix des produits pétroliers et de l'appréciation du franc.

Mesures de stabilisation conjoncturelle

Suite à l'aggravation de la crise des marchés financiers et à l'assombrissement des perspectives pour l'économie réelle, le Conseil fédéral a pris, en novembre 2008, des *décisions de principe quant à la politique à adopter face à la récession*: il s'agit, en premier lieu, d'agir par le biais d'une politique monétaire axée sur la stabilité, de permettre aux stabilisateurs automatiques d'opérer librement et de relancer la croissance à long terme. La politique budgétaire a donc pour principal objet d'éviter de compromettre, par le biais des dépenses, les mécanismes budgétaires qui soutiennent la conjoncture. En ce qui concerne les mesures actives de politique budgétaire, le Conseil fédéral avait opté pour une procédure par étapes, au vu des grandes incertitudes sur la durée et la gravité de la récession. A moins que la crise ne s'aggrave, ces mesures se fondent sur la marge de manœuvre encore disponible dans le budget ordinaire compte tenu des exigences du frein à l'endettement, marge de manœuvre qui s'élève à environ 1 milliard.

Une *première phase de mesures de stabilisation conjoncturelle*, occasionnant des dépenses supplémentaires de 427 millions (auxquelles s'ajoute la libération de la réserve de crise de 550 mio), a déjà été soumise au Parlement en novembre 2009 dans le cadre du supplément au budget 2009 et a été adoptée par les Chambres en décembre avec l'arrêté concernant le budget. Ces mesures visaient, d'une part, à lever le blocage de crédits de 1 % (205 mio) demandé initialement par le Conseil fédéral dans le cadre du projet de budget et, d'autre part, à mettre en oeuvre de manière anticipée en 2009 les projets déjà prêts à être réalisés (dépenses supplémentaires pour la protection contre les crues: 66 mio, investissements en matière d'encouragement à la construction de logements et de constructions civiles: 65 mio). Enfin, 5 millions supplémentaires ont été accordés pour la promotion des exportations. Le Parlement a décidé de compléter ces mesures en augmentant la contribution à la rénovation de bâtiments de 86 millions (comprenant le montant global annuel alloué aux cantons pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la récupération des rejets de chaleur).

Suite à la détérioration de la situation conjoncturelle, le Conseil fédéral a lancé, en février 2009, une *deuxième phase* de mesures, qu'il a soumise au Parlement à titre de premier supplément anticipé au budget 2009. Pour être intégrées dans cette deuxième phase, les mesures devaient répondre à trois critères: être rapidement réalisables, être ciblées et être temporaires («timely», «targeted» et «temporary»). Autrement dit, les mesures devaient être

applicables au moment approprié (conjoncturellement) ainsi que de manière ciblée et temporaire. Des dépenses supplémentaires ont donc été sollicitées dans les domaines suivants:

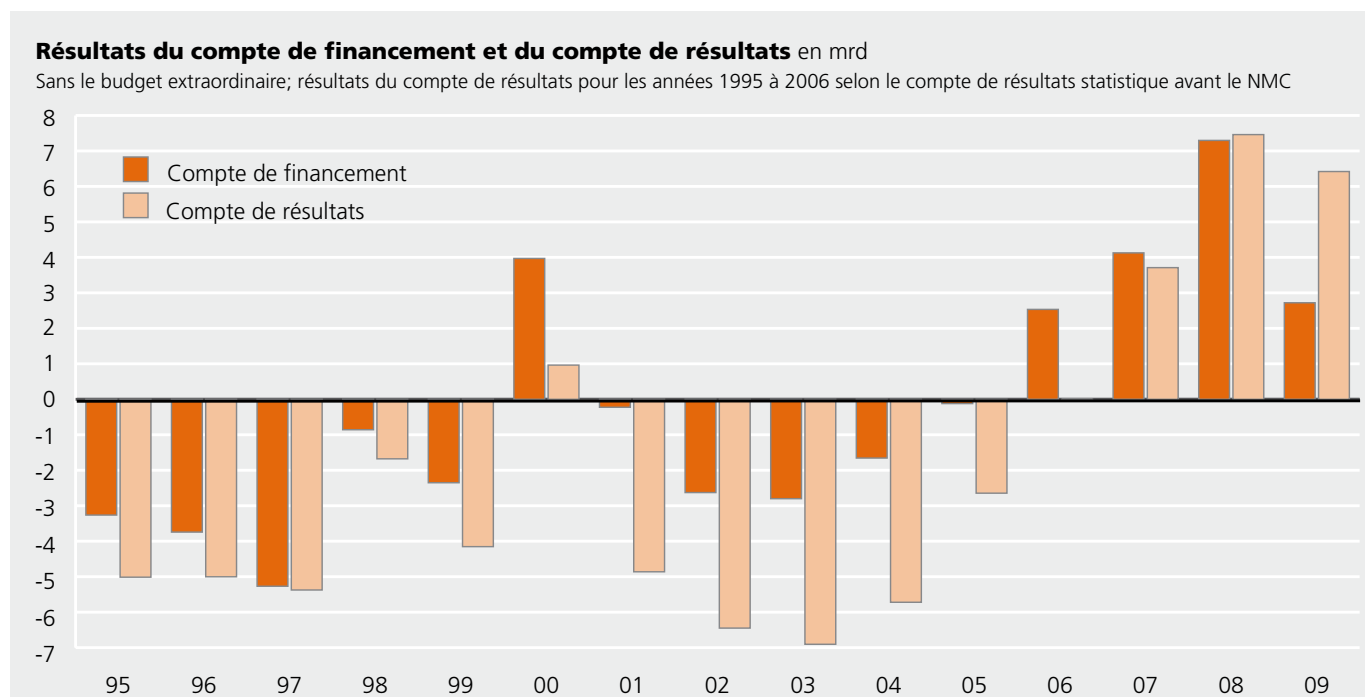
- infrastructure routière (158 mio) et ferroviaire (252 mio)
- projets relevant de la nouvelle politique régionale (100 mio)
- recherche (50 mio)
- protection de l'environnement (27 mio)
- énergies renouvelables (50 mio)
- assainissement et entretien de bâtiments des EPF et d'armasuisse (env. 50 mio)
- tourisme (12 mio)

Les Chambres fédérales ont approuvé ces mesures lors de la session de printemps, ainsi que 10 millions supplémentaires destinés à l'énergie photovoltaïque. Les moyens financiers accordés dans le cadre de la deuxième phase se montent ainsi à 711 millions.

Jusqu'ici, la mise en oeuvre des mesures de stabilisation s'est bien déroulée: les moyens financiers prévus dans le cadre de la première phase ont été presque entièrement engagés et versés par les services fédéraux compétents. Selon de premières estimations globales, les fonds octroyés par le Parlement pour la deuxième phase ont été accordés et engagés à plus de 85 % et ont déjà été versés à plus de 70 %. Les retards pris dans la mise en oeuvre des mesures sont dus à des recours, à des facteurs saisonniers, à une demande insuffisante, à des problèmes de capacité, au fait que la durée de mise en oeuvre est plus longue pour certaines mesures ainsi qu'à des projets non encore réalisés en dépit de l'octroi des autorisations requises. Dans les cas qui s'y prêtent, le Conseil fédéral demandera des reports de crédits sur 2010.

Le seco procèdera à une évaluation générale des mesures de stabilisation (y compris le montant de 944 mio, prévu dans le cadre des mesures de la 3^e phase, accordé avec le budget 2010) une fois que les projets seront achevés et que les premiers résultats statistiques seront disponibles. Les travaux en la matière seront entamés à la fin de 2010 ou au début de 2011. Un rapport sur l'état de la mise en oeuvre des mesures sera fourni tous les six mois.

21 Compte de financement



Résultat du compte de financement

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Solde de financement	-3 561	1 179	9 745	13 306	
Solde de financement ordinaire	7 297	949	2 721	-4 575	
Recettes ordinaires	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6
Dépenses ordinaires	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9
Recettes extraordinaires	283	230	7 024	6 741	
Dépenses extraordinaires	11 141	-	-	-11 141	

Le *solde ordinaire de financement* de l'année 2009 s'élève à 2,7 milliards, pour des recettes de 60,9 milliards et des dépenses de 58,2 milliards. L'excédent de recettes budgétisé (0,9 mrd) est dépassé de 1,8 milliard. Les recettes et les dépenses ont contribué à cette amélioration à parts à peu près égales. Par rapport au compte 2008, où l'excédent atteignait 7,3 milliards, le résultat s'est détérioré de 4,6 milliards. Au cours de l'année 2009, où sévissait la récession, le budget fédéral a ainsi globalement généré une forte impulsion expansive sur la conjoncture (cf. encadré).

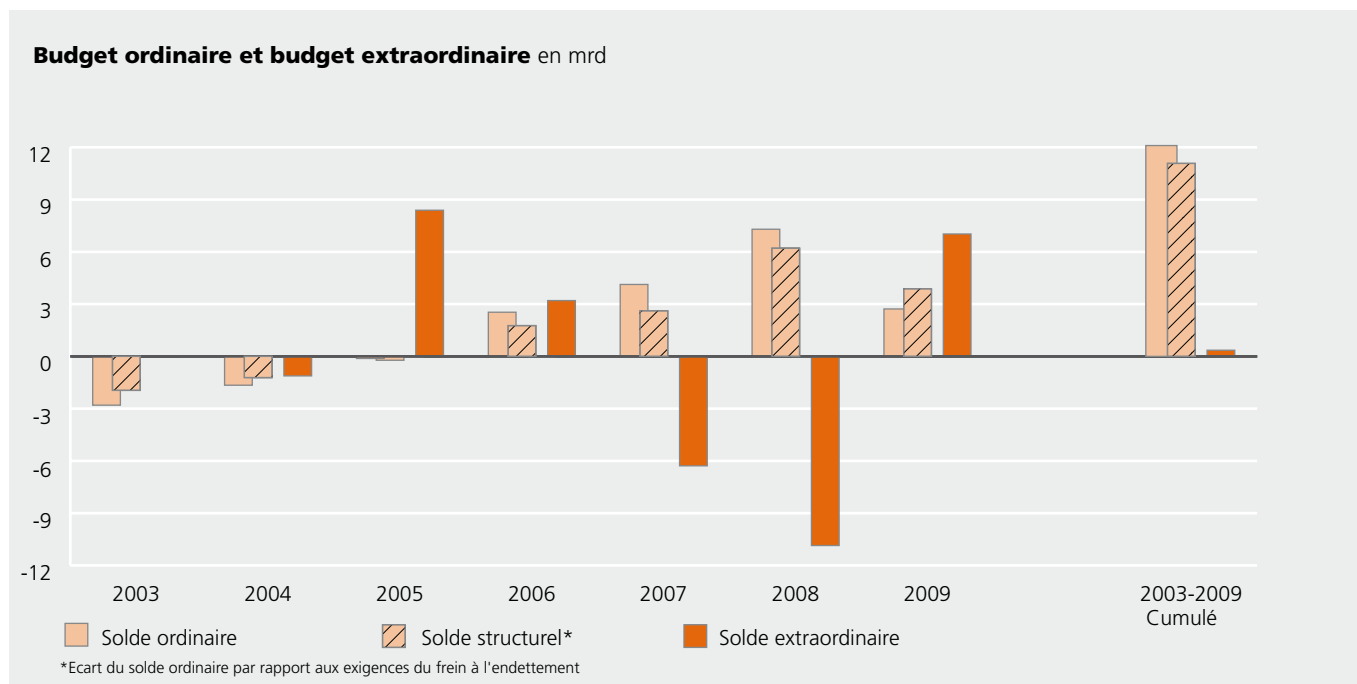
En 2009, le *budget extraordinaire* a été marqué par la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, qui a engendré des recettes de 7,2 milliards. Une grande partie (6,8 mrd) de ce montant a été comptabilisée à titre de recette extraordinaire. Il s'y ajoute 0,2 milliard de recettes provenant de la taxe sur le CO₂. Vu que leur redistribution n'intervient qu'en 2010, ces recettes sont encore comptabilisées à titre de recette extraordinaire. Les recettes extraordinaires – aucune dépense extraordinaire n'a été enregistrée en 2009 – entraînent globalement un excédent de 9,7 milliards du compte de financement.

Le graphique de la page suivante présente l'évolution du budget fédéral depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003. Le bilan intermédiaire de cette disposition constitutionnelle visant à piloter l'ensemble du budget fédéral est réjouissant. Cet instrument a permis à la Confédération d'éliminer rapidement le déficit structurel qui existait lors de sa mise en place et à transformer la manne financière des années économiquement favorables qui ont suivi en excédents budgétaires substantiels. De 2006 à 2008, des excédents structurels allant au-delà des objectifs fixés par le frein à l'endettement ont été obtenus. Ce contexte favorable a permis à la Confédération de pratiquer une politique budgétaire anticyclique durant l'année 2009, marquée par la récession, sans devoir recourir à des déficits élevés. L'évolution du budget extraordinaire est, elle aussi, réjouissante. Durant les sept années qui ont suivi l'entrée en vigueur du frein à l'endettement, les recettes et les dépenses extraordinaires se sont globalement presque totalement compensées. A notamment contribué à ce résultat le produit net provenant de l'engagement fédéral en faveur de l'UBS, qui est comptabilisé au titre de recettes extraordinaires pour un montant d'environ 900 millions. Cette évolution positive du budget fédéral s'est traduite par une forte diminution

de la dette de la Confédération ces quatre dernières années (cf. aussi chiffre 26), qui a rétabli, au niveau du budget fédéral, une plus grande marge de manœuvre grâce au recul des intérêts passifs.

Les *recettes ordinaires* affichent une baisse de 4,6 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse touche toutes les recettes fiscales majeures, à l'exception de l'impôt fédéral direct (+ 2,1 %).

En raison de la procédure de taxation et de perception, le produit de cet impôt est enregistré avec un décalage d'une à deux années par rapport à l'évolution économique et continue donc à profiter des années économiquement favorables qui ont précédé la crise. Le recul des recettes est particulièrement marqué pour l'impôt anticipé, dont l'expérience montre qu'il est volatile (- 2,1 mrd, soit - 32,2 %). Si l'on ne tient pas compte de cet impôt, les recettes ne diminuent que de 1,5 %.



Les *dépenses ordinaires* présentent une évolution nettement expansive, augmentant de 2,9 %. Abstraction faite des comptes de passage – (parts de) recettes destinées aux cantons et à l'AVS, qui ne sont pas disponibles pour financer des dépenses fédérales et ne peuvent pas être prises en considération lors de l'établissement des priorités budgétaires –, la hausse des dépenses atteint même 3,9 %, dont la moitié environ tient aux mesures de stabilisation conjoncturelle (cf. chiffre 13). Sans ces dépenses uniques et discrétionnaires, la croissance des dépenses est nettement inférieure à celle du produit intérieur brut nominal enregistrée en moyenne de 2003 à 2009 (3,5 %) et atteste de la discipline observée durablement en matière de dépenses par le Conseil fédéral et l'administration.

sation conjoncturelle (cf. chiffre 13). Sans ces dépenses uniques et discrétionnaires, la croissance des dépenses est nettement inférieure à celle du produit intérieur brut nominal enregistrée en moyenne de 2003 à 2009 (3,5 %) et atteste de la discipline observée durablement en matière de dépenses par le Conseil fédéral et l'administration.

Evolution des dépenses ordinaires, abstraction faite des comptes de passage

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Dépenses, comptes de passage compris	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9
Comptes de passage	6 897	6 564	6 595	-301	-4,4
Part des cantons à l'impôt fédéral direct	3 141	3 029	3 066	-75	
Part des cantons à l'impôt anticipé	638	295	432	-206	
Part des cantons à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	28	27	30	1	
Part des cantons à la redevance sur le trafic des poids lourds	470	469	472	2	
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 213	2 295	2 148	-65	
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	406	449	449	42	
Dépenses, comptes de passage non compris	49 702	52 456	51 632	1 931	3,9
Quote-part des dépenses (en % du PIB)					
comptes de passage compris	10,4	10,7	10,9		
comptes de passage non compris	9,2	9,5	9,6		

Impulsion conjoncturelle

La récession qui a affecté l'année 2009 soulève la question de l'effet stabilisateur que peut exercer la politique budgétaire de la Confédération. L'évolution du solde de financement ordinaire donne à cet égard un premier élément de réponse. Elle reflète l'«*impulsion primaire*» émanant du budget fédéral, laquelle se répercute sur la demande de l'ensemble de l'économie par le biais de divers processus de transmission et d'adaptation. Une variation à la baisse (ou à la hausse) indique que l'impulsion donnée est expansive (ou restrictive), car les flux financiers allant de la Confédération vers le secteur privé ou d'autres collectivités publiques augmentent (ou diminuent) en termes nets. La baisse du résultat du compte de financement de 4,6 milliards par rapport à l'année précédente reflète, par conséquent, une impulsion primaire expansive correspondant à 0,9 % du PIB. Cette impulsion comprend deux volets:

- Des *mouvements automatiques* se sont produits au sein des finances fédérales pour environ 3,5 milliards; des modifications de conditions-cadres économiques ont ainsi eu pour effet de stimuler la conjoncture sans avoir été provoquées par des décisions politiques. L'expérience montre que les va-

riations du degré d'exploitation des capacités de production de l'ensemble de l'économie se répercutent sur les recettes de façon proportionnelle, expliquant la baisse du résultat du compte pour environ 2,2 milliards (cf. ch. 22). Bien que le recul du produit de l'impôt anticipé de quelque 2 milliards ne soit qu'en partie liée à la conjoncture au sens strict, il engendre néanmoins aussi un effet stabilisateur. L'effet stabilisateur des recettes est atténué par les automatismes survenus du côté des dépenses pour environ 0,8 milliard (comptes de passage: - 0,3 mrd; dépenses d'intérêts: - 0,5 mrd).

- S'ajoutent à ces automatismes des *dépenses supplémentaires discrétionnaires* d'environ 1 milliard, que le Parlement a votées pour stabiliser la conjoncture.

Les chiffres cités ne donnent cependant que des indications sommaires sur l'effet stabilisateur de la politique budgétaire de la Confédération. L'influence effective des finances fédérales sur la marche de l'économie dépend en effet de nombreux autres facteurs, tels que la structure des dépenses et des recettes ou la gestion budgétaire des cantons, des communes et des assurances sociales.

22 Frein à l'endettement**Frein à l'endettement**

mio CHF	Compte 2003	Compte 2004	Compte 2005	Compte 2006	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009
Solde de financement ordinaire	-2 801	-1 656	-121	2 534	4 127	7 297	2 721
conjoncturel	-849	-438	103	769	1 510	1 086	-1 097
structurel	-1 952	-1 218	-224	1 766	2 616	6 210	3 818
Stratégie de réduction du déficit	1 952	3 000	2 000	1 000	–	–	–
Montant crédité au compte de compensation	–	1 782	1 776	2 766	2 616	6 210	3 818
Compte de compensation	–	1 782	3 558	–	2 616	8 827	12 645

Remarque: conformément à l'art. 66, ch. 1, al. 3, LFC, le compte de compensation a été ramené à zéro à fin 2006.

Le frein à l'endettement garantit l'équilibre des finances fédérales à moyen terme et empêche, par ce biais, un accroissement de l'endettement résultant de déficits structurels. Pour ce faire, il tient compte de la situation conjoncturelle. Dans le cadre du compte 2009, ce mécanisme se manifeste par le fait que les dépenses ont pu dépasser les recettes dans une mesure inversement proportionnelle à la sous-exploitation des capacités de production de l'économie; autrement dit, un déficit conjoncturel de 1,1 milliard a été autorisé.

L'excédent effectif du compte de financement ordinaire dépasse le montant exigé par le frein à l'endettement de 3,8 milliards au total. Cet «excédent structurel» est porté au crédit du compte de compensation. Il est en majeure partie imputable au niveau encore élevé des recettes provenant de l'impôt anticipé et de l'impôt fédéral direct. On sait d'expérience que ces deux impôts réagissent avec un certain retard aux variations de l'économie. De plus, l'impôt anticipé n'est que faiblement corrélée à la conjoncture et présente fréquemment une évolution volatile et imprévisible. Par conséquent, il pourrait, à l'avenir, également

subir d'importantes fluctuations à la baisse. Grâce au niveau élevé des avoirs du compte de compensation, de telles baisses ne devraient toutefois pas être compensées par des réductions de dépenses.

La *variation* du solde de financement et de ses composants mérite également un examen attentif. Par rapport à 2008, année pour laquelle le frein à l'endettement exigeait un excédent conjoncturel, la marge de manœuvre disponible grâce à la conjoncture s'est accrue de quelque 2,2 milliards, démontrant ainsi l'efficacité du mécanisme du frein à l'endettement. En effet, les diminutions de recettes liées à la conjoncture n'ont pas dû être compensées par des réductions (procycliques) de dépenses, ce qui a permis aux stabilisateurs automatiques prévus dans les finances de la Confédération de déployer pleinement leurs effets. En outre, l'important excédent structurel réalisé en 2008 a permis de compenser d'autres charges, notamment le recul marqué du produit de l'impôt anticipé et les dépenses supplémentaires discrétionnaires prises pour stabiliser la conjoncture, sans pour autant engendrer un déficit (structurel).

23 Compte de résultats

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Résultat de l'exercice	6 273	1 995	7 291	1 017	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	7 461	1 995	6 420	-1 041	
Revenus ordinaires	64 047	60 525	64 146	98	0,2
Charges ordinaires	56 587	58 530	57 726	1 139	2,0
Revenus extraordinaires	328	230	1 060	732	
Charges extraordinaires	1 515	230	189	-1 327	

Le compte de résultats se solde par un *excédent élevé de revenus* de 7,3 milliards. De ce montant, 6,4 milliards proviennent du *résultat ordinaire* (résultat des activités opérationnelles, compte tenu du résultat financier) et 0,9 milliard du solde des *transactions extraordinaires*.

Le solde du compte de résultats est ainsi supérieur de 3,7 milliards à celui du *compte de financement* (détails, cf. tome 3, ch. 5). Cette différence résulte de la prise en considération, dans le compte de résultats, des régularisations, des réévaluations et des amortissements (sans incidences financières). Les autres différences par rapport au compte de financement sont la prise en considération de la diminution du montant de la provision au titre de l'impôt anticipé (0,9 mrd), de l'inscription à l'actif des parts cantonales aux routes nationales mises en service en 2009 (1,0 mrd) ainsi que de l'appréciation considérable des participations importantes et des régularisations apportées aux revenus financiers (1,5 mrd). Dans le domaine des charges propres (diminution de valeur pour les activités propres à la Confédération), les charges de personnel ne diffèrent que très peu des dépenses de personnel, tandis que les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont supérieures de 0,5 milliard aux dépenses en la matière, notamment en raison de l'approvisionnement à partir des stocks. Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 1,9 milliard au total (routes nationales 1,4 mrd, bâtiments 0,4 mrd). Si l'on compare le total des dépenses d'investissement au total des amortissements et des réévaluations, qui sont légèrement inférieurs, la différence relativement faible entre ces deux montants reflète la constance du volume des investissements de la Confédération.

Le résultat ordinaire est supérieur de 4,4 milliards au *montant inscrit au budget 2009*. Cet écart s'explique, au niveau du résultat opérationnel, par les suppléments de revenus d'environ 1,9 milliard et les diminutions de charges de 0,5 milliard ainsi que, au niveau du résultat financier, par une différence de 2 milliards par rapport au budget. Les revenus supplémentaires englobent de revenus fiscaux pour 1,3 milliard; l'impôt anticipé (+ 2,3 mrd) et l'impôt fédéral direct (+ 2 mrd) ont enregistré des rentrées supérieures aux prévisions du budget, tandis que la TVA accuse une nette diminution (- 1,4 mrd) en raison de la récession. Le bon résultat financier est essentiellement imputable à l'appréciation des participations importantes (augmentation des valeurs de mise en équivalence) et à la baisse notable des charges d'intérêts.

Les *transactions extraordinaires* concernent principalement la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Comparés aux recettes extraordinaires du compte de financement (7,0 mrd), les revenus extraordinaires du compte de résultats (1,1 mrd) semblent modestes. La principale explication de cet écart réside dans le fait que l'emprunt à conversion obligatoire était déjà inscrit au bilan de la Confédération à titre de prêt et que la vente de cet emprunt n'apparaît dans le compte de résultat que sous la forme de la part du produit de cette vente dépassant la valeur comptable. Par ailleurs, la taxe sur le CO₂ génère des recettes extraordinaires, comptabilisées pour un montant équivalent dans les revenus extraordinaires au titre d'attribution au financement spécial correspondant (217 mio).

24 Bilan

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Actif	105 024	100 220	-4 803	-4,6
Patrimoine financier	29 108	27 360	-1 748	-6,0
Patrimoine administratif	75 916	72 860	-3 055	-4,0
Passif	105 024	100 220	-4 803	-4,6
Capitaux de tiers à court terme	36 056	29 507	-6 549	-18,2
Capitaux de tiers à long terme	110 155	104 582	-5 573	-5,1
Capital propre	-41 187	-33 869	7 318	17,8
Autre capital propre	4 116	4 304	188	4,6
Découvert du bilan	-45 302	-38 173	7 130	15,7

Le bilan donne une vue d'ensemble de la structure de la fortune et des capitaux de la Confédération. Pour des raisons relevant de l'octroi de crédits, les actifs sont divisés en patrimoine financier et patrimoine administratif, comme il est d'usage en matière de comptabilité des collectivités publiques. Au passif, une distinction est opérée entre les capitaux de tiers et le capital propre. Le découvert cumulé du bilan est inscrit au bilan en tant que capital propre négatif.

Le *patrimoine financier* a diminué de 1,7 milliard. Cette situation s'explique par une diminution des dépôts à terme dans le cas des placements financiers à court terme (- 3,4 mrd) et par une augmentation des prêts à l'AC dans le cas des placements financiers à long terme (1,6 mrd). Le *patrimoine administratif* a affiché une

baisse de 3,1 milliards, en raison de mouvements opposés. Ainsi, les valeurs du bilan ont augmenté en ce qui concerne les routes nationales (1,4 mrd) et les participations importantes (1,7 mrd), alors que le montant des prêts a reculé (- 5,9 mrd) du fait de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Les *capitaux de tiers* ont diminué de 12 milliards au total, en premier lieu en raison de la baisse du montant des créances comptables à court terme (- 3,7 mrd) et du remboursement d'emprunts de la Confédération (- 6,3 mrd).

Le *capital propre* négatif et le découvert du bilan de la Confédération ont baissé de plus de 7 milliards, du fait du solde positif du compte de résultats.

25 Compte des investissements

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Solde du compte des investissements	-14 875	-6 937	-1 564	13 310	
Solde du compte des investissements ordinaire	-6 347	-6 937	-6 944	-597	
Recettes d'investissement ordinaires	252	188	295	43	17,2
Dépenses d'investissement ordinaires	6 598	7 125	7 239	640	9,7
Recettes d'investissement extraordinaires	–	–	5 380	5 380	
Dépenses d'investissement extraordinaires	8 528	–	–	-8 528	

Le compte des investissements comprend les dépenses au titre de l'acquisition ou de la création de valeurs patrimoniales nécessaires pour l'exécution des tâches et utilisées durant plusieurs périodes, ainsi que les recettes provenant de la vente ou du remboursement de ces valeurs patrimoniales.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* concernent à raison d'un tiers le domaine propre (avant tout les immeubles et les routes nationales) et des deux tiers le domaine des transferts (avant tout des prêts et des contributions). Ces dépenses ont fortement augmenté par rapport à 2008, à savoir de 9,7 %. Cette évolution est due principalement aux dépenses décidées dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle. Les mesures prises dans les domaines des infrastructures (route, rail, protection contre les crues, constructions civiles), ainsi que de l'environnement et de l'énergie (assainissement de bâtiments, programmes énergétiques, protection de l'environnement) se répercutent particulièrement dans le compte des investissements, et ce à raison de 700 millions. Un peu plus du tiers de ce montant a été approuvé par les Chambres fédérales par le biais de l'arrêté concernant le

budget et le reste a été ajouté au budget par le biais du supplément. A la fin de 2009, les moyens financiers mis à disposition pour stabiliser la conjoncture avaient été versés à hauteur de plus d'un demi milliard. Abstraction faite de ces versements, les dépenses d'investissement se sont accrues d'environ 1,5 % par rapport à 2008.

Les *recettes d'investissement ordinaires* proviennent presque exclusivement de remboursements de prêts et de ventes de biens-fonds et d'immeubles. Elles ne sont pas très importantes puisqu'elles ne représentent que 0,5 % des recettes totales. Comme elles sont en outre souvent difficiles à prévoir, de grands écarts par rapport au budget sont monnaie courante.

La vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS a généré des *recettes d'investissement extraordinaires* non budgétisées de 5,4 milliards. Ce montant est égal au produit de la vente des actions, déduction faite de la commission de vente. Le produit de la vente du coupon n'a pas été comptabilisé dans le compte des investissements.

26 Dette

Evolution de la dette brute de la Confédération

	1995	2000	2005	2007	2008	2009
Dette brute (en mio CHF)	82 152	108 108	130 339	120 978	121 771	110 924
Dette portant intérêt (en mio CHF)	80 130	104 046	123 460	112 056	110 185	100 989
Taux d'endettement brut (en % du PIB)	22,0	25,6	28,1	23,2	22,5	20,7

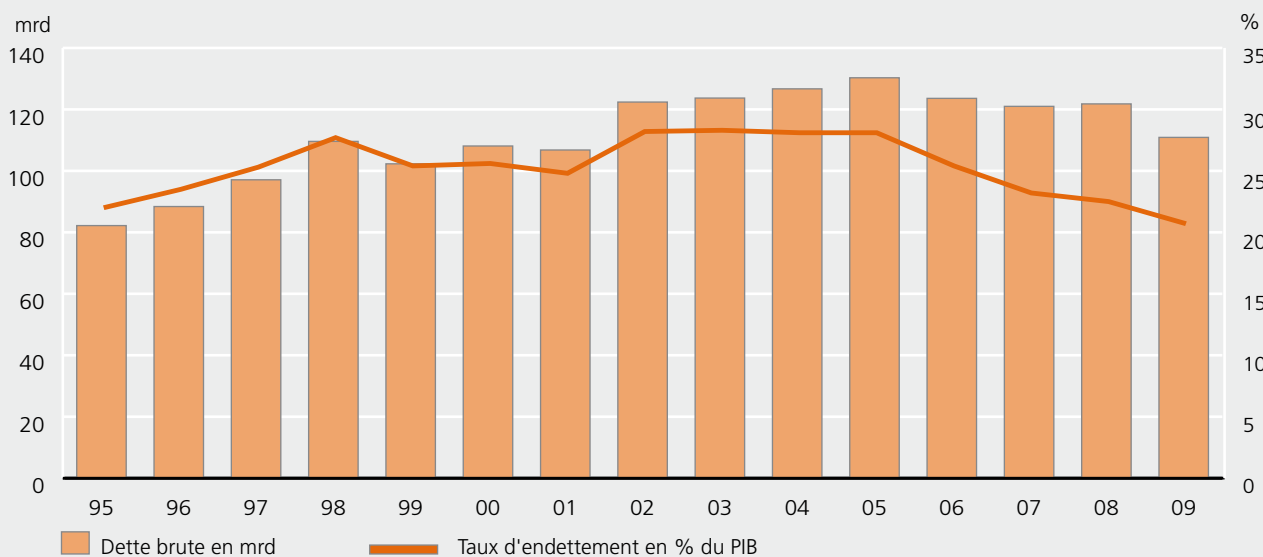
Grâce au bon résultat du budget ordinaire et au produit de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, la dette de la Confédération a fortement diminué, à savoir de 10,8 milliards. Au 31 décembre 2009, la dette s'élevait à 110,9 milliards. Elle était ainsi inférieure de près de 20 milliards au montant record atteint en 2005.

La réduction a concerné principalement la *dette portant intérêt* (- 9,2 mrd). Dans ce cas, la réduction a été enregistrée notamment au niveau des dettes à court terme sur le *marché monétaire* (- 3,7 mrd) et des *emprunts* à long terme (- 6,3 mrd). L'évolution

de la dette est jugée particulièrement favorable étant donné que la récession sévissait en 2009. La crise financière et économique n'a pas entraîné pour la Confédération de dette supplémentaire qui pèsera sur la politique budgétaire au terme de la récession. Sur ce plan, la Suisse jouit d'un net avantage par rapport aux autres pays.

En 2009, le *taux d'endettement* (en % du PIB) a, pour la cinquième année consécutive, été réduit au même rythme que la dette. Ce taux a ainsi passé de 28,1 % en 2005 à 20,7 % l'année dernière.

Dette et taux d'endettement de la Confédération



31 Evolution des recettes

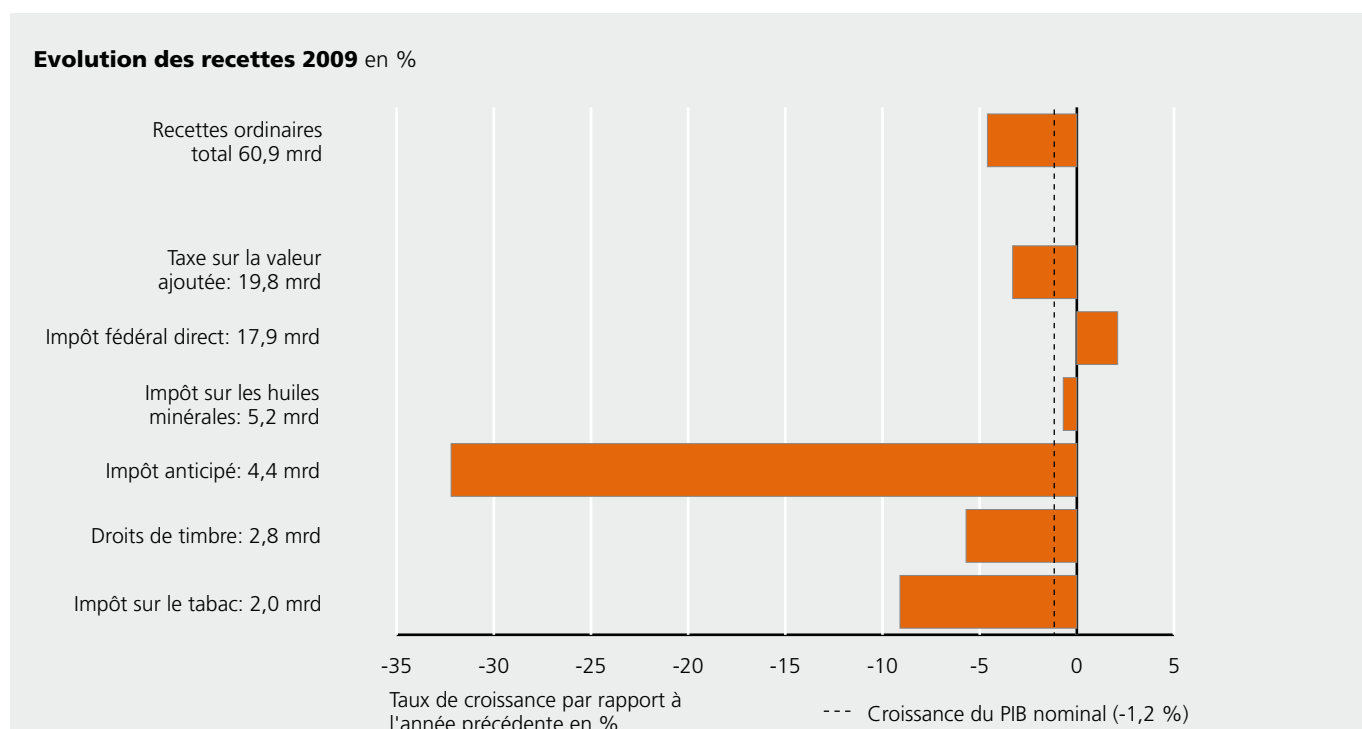
mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Ecart p. r. au B 2009
				val. abs.	%	
Recettes ordinaires	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6	981
Recettes fiscales	58 752	55 514	55 890	-2 862	-4,9	376
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1	207
Impôt anticipé	6 460	3 019	4 380	-2 080	-32,2	1 361
Droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7	206
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3	-1 410
Autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2	50
Recettes fiscales diverses	3 775	3 756	3 718	-57	-1,5	-38
Recettes non fiscales	5 142	4 454	5 059	-83	-1,6	605

Les recettes ordinaires ont diminué de 2,9 milliards (- 4,6 %) par rapport à l'année précédente. Encore plus prononcé, le recul en pour cent des recettes fiscales est nettement plus important que celui du PIB nominal (- 1,2 %). Comme le montre le graphique ci-dessous, toutes les recettes fiscales importantes, à l'exception du produit de l'impôt fédéral direct, sont touchées par ce recul, chaque impôt se distinguant toutefois fortement des autres dans son évolution. Le produit de l'impôt anticipé, qui n'est habituellement que faiblement corrélé à l'évolution du PIB, diminue de 2,1 milliards (- 32 %), influençant ainsi l'évolution de l'ensemble des recettes de façon déterminante. Abstraction faite de cet impôt, les recettes fiscales fléchissent de 1,5 %.

L'effet de distorsion de l'impôt anticipé est encore plus marqué dans les *impôts directs*. Il engendre en effet, pour ce groupe de recettes fiscales, une diminution de 1,7 milliard par rapport à l'année précédente (- 7,2 %) et ce, bien que le produit de l'impôt fédéral direct, qui représente, avec 17,9 milliards, la deuxième source de recettes fiscales de la Confédération, enregistre une

hausse de 364 millions (+ 2,1 %). Les impôts directs présentent toutefois des évolutions divergentes: le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'accroît de 8,6 % (+ 780 mio), tandis que celui de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales fléchit de 4,1 % (- 351 mio). Ces divergences s'expliquent par le fait que le décalage dans le temps lié au calcul et à la perception de l'impôt est plus important pour les personnes physiques que pour les personnes morales. La récession économique, qui a débuté en 2008, s'est immédiatement fait sentir au niveau du bénéfice, se répercutant ainsi sur les recettes dès l'année suivante. Au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les conséquences de la crise devraient se manifester moins rapidement et n'influencer les recettes fiscales de la Confédération qu'avec un décalage de deux ans, comme le montrent les expériences en la matière.

Les *impôts indirects* génèrent environ 60 % des recettes de la Confédération. Leurs recettes reculent de 3,3 % au total par rapport à l'année précédente. La TVA enregistre la baisse la plus



prononcée (- 682 mio; - 3,3 %). En règle générale, cet impôt évolue parallèlement au PIB nominal. L'écart en la matière est dû, avant tout, au net recul du produit de l'impôt sur les importations, lequel est compensé, bien qu'avec un décalage dans le temps, par une diminution de la déduction de l'impôt préalable dans le domaine de l'impôt grevant les opérations réalisées sur territoire suisse. La diminution du produit des droits de timbre (- 169 mio; - 5,7 %) est liée avant tout au net recul du produit du droit de négociation provoqué par la crise boursière; elle n'est qu'en partie compensée par une augmentation des rentrées du droit d'émission due à des besoins de refinancement accrus. Les autres impôts à la consommation accusent une baisse comparable à celle de la moyenne des impôts indirects, le faible recul des recettes de l'impôt sur les huiles minérales étant accompagné par une réduction marquée de celles de l'impôt sur le tabac. Cette dernière est toutefois imputable à un facteur spécial: suite à la révision de la loi sur l'imposition du tabac, les stocks des fabricants ont été dégrevés, ce qui a engendré des remboursements d'impôts pour environ 340 millions.

Abstraction faite de l'impôt anticipé et du dégrèvement des stocks de tabac, les recettes fiscales reculent de 0,85 %. Le rapport entre le recul des recettes et celui du PIB nominal (élasticité PIB des recettes) est de 0,7.

La diminution des *recettes non fiscales* s'explique principalement par le fléchissement des recettes de participations. Egalement liée au bas niveau des taux d'intérêt, cette baisse de recettes a toutefois été largement compensée par le produit de la vente de

l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, comptabilisé à titre de recettes ordinaires.

Etant donné que, en vertu du frein à l'endettement, les dépenses budgétisées sont fixées sur la base des recettes attendues, l'importance de *l'estimation des recettes* s'est accentuée. Les recettes ordinaires dépassent de 1,6 % le montant prévu au budget, bien qu'elles aient été estimées sur la base de l'hypothèse d'une croissance durable de l'économie. L'écart est lui aussi dû en majeure partie aux recettes de l'impôt anticipé, qui sont restées très supérieures aux prévisions budgétaires. Celles-ci se fondent, en ce qui concerne les recettes de l'impôt anticipé, non pas sur une estimation ponctuelle, mais sur la valeur moyenne pluriannuelle de 3 milliards. Les autres recettes fiscales sont inférieures de 1,9 % aux montants budgétisés, écart qui reflète le ralentissement économique non encore prévu lors de l'élaboration du budget. Pour les impôts indirects, l'écart par rapport au budget est encore plus marqué (3,4 %).

Avec un taux de 1,6 %, l'erreur d'estimation concernant les recettes fiscales est nettement inférieure à la moyenne de ces dix dernières années en chiffres absolus (5,2 %). L'analyse détaillée de l'exactitude des prévisions de recettes figure dans le tome 3 sous ch. 17.

Les recettes non fiscales dépassent de près de 14 % (605 mio) le montant budgétisé. Cet écart est principalement lié à la part du produit de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS comptabilisée au titre des recettes ordinaires.

32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008		Ecart p. r. au B 2009
				val. abs.	%	
Total des groupes de tâches (dépenses ordinaires)	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9	-792
Prévoyance sociale	17 434	18 394	18 049	615	3,5	-344
Finances et impôts	10 991	10 781	10 241	-750	-6,8	-540
Trafic	7 538	7 888	8 099	561	7,4	211
Formation et recherche	5 339	5 752	5 715	376	7,0	-37
Défense nationale	4 537	4 612	4 515	-21	-0,5	-97
Agriculture et alimentation	3 551	3 721	3 692	141	4,0	-29
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 394	2 630	2 587	193	8,0	-44
Autres groupes de tâches	4 814	5 241	5 329	515	10,7	88

Au total, les dépenses de la Confédération croissent de 1,6 milliard, soit de 2,9% par rapport à l'année précédente. La croissance des dépenses est fortement marquée par deux évolutions opposées, liées à la conjoncture: d'un côté, le Parlement a augmenté les dépenses fédérales de 1,1 milliard au total pour l'année 2009 dans le cadre des deux premières phases des mesures de stabilisation conjoncturelle; de l'autre, la situation économique a induit une diminution des parts de tiers aux recettes de la Confédération de quelque 300 millions au total et le produit de l'impôt anticipé, notamment, a reculé dans des proportions considérables. En plus des efforts visant à limiter la dette fédérale, la baisse des taux d'intérêt a par ailleurs contribué à freiner l'évolution des dépenses (- 527 mio).

Outre ces facteurs conjoncturels, plusieurs facteurs spéciaux d'ordre structurel ont entraîné une augmentation des dépenses de 220 millions au total (arrivée à échéance des mesures du programme d'allègement budgétaire 2004 pour l'assurance-chômage et la construction de logements à caractère social, versements a posteriori dans le cadre de la RPT pour les prestations complémentaires, changement de système dans le domaine des paiements directs concernant l'agriculture et modification de l'exercice comptable pour les représentations à l'étranger; pour plus de détail, voir les explications suivantes sur les différents groupes de tâches).

Evolution des groupes de tâches 2009 en %

Total des dépenses ordinaires 58,2 mrd

Finances et impôts: 10,2 mrd

Trafic: 8,1 mrd

Formation et recherche: 5,7 mrd

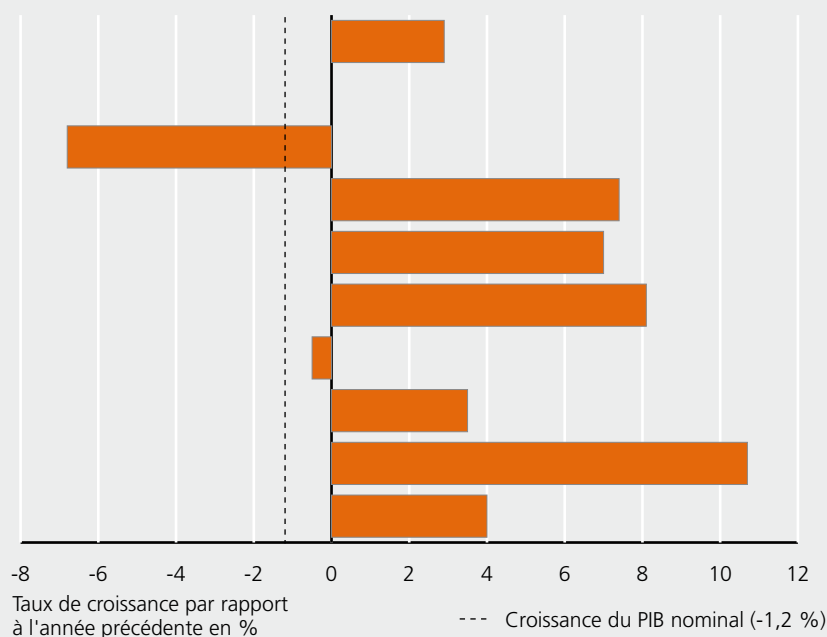
Relations avec l'étranger: 2,6 mrd

Défense nationale: 4,5 mrd

Prévoyance sociale: 18,0 mrd

Autres tâches: 5,3 mrd

Agriculture et alimentation: 3,7 mrd



Abstraction faite des facteurs structurels et conjoncturels, les dépenses ont augmenté de 1,1 milliard, soit de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Leur taux de croissance a été inférieur à la croissance économique moyenne, ce qui confirme que la discipline en matière budgétaire a été maintenue. Si l'on exclut les facteurs spéciaux *structurels*, le trafic et la formation sont les groupes de tâches qui enregistrent la plus forte croissance (7,4 % et 7,0 %), ce qui reflète le champ des priorités du Conseil fédéral et du Parlement.

L'évolution des sept groupes de tâches les plus importants sur le plan budgétaire est brièvement commentée ci-après dans l'ordre des dépenses. Pour chaque groupe de tâches, il est indiqué, entre parenthèses, le montant des dépenses engagées en 2009 et le taux de croissance par rapport à l'année précédente. Des explications détaillées sur l'évolution des dépenses par groupe de tâches se trouvent au tome 3, dans les chapitres 21 à 28.

Prévoyance sociale (18,0 mrd, + 3,5 %): la croissance des dépenses au titre de la prévoyance sociale est influencée par deux facteurs spéciaux: d'un côté, la réduction de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage décidée dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004 pour une durée limitée a été levée en 2009 (+ 75 mio) et l'encouragement à la construction de logements à caractère social, qui avait été suspendu, a été repris (+ 5 mio); de l'autre, les versements a posteriori destinés aux cantons conformément aux dispositions transitoires de la RPT dans le domaine des prestations complémentaires sont arrivés à échéance (+ 68 mio). Corrigée de ces deux facteurs, la hausse des dépenses s'élève à près de 470 millions, soit 2,7 %, et est par conséquent légèrement inférieure à la croissance moyenne des finances fédérales. Les trois quarts de la croissance environ (349 mio) sont imputables à l'assurance-vieillesse. Les dépenses augmentent du fait de la hausse du nombre de rentes sous l'effet du vieillissement de la population, mais aussi de l'adaptation des rentes et de l'allocation pour impotent à l'évolution des salaires et des prix. En revanche, les dépenses pour l'assurance-invalidité diminuent (- 74 mio), les mesures de la 4^e et de la 5^e révision de l'AI ayant permis une diminution du nombre de nouvelles rentes.

Finances et impôts (10,2 mrd, - 6,8 %): la baisse des taux d'intérêt et la diminution de la dette fédérale ont entraîné une diminution des intérêts passifs (- 527 mio). De plus, les parts de tiers à l'impôt anticipé et - de manière moins marquée - à l'impôt fédéral direct ont reculé sous l'effet de la conjoncture (- 30 mio).

Trafic (8,1 mrd; + 7,4 %): la croissance marquée des dépenses consacrées au trafic (+ 561 mio au total) est imputable, pour 70 %, à la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle: le Parlement a décidé d'accorder, dans ce cadre, 250 millions supplémentaires à l'infrastructure ferroviaire et quelque 140 millions à l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales. Si l'on tient compte des dépenses du fonds d'infra-

structure, les dépenses pour la circulation routière ont augmenté de 18 %; les transports publics affichent un taux de croissance de 9,7 % si l'on inclut l'avance de la Confédération versée au fonds pour les grands projets ferroviaires.

Formation et recherche (5,7 mrd; + 7,0 %): le taux de croissance de ce groupe de tâches est lui aussi marqué par les mesures de stabilisation conjoncturelle: la majeure partie des dépenses supplémentaires totales accordées par le Parlement à hauteur de 85 millions revient aux EPF. Certains projets ayant pris du retard, 20 millions de ces fonds supplémentaires n'ont toujours pas été versés. Près de 90 % des dépenses liées à ce groupe de tâches concernent les crédits du message FRI. Ces dépenses connaissent une croissance plus forte (+ 7,8 %; hors mesures conjoncturelles: + 6,3 %) que les autres secteurs du groupe de tâches (+ 1,0 %).

Défense nationale (4,5 mrd; - 0,5 %): le recul des dépenses en matière de défense nationale militaire, à hauteur de 26 millions, s'explique par la diminution des ressources requises aux fins de la coopération militaire internationale et de la promotion de la paix. Le recul des investissements d'armement de près de 100 millions a été à peu près compensé par les besoins supplémentaires en personnel, les dépenses d'exploitation et les mesures de maintien de la valeur dans le secteur immobilier. Les dépenses liées à la protection de la population ont légèrement augmenté (+ 5 mio).

Agriculture et alimentation (3,7 mrd; + 4,0 %): l'augmentation des dépenses de 141 millions comprend le double paiement de 40 millions dû au passage au système des paiements directs destinés à soutenir le marché de la production végétale et de l'économie laitière. Sans ces charges supplémentaires liées au changement de système, la hausse des dépenses consacrées à l'agriculture serait de 2,8 %. Elle résulte pour moitié (50 mio) de l'augmentation des ressources de l'enveloppe budgétaire agricole pour 2009-2011. Elle provient, pour le reste, de l'extension des paiements directs à la compensation de la diminution des protections douanières et du crédit supplémentaire, financé par les recettes supplémentaires, en faveur du marché laitier.

Relations avec l'étranger - coopération internationale (2,6 mrd; + 8,0 %): le taux de croissance extrêmement élevé de ce groupe de tâches résulte en partie de la modification de l'exercice comptable pour les représentations à l'étranger. En effet, les dépenses 2009 ont dû être comptabilisées sur 15 mois, ce qui a généré des besoins supplémentaires uniques de 32 millions. Sans ce facteur particulier, la croissance aurait été de 6,7 %, soit environ 160 millions. Pour près de moitié (81 mio), elle concerne l'aide au développement des pays du Sud et de l'Est. Selon les estimations actuelles, cette stratégie a permis de majorer l'aide au développement à 0,47 % du revenu national brut (RNB) (2008: 0,44 %). La contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE a augmenté de 59 millions.

33 Evolution des charges par groupe de comptes

Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges ordinaires	56 587	58 530	57 726	1 139	2,0
Charges propres	11 406	12 168	11 929	523	4,6
Charges de personnel	4 501	4 802	4 812	312	6,9
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 762	4 101	4 120	358	9,5
Charges d'armement	1 228	1 092	1 095	-134	-10,9
Amortissement, immobilis. corp. et incorporelles	1 914	2 173	1 902	-13	-0,7
Charges de transfert	41 254	42 699	42 445	1 191	2,9
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0
Indemnités à des collectivités publiques	785	676	778	-7	-0,9
Contributions à de propres institutions	2 573	2 667	2 723	150	5,8
Contributions à des tiers	12 668	13 380	13 279	611	4,8
Contributions aux assurances sociales	13 582	14 450	14 280	698	5,1
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 861	4 120	4 065	205	5,3
Réévaluation de prêts et de participations	372	342	203	-168	-45,3
Charges financières	3 864	3 622	3 341	-524	-13,6
Charges d'intérêts	3 334	3 468	3 042	-293	-8,8
Diminution des valeurs de mise en équivalence	7	-	5	-1	-15,8
Autres charges financières	523	154	293	-230	-43,9
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	63	40	11	-52	-82,1

Les charges ordinaires augmentent de 1,1 milliard, soit de 2,0 % par rapport à l'année précédente. Elles sont donc inférieures de 800 millions au montant budgétisé. La hausse de 1,2 milliard au titre des charges de transfert et de 500 millions au titre des charges propres est partiellement compensée par le recul des charges financières à hauteur de 500 millions également.

En ce qui concerne les *charges propres*, l'activité administrative augmente (charges de personnel + 312 mio; charges de biens et services et charges d'exploitation: + 358 mio), tandis que les charges d'armement diminuent (- 134 mio).

- En ce qui concerne les *charges de personnel*, la hausse est imputable, pour 90 millions, au fait que les mesures salariales 2008 ont été accordées au milieu de l'année et ne figurent dans le compte 2008 que pour une demi-année. Le surcroît de dépenses restant, à hauteur de 200 millions, concerne à peu près à parts égales les augmentations de postes et les mesures salariales 2009.
- L'évolution des *charges de biens et services* et des *charges d'exploitation* est influencée par trois facteurs spéciaux: premièrement, les achats de vaccins prépandémiques ont requis 44 millions en 2009; deuxièmement, la distinction comptable établie entre les investissements et les charges non activables dans le domaine des routes nationales entraîne une augmentation de charges d'un même montant (44 mio); troisièmement, les dépenses ont été augmentées de 20 millions dans le domaine des immeubles pour soutenir l'industrie du bâtiment (1^{re} phase du programme de stabilisation conjoncturelle). Les charges supplémentaires restantes,

d'environ 250 millions, son liées, en particulier, aux charges requises pour la remise en état des immeubles dans les domaines militaire et civil (sans les mesures de stabilisation conjoncturelle: env. 90 mio) et pour l'informatique (notamment pour l'exploitation et l'entretien ainsi que pour la migration de systèmes d'intervention dans le domaine de la défense: env. 50 mio) ainsi qu'à diverses charges d'exploitation restantes (notamment coûts d'exploitation de l'armée, transferts effectués entre les charges de transfert et les prestations de service externes dans le domaine des relations avec l'étranger: env. 70 mio).

- Le recul des *charges d'armement* résulte de la diminution du nombre de projets d'armement réalisés et de la réaffectation des ressources correspondantes, utilisées pour résoudre les difficultés financières du domaine des prestations logistiques de l'armée.

En ce qui concerne les *charges de transfert*, la hausse de 1,2 milliard, soit de 2,9 % par rapport à l'année précédente, est pour l'essentiel imputable à deux facteurs. Dans le domaine des assurances sociales, la hausse de près de 700 millions est liée notamment au vieillissement de la population et à l'augmentation concomitante du nombre de rentes ainsi qu'à l'adaptation des rentes et de l'allocation pour impotent à l'évolution des salaires et des prix. Dans le domaine des contributions à des tiers (+ 611 mio), les mesures de stabilisation conjoncturelle concernent notamment les secteurs de l'économie (politique régionale, encouragement des énergies renouvelables et assainissement des bâtiments) et de la protection de l'environnement (protection de la nature, sylviculture), pour un montant total de près de 350 millions. A cela

s'ajoutent, dans le domaine de l'agriculture, l'augmentation, décidée par le Parlement, des enveloppes budgétaires agricoles ainsi que les paiements a posteriori liés au passage au système des paiements directs destinés à soutenir le marché de la production végétale et l'économie laitière (+ 90 mio au total).

En revanche, les parts de tiers à l'impôt anticipé et – de manière moins marquée – à l'impôt fédéral direct (parts de tiers aux revenus de la Confédération: - 298 mio) ont reculé. En dépit d'une croissance de 2,1 %, les parts des cantons à l'impôt fédéral direct sont inférieures à celles de l'année précédente, du fait que, avec

l'introduction de la RPT en 2008, la part cantonale à cet impôt a été ramenée de 30 à 17 %. Au cours des deux premiers mois de 2008, les versements des cantons ont toutefois été en partie calculés sur la base du taux de 30 %. Pour le compte 2009, tous les versements ont en revanche été calculés pour la première fois sur la base du nouveau taux de 17 %.

Enfin, le recul des *charges financières* de plus de 500 millions s'explique par le faible niveau des taux d'intérêt et le recul de la dette portant intérêt.

Le fait que le compte 2009 enregistre, malgré la récession, un excédent de financement ordinaire de 2,7 milliards est dû principalement à quatre facteurs:

- Premièrement, grâce à la *bonne santé des finances fédérales* avant la crise, ni le recul des recettes, ni les dépenses supplémentaires discrétionnaires décidées pour stabiliser la conjoncture n'ont engendré de déficit.
- Deuxièmement, la récession se répercutera avec un ou deux ans de *retard sur les impôts directs de la Confédération* (impôt fédéral direct et impôt anticipé).
- Troisièmement, les mesures prises pour stabiliser la conjoncture sont restées raisonnables sur le plan budgétaire et le Conseil fédéral et son administration ont observé une grande *discipline en matière de dépenses*.
- Enfin, quatrièmement, la Suisse a été moins durement touchée que d'autres pays par la crise économique mondiale. L'économie intérieure, en particulier, s'est révélée étonnamment robuste, si bien que le recul des recettes des impôts indirects, qui réagissent immédiatement aux variations du PIB, est resté supportable.

Par ailleurs, le système financier suisse a pu être stabilisé en novembre 2008 grâce à l'intervention énergique de la Confédération et de la Banque nationale, laquelle a permis d'éviter que notre économie ne subisse les conséquences dramatiques qu'aurait entraînées la faillite d'une grande banque. En outre, l'engagement temporaire de la Confédération en faveur de l'UBS a engendré des recettes considérables, ce dont témoigne l'excédent extraordinaire d'environ 7 milliards dégagé par le compte 2009.

A l'aide de stabilisateurs automatiques et de mesures discrétionnaires, la Confédération a contribué de manière substantielle au soutien de l'économie. Le fait qu'elle ait pu, dans le même temps, réduire notablement sa dette place la Suisse dans une position privilégiée en comparaison internationale. L'équilibre structurel dont jouissaient les finances fédérales avant la crise et les mesures modérées prises à des fins de stabilisation conjoncturelle ont permis d'éviter le recours à des mesures de correction budgétaire draconiennes.

Les finances de la Confédération ne sont toutefois pas encore hors de danger, car l'exercice 2010 démarre dans le sillage de la crise économique. Bien qu'il affiche un déficit de quelque 2 milliards, le budget 2010 voté par le Parlement en décembre dernier respecte encore les exigences du frein à l'endettement. Ainsi, la sous-exploitation des capacités de production de l'économie autorise un déficit conjoncturel correspondant pour 2010, autrement dit, le recul des recettes ne devra pas être compensé par une réduction (procyclique) des dépenses. La règle des dépenses ac-

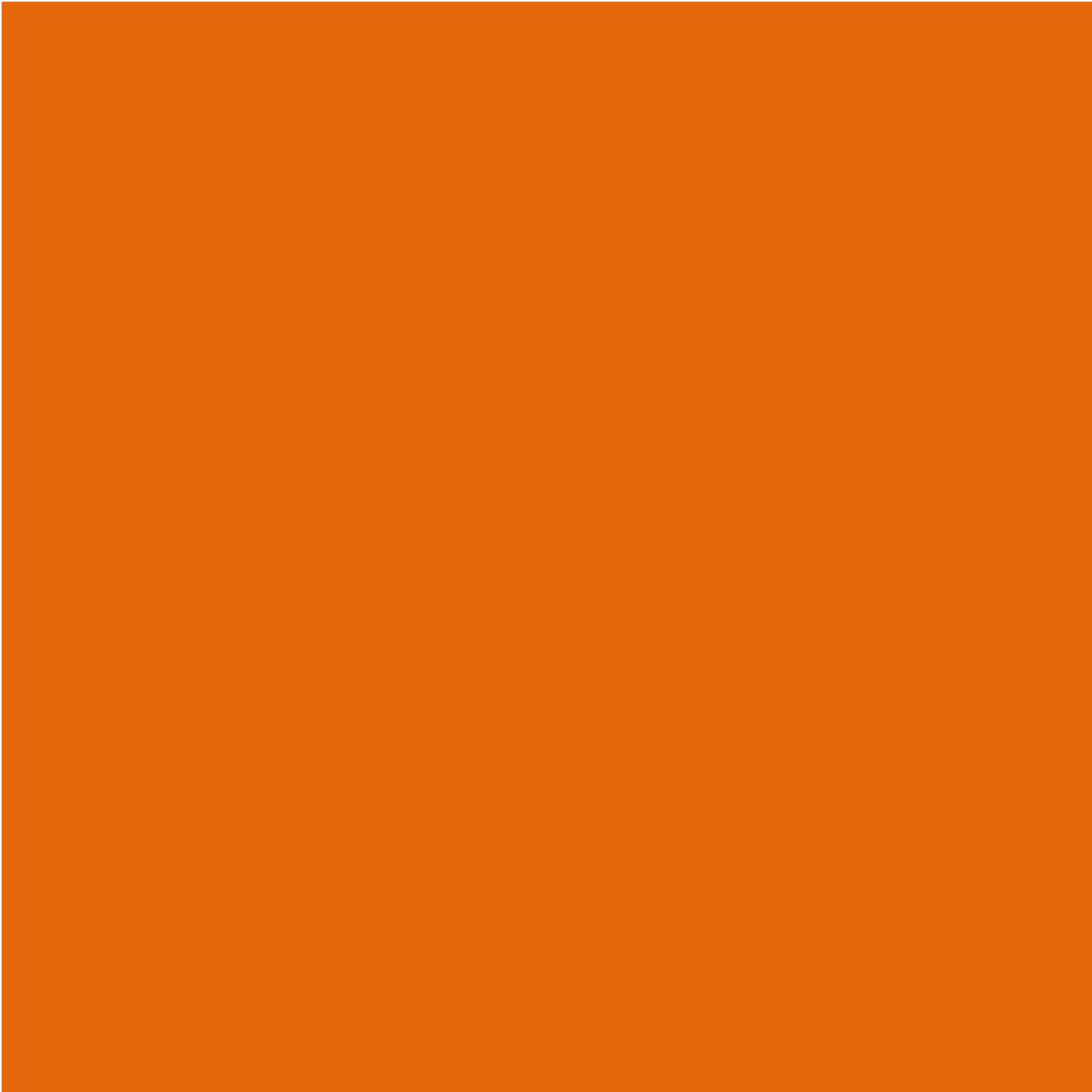
corde, au contraire, une certaine marge de manoeuvre pour une troisième phase de mesures de stabilisation. Le déficit attendu et le nombre accru de prêts de trésorerie octroyés à l'assurance-chômage en raison de la persistance du chômage engendreront à nouveau un accroissement de la dette à court terme.

L'évolution des finances fédérales à partir de 2011 sera toutefois déterminante. Selon les prévisions actuelles, la crise devrait en effet se résorber à partir de 2011, rendant ainsi superflue toute politique budgétaire expansive. En vertu du plan financier 2011-2013 adopté par le Conseil fédéral en août 2009, le budget de la Confédération nécessitera cependant des allègements de plusieurs milliards pour respecter les exigences du frein à l'endettement. Ces sombres perspectives se sont certes légèrement améliorées grâce aux prévisions économiques à nouveau optimistes de l'automne dernier. La situation budgétaire initiale sur laquelle se fondera le prochain cycle d'élaboration du budget et du plan financier sera ainsi meilleure que prévu il y a encore six mois. Il n'empêche que les corrections budgétaires requises demeureront importantes selon les prévisions actuelles. Cette situation est liée, d'une part, aux répercussions tardives de la récession sur certaines recettes et, d'autre part, aux diminutions de recettes structurelles résultant de diverses réformes fiscales.

L'objectif sera de rétablir et de consolider, après 2010, la situation budgétaire qui prévalait avant la crise et qui a pu être maintenue pendant celle-ci. Il s'agira de prendre des mesures de consolidation qui permettent aux finances de la Confédération de continuer à tenir les objectifs budgétaires fixés pour la législature en cours:

- *Stabiliser, à moyen terme, la dette nominale de la Confédération:* cet objectif implique de continuer à respecter systématiquement, dans le cadre de la politique budgétaire, les exigences du frein à l'endettement ainsi que la règle complétant le frein à l'endettement. Applicable à partir de 2010, cette règle exige de rétablir l'équilibre des finances à moyen terme, y compris dans le budget extraordinaire.
- *Limiter la croissance des dépenses:* cet objectif implique de limiter la croissance des dépenses à la croissance du PIB en termes nominaux. Les mesures d'allègements nécessaires à l'équilibre structurel du budget doivent par conséquent porter essentiellement sur les dépenses.

Afin de pouvoir également atteindre ces objectifs dans le cadre du budget 2011 et du plan financier 2012-2014, le Conseil fédéral a fixé à l'automne 2009, et complété au printemps 2010, les grands axes du programme de consolidation 2011-2013 (PCO 11/13), qui prévoient des allègements annuels de 1,5 milliard. Une fois achevée la consultation à ce sujet, le projet sera adopté définitivement cet été dans le cadre de la mise au point des chiffres du budget.



51 Compte de financement

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Solde de financement	-3 561	1 179	9 745	13 306		
Solde de financement ordinaire	7 297	949	2 721	-4 575		
Recettes ordinaires	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6	
Recettes fiscales	58 752	55 514	55 890	-2 862	-4,9	
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1	1
Impôt anticipé	6 460	3 019	4 380	-2 080	-32,2	2
Droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7	3
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3	4
Autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2	5
Recettes fiscales diverses	3 775	3 756	3 718	-57	-1,5	6
Patentes et concessions	1 331	1 302	1 354	23	1,7	7
Recettes financières	1 719	1 380	1 608	-111	-6,5	
Recettes de participations	905	845	771	-135	-14,9	17
Autres recettes financières	814	535	837	23	2,9	18
Autres recettes courantes	1 840	1 584	1 802	-38	-2,1	8
Recettes d'investissement	252	188	295	43	17,2	
Dépenses ordinaires	56 598	59 020	58 228	1 630	2,9	
Dépenses propres	9 107	9 670	9 533	426	4,7	
Dépenses de personnel	4 555	4 802	4 828	273	6,0	10
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 323	3 777	3 611	287	8,6	11
Dépenses d'armement	1 228	1 092	1 095	-134	-10,9	
Dépenses de transfert courantes	37 146	38 320	38 194	1 049	2,8	
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0	12
Indemnités à des collectivités publiques	773	676	780	8	1,0	
Contributions à de propres institutions	2 573	2 667	2 723	150	5,8	13
Contributions à des tiers	12 646	13 387	13 290	644	5,1	14
Contributions aux assurances sociales	13 740	14 525	14 285	545	4,0	15
Dépenses financières	3 791	3 905	3 255	-536	-14,1	
Dépenses d'intérêts	3 660	3 794	3 135	-525	-14,3	19
Autres dépenses financières	131	111	120	-10	-8,0	20
Dépenses d'investissement	6 554	7 125	7 245	691	10,5	
Immobilisations corporelles et stocks	2 265	2 529	2 512	247	10,9	27, 28
Immobilisations incorporelles	31	47	39	7	23,9	29
Prêts	366	401	599	233	63,8	30
Participations	31	31	30	-1	-4,5	31
Contributions à des investissements	3 861	4 117	4 065	204	5,3	16
Recettes extraordinaires	283	230	7 024	6 741		21
Dépenses extraordinaires	11 141	-	-	-11 141		22

D'une part, le *compte de financement* sert à évaluer le besoin total de financement résultant de la différence entre les dépenses et les recettes de la Confédération. D'autre part, il permet de préciser la manière dont ces besoins de financement sont couverts (compte des flux de fonds) et, en conséquence, quelles variations de liquidités sont portées au bilan (fonds Confédération). Le compte de financement diffère du tableau des flux de trésorerie selon les normes internationales IPSAS pour ce qui est de la structure et du contenu du fonds Confédération:

- Alors que les normes IPSAS prescrivent une structure sur trois niveaux, en fonction de l'activité (cash-flow opérationnel), des investissements (cash-flow des investissements) et du financement (cash-flow de financement), les compte de financement et des flux de fonds de la Confédération, en raison

des exigences du frein à l'endettement, distinguent deux niveaux, à savoir le *solde de financement* et les *flux de fonds provenant de placements financiers et de capitaux de tiers*.

- Contrairement à la structure des comptes prévalant dans l'économie privée, le fonds «Confédération» englobe, outre les liquidités, les bonifications des montants dus par les débiteurs (créances) et les charges enregistrées au profit de créanciers (engagements courants). L'extension de la définition de ce fonds se fonde sur les exigences liées à la gestion des finances par le frein à l'endettement. Une comptabilisation au profit des créanciers constitue déjà une dépense au niveau des crédits. Une limitation de la comptabilisation aux seuls flux financiers ne serait pas compatible avec les objectifs du frein à l'endettement.

Compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	Chiffres en % annexe	
Total des flux de fonds	758	1 667	909	120,0	
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale (résultat financier)	-3 561	9 745	13 306	373,6	
Variation du patrimoine financier	3 772	1 922	-1 850	-49,0	
Placements financiers à court terme	2 593	3 482	889	34,3	26
Placements financiers à long terme	1 179	-1 560	-2 739	-232,3	26
Flux de fonds provenant du financement externe	547	-10 000	-10 547	-1 928,4	
Engagements financiers à court terme	2 106	-5 149	-7 256	-344,5	35
Engagements financiers à long terme	-3 628	-4 626	-998	-27,5	35
Engagements en faveur de comptes spéciaux	2 092	-299	-2 391	-114,3	38
Fonds spéciaux	-23	74	97	417,6	37

Etat du fonds «Confédération»

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. au 2008 val. abs.	Chiffres en % annexe	
Etat du fonds au 1.1.	-8 503	-7 746	758	8,9	
Etat du fonds au 31.12.	-7 746	-6 078	1 667	21,5	
Etat au 31.12.:					
Disponibilités et placements à court terme	1 739	2 949	1 210	69,6	23
Créances sans duevoir	6 440	5 755	-686	-10,6	24
Engag. courants y c. régularisation, impôt antic.	-15 925	-14 782	1 143	7,2	33, 34

Remarque: seules les variations liées aux fonds sont prises en compte. C'est pourquoi les valeurs ne correspondent pas à la variation des postes figurant au bilan.

Le compte de financement est établi selon la méthode directe: y sont inscrits tous les flux financiers directement à partir des postes du bilan, du compte de résultats et du compte des inves-

tissements. Un solde négatif du fonds «Confédération» indique que les engagements courants, y compris la régularisation de l'impôt anticipé, sont supérieurs aux liquidités et aux créances.

Guide de lecture du compte de financement

Le solde du compte de financement (*solde de financement*) résulte des *flux de fonds liés aux opérations financières*. Outre le solde de financement ordinaire, qui découle des flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle et des investissements/désinvestissements du patrimoine administratif, il comprend également les recettes et dépenses extraordinaires. Un signe positif (+) désigne un afflux net de fonds, un signe négatif (-) un sortie nette de fonds.

Les *flux de fonds provenant de placements financiers et du financement externe* comprennent les opérations de la Trésorerie fédérale, telles que les emprunts contractés auprès de tiers, les placements financiers ou d'autres transactions effectuées directement par le biais du bilan (par ex. avances au fonds pour les grands projets ferroviaires). Pour les flux de fonds provenant de placements financiers, un signe positif signifie que

des placements financiers ont été vendus et que des liquidités ont alimenté le fonds «Confédération». Pour les flux de fonds provenant de capitaux de tiers, un signe négatif signifie que des liquidités ont été prélevée du fonds «Confédération» pour honorer des engagements financiers.

Dans le *fonds «Confédération»*, les flux de fonds provenant de l'exécution des tâches et de l'activité financière se reflètent dans les variations des liquidités. Au final, les variations du fonds «Confédération» (1 667 mio) doivent correspondre au total du solde de financement (9 745 mio) ainsi que des flux de fonds provenant de placements financiers (1 922 mio) et de capitaux de tiers (- 10 000 mio). Un signe positif (négatif) correspond à un accroissement (à une diminution) du fonds.

52 Compte de résultats

Compte de résultats

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Résultat de l'exercice	6 273	1 995	7 291	1 017	16,2	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	7 461	1 995	6 420	-1 041	-14,0	
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	8 585	4 251	6 685	-1 900	-22,1	
Revenus	61 308	59 158	61 070	-237	-0,4	
Revenus fiscaux	58 052	55 514	56 790	-1 262	-2,2	
Impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1	1
Impôt anticipé	5 760	3 019	5 280	-480	-8,3	2
Droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7	3
Taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3	4
Autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2	5
Revenus fiscaux divers	3 775	3 756	3 718	-57	-1,5	6
Patentes et concessions	1 284	1 303	1 350	66	5,1	7
Autres revenus	1 970	2 326	2 893	923	46,9	8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	2	15	37	35	1 978,9	9
Charges	52 722	54 908	54 385	1 663	3,2	
Charges propres	11 406	12 168	11 929	523	4,6	
Charges de personnel	4 501	4 802	4 812	312	6,9	10
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 762	4 101	4 120	358	9,5	11
Charges d'armement	1 228	1 092	1 095	-134	-10,9	
Amortissement, immobilis. corp. et incorporelles	1 914	2 173	1 902	-13	-0,7	27, 28, 29
Charges de transfert	41 254	42 699	42 445	1 191	2,9	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0	12
Indemnités à des collectivités publiques	785	676	778	-7	-0,9	
Contributions à de propres institutions	2 573	2 667	2 723	150	5,8	13
Contributions à des tiers	12 668	13 380	13 279	611	4,8	14
Contributions aux assurances sociales	13 582	14 450	14 280	698	5,1	15
Réévaluation de contrib. à des investissements	3 861	4 120	4 065	205	5,3	16
Réévaluation de prêts et de participations	372	342	203	-168	-45,3	30, 31
Attrib. à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	63	40	11	-52	-82,1	9
Résultat financier (excédent de charges)	-1 124	-2 255	-265	859	76,4	
Revenus financiers	2 740	1 367	3 075	336	12,2	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 807	845	2 179	372	20,6	31
Autres revenus financiers	933	522	896	-37	-3,9	17, 18
Charges financières	3 864	3 622	3 341	-524	-13,6	
Charges d'intérêts	3 334	3 468	3 042	-293	-8,8	19
Diminution des valeurs de mise en équivalence	7	-	5	-1	-15,8	31
Autres charges financières	523	154	293	-230	-43,9	20
Revenus extraordinaires	328	230	1 060	732	223,1	21
Charges extraordinaires	1 515	230	189	-1 327	-87,5	22
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	7 461	1 995	6 420	-1 041	-14,0	
Revenus ordinaires	64 047	60 525	64 146	98	0,2	
Revenus	61 308	59 158	61 070	-237	-0,4	
Revenus financiers	2 740	1 367	3 075	336	12,2	
Charges ordinaires	56 587	58 530	57 726	1 139	2,0	
Charges	52 722	54 908	54 385	1 663	3,2	
Charges financières	3 864	3 622	3 341	-524	-13,6	

53 Bilan

Bilan

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008		Chiffres en
			val. abs.	%	annexe
Actif	105 024	100 220	-4 803	-4,6	
Patrimoine financier	29 108	27 360	-1 748	-6,0	
Actif circulant	17 094	13 787	-3 308	-19,3	
Liquidités et placements à court terme	1 739	2 949	1 210	69,6	23
Créances	5 943	5 246	-697	-11,7	24
Placements financiers à court terme	7 717	4 212	-3 504	-45,4	26
Comptes de régularisation actifs	1 696	1 379	-316	-18,7	25
Actif immobilisé	12 014	13 573	1 560	13,0	
Placements financiers à long terme	12 014	13 573	1 560	13,0	26
Patrimoine administratif	75 916	72 860	-3 055	-4,0	
Actif circulant	224	297	72	32,2	
Stocks	224	297	72	32,2	27
Actif immobilisé	75 692	72 564	-3 128	-4,1	
Immobilisations corporelles	49 921	51 094	1 173	2,4	28
Immobilisations incorporelles	97	130	33	34,6	29
Prêts	9 475	3 411	-6 064	-64,0	30
Participations	16 199	17 928	1 729	10,7	31
Passif	105 024	100 220	-4 803	-4,6	
Capitaux de tiers à court terme	36 056	29 507	-6 549	-18,2	32
Engagements courants	13 700	12 659	-1 040	-7,6	33
Engagements financiers à court terme	15 495	10 310	-5 185	-33,5	35
Comptes de régularisation passifs	6 394	6 094	-300	-4,7	34
Provisions à court terme	467	443	-23	-5,0	
Capitaux de tiers à long terme	110 155	104 582	-5 573	-5,1	32
Engagements financiers à long terme	92 576	87 955	-4 621	-5,0	35
Engagements envers des comptes spéciaux	2 092	1 793	-299	-14,3	38
Provisions à long terme	13 951	13 107	-844	-6,0	36
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 537	1 727	191	12,4	9
Capital propre	-41 187	-33 869	7 318	17,8	
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	2 808	2 934	126	4,5	9
Fonds spéciaux	1 229	1 258	29	2,4	37
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	79	111	33	41,5	
Autre capital propre	0	0	0	104,9	
Découvert du bilan	-45 302	-38 173	7 130	15,7	

54 Compte des investissements

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Solde du compte des investissements	-14 875	-6 937	-1 564	13 310		
Solde du compte des investissements ordinaire	-6 347	-6 937	-6 944	-597		
Recettes d'investissement ordinaires	252	188	295	43	17,2	
Immeubles	41	40	70	30	72,7	28
Biens meubles	5	2	4	-1	-25,8	28
Prêts	202	145	212	10	5,0	30
Participations	4	–	9	5	122,6	31
Contributions à des investissements	0	–	0	0	3,5	16
Dépenses d'investissement ordinaires	6 598	7 125	7 239	640	9,7	
Immeubles	620	627	626	6	1,0	28
Biens meubles	140	178	156	16	11,5	28
Stocks	202	261	224	22	11,0	
Routes nationales	1 344	1 463	1 501	157	11,7	28
Immobilisations incorporelles	35	47	37	3	7,5	29
Prêts	366	401	599	233	63,8	30
Participations	31	31	30	-1	-4,5	31
Contributions à des investissements	3 861	4 117	4 066	205	5,3	16
Recettes d'investissement extraordinaires	–	–	5 380	5 380		21
Dépenses d'investissement extraordinaires	8 528	–	–	-8 528		22

Le tableau ci-dessus fournit des informations sur les dépenses effectuées pour acquérir ou créer des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exécution des tâches et utilisées durant plusieurs périodes, ainsi que sur les recettes provenant de la vente ou du remboursement de ces valeurs patrimoniales. Les investissements sont inscrits à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif. Les dépenses et les recettes d'investissement mentionnées dans les tableaux comprennent également les régularisations sans incidences financières. Elles peuvent par conséquent différer légèrement des montants figurant dans le compte de financement (2008: + 44 mio; 2009: - 6 mio).

Le tableau de rapprochement ci-dessous indique la part des dépenses et des recettes d'investissement (ordinaires et extraor-

dinaires confondues) et la part des autres variations dans la variation de la valeur comptable des postes du patrimoine administratif. Les autres variations comprennent notamment les augmentations et les diminutions qui ne sont pas comptabilisées dans le compte des investissements (par ex. les inscriptions à l'actif a posteriori par les biais du compte de résultats, les comptabilisations effectuées directement par le biais du capital propre, les diminutions de stocks), ainsi que les variations de la valeur comptable consécutives à des amortissements, à des réévaluations, à des revalorisations, à des augmentations ou à des diminutions des valeurs de mise en équivalence des participations ou à des variations de prix dans le cas des stocks. Des informations détaillées sont disponibles aux chiffres correspondants de l'annexe.

Rapprochement du compte des investissements ou des autres variations et du patrimoine administratif inscrit au bilan

2009 mio CHF	Total	Immobi- liations corporelles	Stocks	Immobi- liations incorporelles	Prêts	Partici- pations	Contributions à des inves- tisements
Etat au 1.1.	75 916	49 921	224	97	9 475	16 199	–
Recettes d'investissement	-5 675	-74	–	–	-5 591	-9	0
Dépenses d'investissement	7 239	2 283	224	37	599	30	4 066
Autres variations	-4 620	-1 035	-152	-4	-1 072	1 709	-4 066
Etat au 31.12.	72 860	51 094	297	130	3 411	17 928	–

2008 mio CHF	Total	Immobi- liations corporelles	Stocks	Immobi- liations incorporelles	Prêts	Partici- pations	Contributions à des inves- tisements
Etat au 1.1.	33 014	14 472	214	58	2 963	15 306	–
Recettes d'investissement	-252	-46	–	–	-202	-4	0
Dépenses d'investissement	15 126	4 304	202	35	6 294	31	4 261
Autres variations	28 027	31 190	-192	4	420	866	-4 261
Etat au 31.12.	75 916	49 921	224	97	9 475	16 199	–

55 Etat du capital propre

mio CHF	Total du capital propre	Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	Fonds spéciaux	Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	Réserve liée au retrai- tement	Découvert du bilan
Chiffres en annexe		9	37			
Etat au 1.1.2008	-48 516	4 696	468	57	144	-53 881
Transferts dans le capital propre	–	-2 183	–	21	-144	2 306
Variations des fonds spéciaux	761	–	761	–	–	–
Variations de l'évaluation	–	–	–	–	–	–
Total des postes enregistrés sous le capital propre	761	-2 183	761	21	-144	2 306
Résultat de l'exercice	6 273	–	–	–	–	6 273
Total des gains et pertes enregistrés	7 034	-2 183	761	21	-144	8 579
Transactions distinctes	295	295	–	–	–	–
Etat au 31.12.2008	-41 187	2 808	1 229	79	–	-45 302
Transferts dans le capital propre	–	126	–	33	–	-159
Variations des fonds spéciaux	29	–	29	–	–	–
Variations de l'évaluation	-1	–	–	–	–	-1
Total des postes enregistrés sous le capital propre	28	126	29	33	–	-160
Résultat de l'exercice	7 291	–	–	–	–	7 291
Total des gains et pertes enregistrés	7 319	126	29	33	–	7 131
Transactions distinctes	-1	–	–	–	–	-1
Etat au 31.12.2009	-33 869	2 934	1 258	111	–	-38 173

L'état du capital propre renseigne sur les conséquences, pour le patrimoine, des opérations financières effectuées durant la période considérée. Il montre notamment de façon transparente quelles charges et quels revenus sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre et comment se répercutent sur ce dernier les variations de réserves et de fonds affectés.

Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Les ressources provenant de recettes affectées qui n'ont pas été utilisées sont inscrites au bilan à titre de capital propre lorsque la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de leur utilisation. Tel est le cas pour le *financement spécial circulation routière* ainsi que pour les réserves à affectation spéciale destinées à *l'assurance fédérale des transports contre les risques de guerre* et à *la garantie des investissements*. Le financement spécial «circulation routière» enregistre une augmentation car, en 2009, les recettes ordinaires affectées ont été supérieures de 126 millions aux dépenses correspondantes. L'excédent de recettes a été comptabilisé à charge du découvert du bilan. Des explications complémentaires concernant les fonds affectés enregistrés sous le capital propre figurent dans le tome 3, partie statistique, chiffre B42.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Les

afflux de fonds ou les sorties de fonds provenant de fonds spéciaux sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans les comptes correspondants du bilan. En 2009, les fonds spéciaux ont engendré un afflux de fonds de 29 millions. Le chiffre 62/37 contient les informations supplémentaires relatives aux fonds spéciaux.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves pour financer ultérieurement des activités en conformité avec les objectifs fixés dans les mandats de prestations qui leur sont confiés. La constitution et l'utilisation de réserves d'unités GMEB sont comptabilisées par le biais du découvert du bilan, par analogie avec l'utilisation du bénéfice dans une entreprise. En 2009, les réserves provenant d'enveloppes budgétaires se sont accrues de 33 millions (solde des attributions, déduction faite des recettes). Les détails relatifs aux réserves des unités GMEB figurent dans le tome 3, explications complémentaires, chiffre 4.

Réserve destinée au retraitement

Les corrections de valeurs consécutives à la réévaluation des chiffres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ont été comptabilisées directement sous le capital propre et non par le biais du compte de résultats, conformément aux normes IPSAS. En 2008, la réserve liée au retraitement a été comptabilisée dans le découvert du bilan.

Découvert du bilan

L'excédent de revenus de 7 291 millions permet de réduire le découvert du bilan pour un montant équivalent. Font en revanche partie des facteurs d'augmentation l'excédent de recettes provenant du financement spécial circulation routière (126 mio) et la constitution de réserves provenant d'enveloppes budgétaires (33 mio).

En ce qui concerne les *autres transactions*, des valeurs patrimoniales ont été attribuées aux nouvelles unités administratives décentralisées dans le cadre du transfert dans le 3^e cercle, au 1^{er} janvier 2009, de l'Office fédéral des assurances privées, de la Commission fédérale des banques, de l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers ou FINMA et Inspection fédérale de la sécurité nucléaire ou IFSN).

61 Explications générales

1 Bases

Bases légales

Le droit budgétaire et le droit des crédits de la Confédération se fondent sur les bases légales suivantes:

- constitution fédérale (notamment les articles 100 al. 4, art. 126 ss., art. 159, art. 167 ainsi que l'art. 183; RS 101);
- loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl; RS 171.10);
- loi fédérale du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (loi sur les finances de la Confédération, LFC; RS 611.0);
- ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01);
- ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions du 18.06.2004 (RS 611.051);
- loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (RS 611.010);
- directives du Département fédéral des finances concernant les manifestations de grande envergure mises sur pied par des tiers avec le soutien de la Confédération ou organisées par cette dernière du 1^{er} avril 2003;
- directives de l'Administration fédérale des finances concernant la gestion financière et la tenue des comptes.

Nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC)

Introduit en 2007, le nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC) met en lumière les processus budgétaires et la situation financière de la Confédération en suivant une double perspective: l'optique du compte de résultats et celle du financement. Cette double perspective permet de distinguer la gestion de l'administration et des entreprises, du pilotage stratégique et politique. Le modèle comptable est structuré comme suit:

Structure des comptes

Un élément central de la présentation des comptes réside dans la reprise de la structure des comptes telle qu'elle prévaut dans l'économie privée. Cette structure comprend le *compte de financement*, le *compte de résultats*, le *bilan*, l'*état du capital propre* ainsi que l'*annexe aux comptes annuels*. Pour le compte 2009, elle englobera également, pour la première fois, un compte des investissements. Conformément aux exigences du frein à l'endettement, le compte de financement demeure l'instrument principal de

gestion globale des finances. En revanche, la gestion de l'administration et des entreprises est désormais axée, tout comme dans l'économie privée, sur les résultats.

Le *compte de financement* sert à évaluer le besoin total de financement. Comme les flux provenant du financement externe et des placements financiers ne peuvent être déterminés que dans le cadre de la clôture des comptes, le solde de financement est établi, dans le budget, uniquement sur la base des dépenses et des recettes provenant des opérations financières ordinaires et extraordinaires (compte de financement). En revanche, le compte présente également les flux de fonds et la variation du fonds «Confédération», mais sans chiffres comparatifs par rapport au budget. Le compte de financement est établi selon la méthode directe: y sont inscrits tous les flux financiers en provenance directe des postes du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements. Ainsi, parmi les postes du compte de résultats, seuls les éléments ayant des incidences financières (dépenses ou recettes) sont pris en considération, et non les opérations purement comptables (par ex. les amortissements ou les versements à des provisions). La présentation des dépenses est faite sous l'angle du financement et le calcul des indicateurs budgétaires est également effectué dans cette optique.

Le *compte de résultats* affiche la diminution et l'augmentation de valeurs sur une période donnée, ainsi que le résultat annuel. Sa clôture s'effectue en deux étapes: le résultat ordinaire est présenté en premier. Celui-ci se compose du résultat opérationnel et du résultat financier. La seconde étape concerne les opérations extraordinaires selon la définition du frein à l'endettement.

Le *bilan* montre la structure de la fortune et des capitaux de la Confédération. La distinction entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif fournit la base financière sur laquelle se fondent les principes régissant l'utilisation du patrimoine de la Confédération. Le patrimoine financier comprend tous les fonds non affectés à l'exécution de tâches tels que les liquidités, les avoirs courants et les placements de la trésorerie. La gestion de ces fonds, qui relève de la compétence du Conseil fédéral et de l'administration, se fonde sur des principes commerciaux. En revanche, l'emploi des ressources destinées à l'exécution de tâches requiert l'approbation du Parlement dans le cadre de la procédure d'octroi des crédits. Le patrimoine créé dans le cadre de l'exécution de tâches est considéré comme patrimoine administratif. Celui-ci se caractérise donc par son affectation durable à l'exécution directe de tâches publiques ou à un but de droit public. Le passif fait l'objet d'une distinction entre capitaux de tiers et capitaux propres.

Le *compte des investissements* présente toutes les dépenses et les recettes d'investissement qui concernent le patrimoine administratif. Les dépenses et les recettes d'investissement liées à l'exécution des tâches sont soumises à la procédure d'autorisation des crédits et requièrent, à ce titre, l'approbation du Parlement. Le compte des investissements est l'instrument de gestion servant à planifier et à exécuter ces flux financiers. En revanche, les flux

financiers qui concernent le patrimoine financier ne sont pas soumis à la procédure d'autorisation des crédits et ne font donc pas partie du compte des investissements.

L'état du capital propre présente en détail la variation du capital propre. Il montre notamment quelles transactions sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre.

Pour compléter les éléments comptables décrits ci-dessus, l'annexe aux comptes annuels ou au budget présente et commente les particularités essentielles des différents éléments des comptes annuels. L'annexe comprend notamment les éléments suivants: une description du corpus de règles s'appliquant à la présentation des comptes et une justification des éventuels écarts; les principes régissant l'établissement des comptes, y compris les principes essentiels concernant l'inscription au bilan et l'évaluation (dans le cadre des comptes annuels); des explications et des informations complémentaires relatives au compte de financement, au compte de résultats, au compte d'investissement et au bilan.

Comptabilité basée sur l'exercice

L'établissement du budget ainsi que la tenue et l'établissement des comptes s'effectuent selon des principes commerciaux, c'est-à-dire selon une approche axée sur les résultats. Cela signifie que les opérations financières pertinentes sont enregistrées lors de la naissance des engagements et des créances correspondants (principe du fait générateur) et pas seulement au moment où leur paiement est échu ou encaissé.

Présentation des comptes

La présentation des comptes et la gestion financière se fondent sur les normes comptables internationales pour le secteur public (Public Sector Accounting Standards IPSAS). L'utilité de disposer de règles uniformes est incontestée pour la transparence et la continuité de la présentation des comptes ainsi que pour les rapports sur l'état des finances. Grâce à la compatibilité des normes IPSAS avec les normes IAS/IFRS (International Accounting Standard/International Financial Reporting System) appliquées dans l'économie privée, la présentation des comptes deviendra également plus compréhensible pour les non-spécialistes. Les écarts inévitables par rapport aux normes IPSAS sont indiqués clairement et justifiés dans l'annexe aux comptes annuels et au budget.

Rapports sur l'état des finances

Adapté aux normes en usage dans l'économie privée, la structure modulaire des rapports permettra aux divers milieux intéressés d'acquérir rapidement une vue d'ensemble de l'état de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération et de trouver, si nécessaire, les détails désirés.

Promotion d'un pilotage administratif axé sur la gestion d'entreprise et la transparence des coûts

Le NMC vise, par le biais d'une série de mesures, à allouer les ressources de manière plus efficace et à accroître la marge de

manœuvre des unités administratives. Sont ainsi prévus des assouplissements dans la spécification des crédits, la délégation aux offices concernés de la responsabilité de gérer les crédits, ainsi que l'imputation interne des prestations. L'acquisition de prestations auprès d'autres unités administratives doit, pour certaines prestations définies selon des critères précis (prestations portant sur un montant élevé, ayant un caractère commercial, clairement imputables et susceptibles d'être influencées par le bénéficiaire), toujours avoir une incidence sur les crédits. Une comptabilité analytique, axée sur les besoins spécifiques des unités administratives, sert de base pour déterminer les coûts. Les départements déterminent, en accord avec l'Administration des finances, le type de comptabilité analytique que les unités administratives doivent tenir. Chaque unité de l'administration doit être en mesure de déterminer les coûts occasionnés par des tâches et des projets donnés. Il s'agit là d'une condition importante de la sensibilisation aux coûts au sein de l'administration.

Unités saisies/objet du compte annuel

Le champ d'application de la loi sur les finances de la Confédération est très proche de celui de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA; RS 172.010) et l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.01). Dans le détail, le budget et les comptes de la Confédération englobent les unités suivantes (art. 2 LFC):

- a. l'Assemblée fédérale et les services du Parlement;
- b. les tribunaux fédéraux ainsi que les commissions de recours et d'arbitrage;
- c. le Conseil fédéral;
- d. les départements et la Chancellerie fédérale;
- e. les secrétariats généraux, groupements et offices;
- f. les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui n'ont pas de comptabilité propre.

Les comptes des unités de l'administration fédérale décentralisée et des Fonds de la Confédération ne font pas partie du budget et des comptes de la Confédération. Ces comptes font partie du compte d'Etat lorsqu'ils doivent être approuvés par l'Assemblée fédérale (comptes spéciaux). Les comptes spéciaux suivants sont présentés dans le cadre du compte: le domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF), la Régie fédérale des alcools (RFA), le Fonds pour les grands projets ferroviaires (FEG) et le fonds d'infrastructure (FI).

Plan comptable général de la Confédération

Le plan comptable général de la Confédération comprend le bilan (actif, passif), le compte de résultats (charges, revenus) et le compte des investissements (recettes et dépenses d'investissement). Les explications de la page suivante sont présentées selon la structure du plan comptable général.

Bilan			Compte de résultats		Compte des investissements		
1 Actif	2 Passif	3 Charges	4 Revenus	5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement		
10 Patrimoine financier	20 Capitaux de tiers	30 Charges de personnel	40 Revenus fiscaux	50 Immobilisations corporelles et stocks	60 Vente d'immobilisations corporelles		
100 Liquidités et placements à court terme	200 Engagements courants	31 Charges de biens et services et charges d'exploitation	41 Patentes et concessions	52 Immobilisations incorporelles	62 Vente d'immobilisations incorporelles		
101 Créances	201 Engagements financiers à court terme	32 Charges d'armement	42 Compensations	54 Prêts			
102 Placements financiers à court terme	204 Comptes de régularisation passifs	33 Amortissements	43 Revenus divers	55 Participations			
104 Comptes de régularisation actifs	205 Provisions à court terme	34 Charges financières	44 Revenus financiers	56 Contributions à des investissements			
107 Placements financiers à long terme	206 Engagements financiers à long terme	35 Attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	45 Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	58 Dépenses d'investissement extraordinaires			
109 Créances envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	207 Engagements envers des comptes spéciaux	36 Charges de transfert	48 Revenus extraordinaires	59 Report au bilan			
14 Patrimoine administratif	208 Provisions à long terme	38 Charges extraordinaires					
140 Immobilisations corporelles	209 Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers						
141 Stocks	29 Capital propre						
142 Immobilisations incorporelles	290 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre						
144 Prêts	291 Fonds spéciaux						
145 Participations	292 Réserves provenant d'enveloppes budgétaires						
	295 Réserves liées au retraitement						
	296 Réserves liées à la réévaluation						
	298 Autre capital propre						
	299 Excédent/découvert du bilan						

Principes de comptabilisation

Nous vous présentons ci-après les principes de comptabilisation relatifs aux différents postes du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements dans la structure du plan comptable général.

Bilan: actif

10 Patrimoine financier

100 Liquidités et placements à court terme

Les liquidités comprennent, outre les disponibilités, les comptes postaux et bancaires.

101 Créances

Sous créances sont comptabilisées les créances fiscales et douanières, les comptes courants avec solde débiteur et les autres créances résultant de ventes et de prestations de services. Les réévaluations des créances figurent également dans ce poste à titre de diminutions des actifs (ducroire).

102 Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme regroupent des titres à taux fixe et à taux variable, des papiers escomptables, d'autres titres ainsi que des dépôts à terme et des prêts d'une durée jusqu'à un an.

104 Comptes de régularisation d'actifs

Tous les actifs résultants de la délimitation dans le temps d'intérêts et de disagios ainsi que d'autres délimitations figurent dans ce poste.

107 Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme regroupent des titres à taux fixe et à taux variable, des papiers escomptables et d'autres titres ainsi que des dépôts à terme, des prêts et d'autres placements financiers assortis d'une échéance supérieure à un an.

109 Créances envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Ce groupe de comptes présente les excédents de dépenses provenant de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers. De tels excédents subsistent lorsque les recettes affectées ne suffisent pas à couvrir les dépenses déjà effectuées et que celles-ci doivent être financées après coup.

14 Patrimoine administratif

140 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles réunissent le mobilier, les machines, les véhicules, les équipements et l'informatique. Elles comprennent également les infrastructures en construction, les immeubles et les acomptes versés pour des immobilisations corporelles ainsi que les dépenses activables consacrées aux routes nationales qui appartiennent à la Confédération.

141 Stocks

Dans ce poste sont comptabilisés les stocks d'achats ou de production propre (produits finis et semi-finis, ainsi que les en-cours de production).

142 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des licences, des brevets, des droits et des logiciels.

144 Prêts

Il s'agit de prêts que la Confédération accorde à des tiers dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

145 Participations

Il s'agit de participations que la Confédération a acquises dans des entreprises tierces dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

Bilan: passif

20 Capitaux de tiers

200 Engagements courants

Ils comprennent les comptes courants avec solde créancier et les engagements résultant de ventes et de prestations de services.

201 Engagements à court terme

Ce poste comprend les engagements d'une durée d'un an au plus dans les domaines des banques, du marché monétaire et des assurances sociales de la Confédération.

204 Comptes de régularisation de passifs

Tous les passifs résultants de la délimitation dans le temps d'intérêts, d'agios, d'impôts anticipés ainsi que d'autres délimitations figurent dans ce poste.

205 Provisions à court terme

Ce poste regroupe les provisions à court terme destinées à couvrir les coûts de restructurations attendus en un an et les prestations versées aux employés ainsi que les provisions à court terme constituées pour couvrir les frais liés à des actions en justice ou financer des prestations de garantie.

206 Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme concernent les dettes d'une échéance supérieure à un an, telles que des bons du Trésor ou des emprunts, ainsi que des engagements envers les assurances sociales ou les entreprises de la Confédération et les tiers.

207 Engagements envers des comptes spéciaux

Il s'agit d'engagements contractés envers le fonds pour les grands projets ferroviaires ou les Ecoles polytechniques fédérales, ainsi qu'envers le fonds d'infrastructure.

208 Provisions à long terme

Ce poste regroupe les provisions destinées à couvrir les paiements échus dans un délai de plus d'un an (cf. position 205).

209 Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Il s'agit d'excédents de recettes temporaires provenant de financements spéciaux et de soldes de fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers.

29 Capital propre

290 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Ce poste comptabilise le solde (excédents de dépenses ou de recettes) des fonds affectés enregistrés sous le capital propre.

291 Fonds spéciaux

Les soldes des différents fonds spéciaux sont inscrits dans ce poste sous le capital propre.

292 Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Il s'agit des réserves des unités administratives appliquant la GMEB. Ces réserves sont subdivisées en réserves générales et réserves affectées.

295 Réserves liées au retraitement

Les différences de valeurs issues de la réévaluation des chiffres du bilan d'ouverture 2007 ont été comptabilisées à titre de réserves. Ces réserves ont été comptabilisées dans le découvert du bilan en 2008.

296 Réserves liées à la réévaluation

Ces réserves sont constituées par les écarts positifs résultant des examens périodiques de la valeur des éléments du patrimoine.

298 Autre capital propre

Les éventuelles différences provenant de l'imputation des prestations avec incidence sur les crédits sont inscrites sous autre capital propre.

299 Excédent/découvert du bilan

Les pertes sont inscrites au titre de découvert du bilan et les profits au titre d'excédent du bilan.

Compte de résultats: charges

30 Charges de personnel

Les charges de personnel englobent les dédommagements destinés aux parlementaires et aux autorités, la rétribution du personnel du Conseil fédéral, des employés de l'administration fédérale et du personnel local du DFAE. Sont également saisies sous les charges de personnel les cotisations de l'employeur aux assurances sociales, les prestations de l'employeur pour les mises à la retraite anticipée, la formation et le perfectionnement, les facilités accordées au personnel ainsi que les dépenses en relation avec le recrutement de personnel.

31 Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation englobent les charges de matériel et de marchandises, les charges de loyer, les charges d'exploitation pour les immeubles, les charges informatiques, les charges de conseil et les charges d'exploitation (y compris celles de l'armée).

32 Charges d'armement

Au titre des charges d'armement sont enregistrés les études de projets, les essais et les préparatifs d'achats de matériel d'armement, les besoins annuels en nouveau matériel de l'armée et en matériel de remplacement visant à maintenir l'état de préparation matériel et la puissance de combat de l'armée ainsi que les

nouvelles acquisitions en temps utile et selon les besoins de matériel d'armement pour l'armée.

33 Amortissements

Les amortissements comprennent la diminution de valeur annuelle des immobilisations corporelles et incorporelles.

34 Charges financières

Les charges financières englobent les intérêts, la réduction des valeurs de mise en équivalence, les pertes de change sur les titres et les stocks de devises, les autres pertes comptables sur le patrimoine administratif et financier, les charges pour la couverture des risques de change, le disagio sur les instruments financiers ainsi que les charges pour l'obtention de capitaux.

35 Attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

L'éventuel excédent annuel de revenus provenant des revenus affectés, déduction faite des dépenses correspondantes, est inscrit à titre d'attributions à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers.

36 Charges de transfert

Les charges de transfert englobent les quotes-parts de tiers aux recettes de la Confédération, les dédommagements à des collectivités publiques, les contributions à des propres institutions, à des tiers et aux assurances sociales ainsi que les réévaluations sur charges de transfert. Il s'agit notamment des réévaluations de prêts et de participations du patrimoine administratif ainsi que de l'amortissement annuel intégral des contributions à des investissements.

38 Charges extraordinaires

Sous les charges extraordinaires sont regroupées toutes les dépenses considérées comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

Compte de résultats: revenus

40 Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux englobent tous les revenus des impôts et des redevances dévolus à la Confédération, les droits de douane ainsi que les revenus des taxes d'incitation.

41 Patentes et concessions

Sous les patentes et concessions sont enregistrés la part de la Confédération au bénéfice net de la Régie fédérale des alcools, les versements de la Banque nationale suisse ainsi que les revenus des concessions – notamment radio, télévision et réseaux de radiocommunications ainsi que la part de la Confédération à la redevance hydraulique – ainsi que les revenus éventuels issus de la modification de la circulation de la monnaie.

42 Compensations

Sous les compensations sont enregistrés la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les émoluments administratifs, les redevances d'utilisation et les revenus des prestations ainsi que les revenus des ventes.

43 Revenus divers

Les revenus divers englobent le revenu des immeubles, les gains comptables tirés de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles, l'inscription à l'actif de prestations propres, la réinscription à l'actif d'immobilisations corporelles ainsi que les revenus de fonds de tiers.

44 Revenus financiers

Les revenus financiers comprennent les revenus des intérêts et des participations ainsi que l'augmentation des valeurs de mise en équivalence, les bénéfices de cours sur les titres et les devises, les autres gains comptables sur le patrimoine administratif et financier ainsi que l'agio sur les instruments financiers.

45 Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

L'éventuel excédent annuel de charges provenant des dépenses affectées, déduction faite des revenus correspondants, est inscrit à titre de prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers.

48 Revenus extraordinaires

Sous les revenus extraordinaires sont enregistrés tous les revenus qui sont considérés comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

Compte des investissements: dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites dans le compte des investissements, puis reportées et inscrites à l'actif du bilan au titre du patrimoine administratif.

50 Immobilisations corporelles et stocks

Sous les immobilisations corporelles et les stocks sont enregistrées les dépenses pour l'acquisition d'immeubles, de mobilier, de machines, de véhicules, d'installations, d'informatique et de stocks ainsi que les dépenses activables consacrées aux routes nationales, dans la mesure où l'objet en question présente une utilité sur plusieurs années et que sa valeur dépasse les 5000 francs (100 000 francs pour les immeubles et les routes nationales).

52 Immobilisations incorporelles

Sous les immobilisations incorporelles sont enregistrées les dépenses pour l'acquisition de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles, dans la mesure où le bien en question présente une utilité sur plusieurs années et que sa valeur dépasse 100 000 francs.

54 Prêts

Ce poste englobe les dépenses pour l'octroi de prêts à des institutions propres, à des collectivités publiques et à des tiers pour l'accomplissement d'une tâche publique.

55 Participations

Le poste participations englobe les dépenses pour l'acquisition de participations qui permettent à la Confédération d'accomplir une tâche publique.

56 Contributions à des investissements

Sous les contributions à des investissements sont enregistrées les dépenses pour l'octroi de contributions à des institutions propres, à des collectivités publiques et à des tiers pour la mise en place d'immobilisations corporelles avec une utilité sur plusieurs années. Les contributions à des investissements sont intégralement réévaluées au cours de l'année de leur octroi sur les charges de transfert.

58 Dépenses d'investissement extraordinaires

Sous les dépenses d'investissement extraordinaires sont enregistrées toutes les dépenses pour des investissements qui sont considérées comme extraordinaires selon la définition du frein à l'endettement.

59 Report au bilan

Toutes les dépenses d'investissement des groupes de comptes 50 à 58 sont inscrites à l'actif du bilan par le biais de ce groupe de comptes.

Compte des investissements: recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites dans le compte des investissements, puis font l'objet d'un report dans le patrimoine administratif du bilan. Les gains ou les pertes comptables sont comptabilisés dans le compte de résultats.

60 Vente d'immobilisations corporelles

Ce poste englobe les revenus de la vente d'immobilisations corporelles telles que des immeubles, des machines, du mobilier et des véhicules.

62 Vente d'immobilisations incorporelles

Sous ce poste sont enregistrés les revenus de la vente de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles.

64 Remboursement de prêts

Ce poste comprend les recettes du remboursement partiel ou intégral de prêts dans le patrimoine administratif. Si un prêt ne peut pas être remboursé intégralement, la partie non recouvrable du prêt est portée à la charge du compte de résultats, pour autant que des réévaluations n'aient pas déjà été effectuées à ce titre.

65 Vente de participations

Sous ce poste sont enregistrés les revenus de l'aliénation de participations.

66 Remboursement de contributions à des investissements

Les recettes provenant du remboursement de contributions à des investissements à la suite d'un changement d'affectation sont comptabilisées sous ce poste. Le remboursement des contributions à des investissements entraîne toujours un gain comptable correspondant dans le compte de résultats, étant donné que ces contributions font l'objet d'une réévaluation de 100% l'année de leur versement.

68 Recettes d'investissement extraordinaires

Sous les recettes d'investissement extraordinaires sont enregistrées toutes les recettes de la vente de patrimoine administratif considérées comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

69 Report au bilan

Pour les recettes d'investissement des groupes de comptes 60 à 68, les valeurs correspondantes du patrimoine administratif au bilan sont passées par pertes et profits par le biais de ce groupe de comptes.

Modification des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est à signaler par rapport à 2008.

Méthodes d'amortissement

Le détail des méthodes d'amortissement figure au chapitre concernant les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (voir le ch. 61/2).

Types de crédits, enveloppes budgétaires et instruments de gestion budgétaire

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement, requises pour l'exécution des tâches de la Confédération. On distingue les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui concernent un exercice comptable, ainsi que les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses (enveloppes budgétaires) portant sur plusieurs années, qui permettent de gérer des projets d'une longueur correspondante. Pour les explications relatives aux instruments de gestion budgétaire, se reporter au tome 2B, ch. 11.

2 Principes de l'établissement du budget et de la présentation des comptes

Principes de l'établissement du budget

L'établissement du *budget et des suppléments au budget* se fonde sur les principes suivants:

- Règle du produit brut*: les charges et les revenus ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement sont présentés séparément, sans compensation réciproque. L'AFF peut ordonner des exceptions dans des cas particuliers, d'entente avec le Contrôle fédéral des finances.

- Principe de l'universalité*: l'ensemble des charges, des revenus, des dépenses et des recettes d'investissement sont portés au budget. Ils ne sauraient être comptabilisés directement sur des provisions et des financements spéciaux.
- Principe de l'annualité*: l'année budgétaire correspond à l'année civile. Les crédits non utilisés deviennent caducs à la fin de l'année budgétaire.
- Principe de la spécialité*: les charges et les revenus ainsi que les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement sont présentés par unité administrative, par groupe spécifique du plan comptable et, lorsque cela paraît indiqué, par mesure et selon leur affectation. L'Administration des finances décide de la structure des crédits dans le projet de message après avoir consulté le département responsable. Les crédits ouverts ne peuvent être affectés qu'aux dépenses pour lesquelles ils ont été autorisés.

Si plusieurs unités administratives participent au financement d'un projet, l'une de celles-ci, désignée comme unité administrative responsable, est chargée d'en établir le budget total.

Principes de la présentation des comptes

Les principes de la présentation des comptes s'appliquent par analogie à ceux du budget et des suppléments au budget:

- Importance relative*: toutes les informations nécessaires à une évaluation complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus doivent être publiées.
- Clarté*: ces informations doivent être claires et compréhensibles pour le lecteur.
- Continuité*: les principes régissant l'établissement du budget ainsi que la tenue et la présentation des comptes doivent, si possible, être maintenus tels quels sur une longue période.
- Règle du produit brut*: le principe budgétaire du produit brut doit également être appliqué au compte.

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS; art. 53, al. 1, LFC). La Confédération n'applique pas l'intégralité de ces normes: des exceptions ciblées peuvent être prévues pour les cas spécifiques à la Confédération, où l'application des normes IPSAS ne laisse aucune marge de manœuvre.

Ces écarts par rapport aux normes IPSAS figurent dans l'annexe 2 de l'OFC. Toutes les différences par rapport aux normes IPSAS et leurs conséquences financières sont expliquées ci-dessous.

Différences par rapport aux normes IPSAS

Aucun changement n'est à signaler par rapport au compte 2008.

Différence: le versement d'acomptes pour l'achat de marchandises, de matériel d'armement et de prestations de services est comptabilisé non pas au titre d'opération de bilan, mais à celui de charge.

Justification: pour des motifs liés aux dispositions légales applicables aux crédits, les acomptes sont comptabilisés par le biais du compte de résultats. Cette opération correspond à une couverture anticipée de charges futures.

Conséquence: la comptabilisation des transactions ne répond pas au principe de la comptabilité d'exercice. Les charges sont portées au compte de résultats lors du paiement anticipé et non pas au moment où la prestation est fournie.

Différence: les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts de la Confédération (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: les revenus provenant de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont comptabilisés au moment de leur versement par les cantons (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: En dérogation de la norme IPSAS 25, les opérations du bilan concernant les engagements pris en matière de prévoyance et les autres prestations à long terme destinées aux employés sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

Justification: certaines questions n'étant pas résolues en ce qui concerne le refinancement des caisses de pensions de plusieurs établissements de la Confédération, les engagements en faveur de la prévoyance professionnelle ne sont pas inscrits au bilan.

Conséquence: la variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle et d'autres prestations à long terme destinées aux employés n'est pas prise en considération dans le compte de résultats. Ces engagements n'apparaissent pas au bilan, c'est pourquoi le montant indiqué pour le découvert du bilan est trop bas.

Différence: la comptabilisation de la commission provenant de la retenue d'impôt UE et revenant à la Suisse a lieu selon le principe de l'encaisse (cash accounting).

Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.

Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: l'agio et le disagio sur les emprunts de la Confédération sont comptabilisés conjointement en tant que charges ou diminution de charges.

Justification: les agios et disagios étant difficiles à budgétiser, ils sont comptabilisés sur la base des montants nets dans le compte de résultats.

Conséquence: dans le compte de résultats, les variations des agios et des disagios sont indiquées sur la base des montants nets. Dans le bilan, en revanche, elles sont comptabilisées en termes bruts.

Différence: outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le tableau des flux de fonds présente également les créances et les engagements courants.

Justification: le fonds résulte des exigences du frein à l'endettement.

Conséquence: outre les paiements, la notion de dépenses comprend également les charges relatives aux créanciers. Il en va de même pour les recettes, qui englobent également les bonifications des montants dus par les débiteurs.

Différence: le compte de financement ne fait aucune distinction entre l'activité d'exploitation et celle d'investissement.

Justification: pour indiquer les soldes nécessaires au calcul des exigences du frein à l'endettement, ces deux niveaux d'activités sont réunis.

Conséquence: pas d'indication du cash-flow, ni d'indicateurs similaires.

Différence: pas d'inscription à l'actif du matériel d'armement, même si celui-ci répond aux conditions définies en la matière.

Justification: contrairement aux constructions militaires, le matériel d'armement n'est pas inscrit à l'actif. Cette solution s'apparente aux règles comptables appliquées par le FMI (GFSM2001).

Conséquence: les charges liées au matériel d'armement portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

Différence: l'information sectorielle selon les groupes de tâches est présentée non pas dans l'optique du compte de résultats, mais dans celle du financement.

Justification: en raison du frein à l'endettement, la gestion globale des finances de la Confédération est axée en priorité sur le financement. Les charges sans incidences financières telles que les amortissements ne sont donc pas prises en considération dans les informations par groupes de tâches. En revanche, les dépenses d'investissement sont comptabilisées conjointement aux dépenses courantes.

Conséquence: la dépréciation totale de la valeur dans chaque groupe de tâches n'est pas indiquée, étant donné que les charges sans incidences financières ne sont pas prises en considération. Pour un volume d'investissements demeurant relativement constant, les différences entre le compte de résultats et le compte de financement restent limitées.

Différence: dans l'information sectorielle, les valeurs du bilan ne sont pas classées par groupe de tâches.

Justification: l'information sectorielle porte tant sur le bilan que sur le compte de résultats. Étant donné l'importance de la redistribution des fonds qui caractérise les finances fédérales, classer les valeurs du bilan par groupe de tâches ne serait guère approprié.

Conséquence: les actifs et engagements ne sont pas présentés en proportion de leur part dans les groupes de tâches.

Autres remarques

En fonction des informations disponibles, certaines opérations ne peuvent pas être comptabilisées intégralement pour l'exercice concerné, les bases nécessaires pour une telle délimitation dans le temps n'étant pas suffisamment fiables. C'est pourquoi aucun poste n'apparaît au bilan pour les cas suivants:

- *Produit de la TVA:* les recettes réalisées d'octobre à décembre sont comptabilisées et encaissées l'année suivante. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Coopération au développement:* la Confédération peut s'engager pour plusieurs années à participer financièrement à des projets de coopération. Le crédit total nécessaire à la réalisation d'un projet de plusieurs années est sollicité pour la période à laquelle l'engagement a été pris. Cette contribution financière est ainsi comptabilisée la première année comme ayant entièrement une incidence sur les charges. Les tranches requises annuellement (diminution de valeur effective) sont portées au bilan.
- *Représentations à l'étranger:* jusqu'en 2008, les représentations à l'étranger ont clôturé leurs comptes pour le mois de

septembre. Bien que le compte de résultats porte sur douze mois, ceux-ci ne coïncident pas avec l'année civile. Avec le passage au système FINEDA-ONLINE au 1^{er} octobre 2009, le DFAE est désormais en mesure de clôturer ses comptes au 31 décembre, les données requises à cet effet étant disponibles en ligne. L'exercice comptable 2009 porte donc exceptionnellement sur 15 mois (du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009).

Normes complémentaires

Dans les cas où il n'existe pas de normes IPSAS, les normes complémentaires suivantes sont applicables (annexe 2 OFC, RS 611.01):

Objet: évaluation générale des instruments financiers.

Norme: directives de la Commission fédérale des banques sur les dispositions des art. 23 à 27 de l'ordonnance du 14.12.1994 sur les banques (DEC-CFB), état au 25.3.2004.

Objet: postes stratégiques dans le domaine des instruments financiers dérivés.

Norme: ch. 23b DEC-CFB, état au 31.12.1996.

Objet: évaluation des immobilisations incorporelles.

Norme: norme comptable internationale IAS 38, immobilisations incorporelles, état au 31.3.2004.

Normes publiées, mais non encore appliquées

- De nouvelles normes IPSAS ont été publiées avant la date de clôture du bilan, mais qui n'entreront en vigueur qu'ultérieurement. Tel est le cas de la norme IPSAS 4 remaniée *The Effects of Changes in foreign Exchange Rates* (Effets des variations des cours des monnaies étrangères). Cette norme modifiée, applicable depuis le 1^{er} janvier 2010, porte sur les postes monétaires qui, en fonction de leur valeur économique, font partie des investissements nets dans une entreprise étrangère. Selon les estimations actuelles, ce changement n'aura aucune influence sur le compte de la Confédération.
- Nouvelle norme IPSAS 26: *Impairment of Cash-Generating Assets* (Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie). Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, cette nouvelle norme se fonde sur la norme IAS 36. Elle porte notamment sur les exigences permettant d'identifier les actifs générateurs de trésorerie ayant subi une dépréciation. Étant donné que, dans le secteur public, la plupart des actifs ne sont pas générateurs de moyens de trésorerie, l'application de cette norme ne devrait pas avoir d'influence notable sur le compte de la Confédération.

Différences par rapport aux principes budgétaires

Les dispositions ci-après de la loi sur les finances de la Confédération (LFC) ou de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC) permettent, dans certains cas isolés et fondés, de s'écarter des principes budgétaires:

- En règle générale, un projet est financé par une seule unité administrative. En vertu de l'art. 57, al. 4, LFC, le Conseil fédéral peut toutefois prévoir des exceptions.
- Conformément à l'art. 19, al. 1, let. a, OFC, l'Administration des finances peut, en accord avec le Contrôle des finances, accorder des dérogations à la règle du produit brut dans des cas d'espèce.
- L'art. 30 OFC habilite l'Administration des finances, dans des cas justifiés, à autoriser la compensation, dans le crédit correspondant, du remboursement de charges ou de dépenses d'investissement remontant aux exercices antérieurs.
- L'Administration des finances accorde cette autorisation si les conditions prévues par l'art. 63, al. 2 OFC sont remplies.

Des exceptions aux principes budgétaires ont été autorisées dans certains cas isolés sur la base des dispositions ci-dessus.

Principes de l'inscription au bilan et de l'évaluation

Les principes qui suivent sont dérivés des principes régissant l'établissement des comptes.

Monnaies étrangères

Les comptes annuels de la Confédération sont présentés en francs suisses (CHF).

Les éléments monétaires du patrimoine et les engagements libellés en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour de la date du bilan. Les différences de conversion sont imputées au compte de résultats.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation par la Confédération.

Si la prestation est fournie au-delà d'une clôture d'exercice, elle fait l'objet d'une régularisation. Si un moment est déterminant (par ex. décision, autorisation), le revenu est comptabilisé quand la prestation de la Confédération est fournie ou quand la décision est entrée en vigueur.

Comptabilisation des revenus fiscaux

L'impôt fédéral direct (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Il est comptabilisé à l'état brut, autrement dit le rendement brut est porté en compte avant la déduction des parts aux cantons. Celles-ci font l'objet d'une extourne pour

figurer séparément comme charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées à prévoir dans les années qui suivraient une hypothétique suppression de l'IFD.

Le revenu de la taxe sur la valeur ajoutée est établi sur la base des créances provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.).

Les droits de timbre sont comptabilisés sur la base des déclarations reçues durant l'exercice.

Le revenu de l'impôt anticipé se calcule à partir des déclarations reçues, des factures établies ainsi que des demandes de remboursement. Des régularisations sont faites pour les demandes de remboursement déposées avant le 10 janvier de l'année suivante ou attendues pour cette date selon l'analyse de cas portant sur des montants de plus de 100 millions, ce qui a pour conséquence de réduire les revenus ou recettes. En revanche, les demandes de remboursement reçues ou attendues jusqu'au 10 janvier de l'année suivante et dont le montant d'impôt est de plus 100 millions sont en outre enregistrées comme postes débiteurs – pour autant qu'aucune déclaration de perception les concernant n'ait été reçue jusqu'à cette date. De plus, une provision est constituée pour les remboursements encore dus pour la fin de l'année. Des explications concernant le mode de calcul de la provision au titre de l'impôt anticipé figurent sous le ch. 62/36.

Les revenus des impôts sur les huiles minérales, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les véhicules automobiles, des droits de douane à l'importation, de la RPLP (véhicules étrangers) et de la RPLF (redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds) sont comptabilisés sur la base du fait générateur pour les opérations économiques imposables.

Les revenus de l'impôt sur la bière sont comptabilisés avec environ un trimestre de retard, sur la base des déclarations reçues.

Les revenus de la vignette routière et de la RPLP (véhicules suisses) sont comptabilisés au moment de l'entrée des décomptes.

Les revenus des taxes d'incitation (COV, huile de chauffage «extralégère», essence et diesel contenant du soufre, taxe pour l'assainissement de sites contaminés, taxe CO₂ sur les combustibles) et de l'impôt sur les maisons de jeu sont compensés au niveau du compte de résultats par le bais des attributions aux fonds correspondants enregistrés sous les capitaux de tiers.

Régularisations dans le domaine des subventions

Dans le domaine des subventions, des régularisations sont opérées si la subvention a acquis force obligatoire et a été allouée sous l'une des formes juridiques prévues à l'art. 16 de la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1), soit en règle générale une décision ou un contrat, et si le bénéficiaire de subvention a fourni la prestation donnant droit à la subvention (en partie du moins).

Des régularisations dans le temps sont nécessaires si le paiement s'effectue à une période comptable ultérieure à celle où les deux conditions susmentionnées sont remplies.

Liquidités et placements à court terme

Elles comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont l'échéance de base est de trois mois au maximum (y c. les dépôts à terme et les placements financiers) et qui sont en tout temps convertibles en espèces. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Créances

La valeur affichée correspond aux montants facturés, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses, les remboursements et les escomptes. Ces réévaluations sont établies sur la base de la différence entre la valeur nominale des créances et le montant net jugé recouvrable.

Placements financiers

Les placements financiers à échéance fixe, que la Confédération a la possibilité et l'intention de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti, selon la méthode du taux effectif. La méthode du taux effectif prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio), à l'aide de la méthode de la valeur actuelle, sur la durée du placement en question, de sorte qu'une rémunération constante est garantie jusqu'à l'échéance.

Les placements financiers effectués dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de manière ciblée les fluctuations de cours du marché sont évalués à leur valeur de marché, ce qui fait qu'ils relèvent de la catégorie «stock commercial». Dans cette catégorie, les variations de la valeur de marché sont imputées au compte de résultats.

Les autres placements financiers, dont la durée de détention n'est pas définie et qui peuvent être vendus à tout moment dans le but d'obtenir des liquidités ou en réaction aux fluctuations du marché, sont considérés comme étant «disponibles à la vente». De tels placements sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'inscription au bilan s'effectue par conséquent sur la base de la valeur d'acquisition ou d'une valeur du marché inférieure. Si la valeur de marché tombe en dessous de la valeur d'acquisition, la moins-value doit être comptabilisée avec incidence sur le résultat. Il n'est pas tenu compte des variations au-dessus de la valeur de marché.

Instruments financiers dérivés

La Confédération peut utiliser des instruments financiers dérivés dans trois buts différents: pour le négoce, comme couverture et pour les postes stratégiques.

Les postes des opérations de négoce sont évalués et portés au bilan à la valeur de marché. Les variations de la valeur de marché

se répercutent sur le compte de résultats. En cas d'illiquidité du marché, des modèles d'évaluation serviront à calculer la valeur de marché.

Les opérations de couverture en monnaies étrangères (opérations à terme et options) sont enregistrées selon la technique de la comptabilité de couverture. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Les fluctuations de valeur liées à l'évolution de la valeur de marché sont directement comptabilisées dans le capital propre. Si les opérations de couverture ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture, elles sont assimilées à des opérations de négoce. La part superflue (overhedge) est également comptabilisée comme opération de négoce.

Les instruments financiers dérivés peuvent être comptabilisés comme postes stratégiques. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Les paiements d'intérêts sont également attribués à chaque exercice comptable pro rata temporis. Dans le cas des instruments financiers stratégiques (actuellement, les swaps de taux d'intérêt en francs), le principe de la valeur la plus basse s'applique pour enregistrer les variations de la valeur de marché. Ce qui signifie que les instruments en question sont évalués à la valeur du marché ou à une valeur plus basse. En cas de liquidation ou vente prématurée ou à l'expiration de l'instrument financier dérivé, le résultat éventuel de l'aliénation ainsi que les variations de la valeur de marché des périodes antérieures (solde du compte de compensation) sont directement inscrits dans le compte de résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de revient (y c. les coûts indirects de production) ou à leur valeur de réalisation nette. Les coûts d'acquisition ou de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. Des prix standards sont utilisés s'ils sont proches du coût effectif d'acquisition ou de revient. Les stocks difficiles à écouler donnent lieu à des réévaluations.

Prêts dans le patrimoine administratif

Les prêts sont inscrits dans le bilan au patrimoine administratif s'ils ont été octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques. Ils sont évalués à leur valeur nominale ou à leur valeur vénale la plus basse.

Le montant d'une éventuelle réévaluation de prêts du patrimoine administratif est établi en fonction de la solvabilité des débiteurs, de la valeur des garanties et des conditions de remboursement. Les prêts remboursables conditionnellement qui font partie du patrimoine administratif sont intégralement réévalués au moment de leur octroi.

Les prêts du patrimoine administratif dont la rémunération s'écarte des conditions du marché sont actualisés et réévalués en conséquence, si l'échéance est supérieure à 5 ans et la valeur nominale dépasse 100 millions.

Contributions à des investissements

Les contributions à des investissements accordées à des tiers par la Confédération ne sont ni inscrites au bilan, ni évaluées. Les contributions à des investissements sont inscrites à titre de dépenses d'investissement et intégralement réévaluées par le biais des charges de transfert au cours de l'année de leur octroi.

Participations

Les participations importantes sont évaluées à la valeur de mise en équivalence. La valeur affichée se base sur la clôture au 30 septembre. Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation des participations importantes s'écartent toutefois en partie des principes appliqués par la Confédération. Ainsi, alors que pour la Confédération, les engagements liés aux prestations de prévoyance figurent dans l'annexe au compte annuel au titre d'engagements conditionnels, pour les participations importantes, ils sont inscrits au bilan dans les comptes annuels. Une autre différence concerne les placements. Pour évaluer ses placements, la Confédération utilise non seulement des critères économiques, mais prend également en considération l'utilité de ces placements pour l'exécution des tâches publiques («service potential»). Tel n'est pas le cas pour les participations importantes. Les participations sont considérées comme importantes si la valeur de mise en équivalence s'élève à 100 millions de francs au moins et si la participation de la Confédération représente au moins 20 %. En cas d'indice d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de son utilité future et en dernier lieu de sa réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation. Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente et la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Les autres participations, déduction faite des réévaluations effectuées, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. La valeur intrinsèque ou la valeur de rendement peuvent servir de base pour le calcul des réévaluations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient et amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée, à la charge du compte de résultats:

Biens-fonds	aucun amortissement
Routes nationales	10 - 50 ans (selon le type de bâtiment)
Bâtiments	10 – 50 ans (durées d'utilisation variables selon le type de bâtiment et son affectation)
Installations d'exploitation/ de stockage, machines	4 - 7 ans
Mobilier, véhicules	4 – 12 ans
Informatique	3 - 7 ans

Exemples de durées d'amortissement:

Mobilier

• petits serveurs	3 ans
• installations du réseau	7 ans
• mobilier	10 ans
• voitures de tourisme	4 ans

Routes nationales

• terminées avant le 1.1.2008	30 ans
• terminées après le 1.1.2008	
- voies de circulation	30 ans
- tunnels	50 ans
- installations électromécaniques	10 ans

Les routes nationales prises en charge et terminées pour le 1er janvier 2008 font l'objet d'un délai d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres d'entretien, etc.).

En revanche, les installations terminées après le 1er janvier 2008 peuvent être classées en plusieurs catégories. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie économique.

Bâtiments

• Bâtiments administratifs	40 ans
• Bâtiments des douanes	30 ans
• Aménagements spéciaux	10 ans

Un immeuble entièrement utilisé par des tiers est classé comme non occupé par son propriétaire. Le cas échéant, l'évaluation s'effectue à la valeur de marché, avec une valeur nulle s'il n'est pas commercialisable. Les immeubles non occupés par leur propriétaire et non commercialisables sont principalement des bâtiments du parc à disposition d'armasuisse Immobilier, devenus superflus suite à la réforme de l'armée.

S'ils sont portés à l'actif, les aménagements spéciaux et les installations pour les locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du bail plus brève.

Les immeubles dont les diverses parties ont une durée d'utilisation différente ne sont pas comptabilisés et amortis séparément. Ce principe sera pris en compte pour fixer la durée d'amortissement.

Les dépenses supplémentaires qui prolongent l'utilité économique d'une immobilisation corporelle sont inscrites à l'actif. Les dépenses à titre de réparation et d'entretien sont enregistrées comme charges.

La valeur des valeurs patrimoniales est réexaminée chaque année. Si l'on dispose d'indicateurs de perte de valeur, on procède à des calculs de valeur et, le cas échéant, des amortissements spéciaux à la charge du compte de résultats.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire sur les périodes suivantes en fonction de la durée d'utilisation estimée à la charge du compte de résultats:

Logiciels (achat, licences, développement interne)	3 ans ou durée d'utilisation légale
Licences, brevets, droits	durée d'utilisation contractuelle

La valeur des immobilisations incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation des valeurs comptables apparaît possible eu égard aux nouvelles conditions ou à un événement intervenu.

Leasing

Les actifs acquis sur la base de contrats de leasing, pour lesquels le preneur supporte les risques et avantages inhérents à la propriété (leasing financier), sont enregistrés comme immobilisations financières selon la qualité de l'objet en leasing. La première inscription au bilan d'un leasing financier s'effectue à la valeur de marché de l'objet ou à la valeur actuelle nette la plus basse des futurs paiements non dénonçables prévus au début du contrat. Ledit montant est enregistré comme engagement découlant du leasing financier. L'amortissement de l'objet en leasing se base sur la durée de son utilité économique ou, si le transfert de propriété à la fin du leasing n'est pas certain, sur la durée d'utilisation plus brève fixée par contrat.

Les opérations de leasing pour lesquelles le preneur ne supporte pas ou qu'en partie les risques et avantages inhérents à la propriété, sont considérées comme des leasings d'exploitation. Les charges qui en découlent sont directement portées au compte de résultats.

Dépréciations (amortissements et réévaluations non planifiés)

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est réexaminée chaque fois qu'une surévaluation apparaît possible eu égard à de nouvelles conditions ou à un événement intervenu. En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de son utilité future et en dernier lieu de sa réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation.

Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente et la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Provisions

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de trésorerie afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable (par ex. réhabilitation de

l'environnement, sites contaminés). Si la sortie de trésorerie n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, le fait en question figure parmi les engagements conditionnels.

Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que s'il existe un plan de restructuration détaillé qui a d'ores et déjà été annoncé et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

La Confédération est son propre assureur. Seules les dépenses attendues suite à des événements du passé amènent à constituer des provisions. Aucune provision n'est constituée en prévision d'événements potentiels dans le futur.

Engagements provenant de livraisons et de prestations

Les engagements provenant de livraisons et de prestations sont indiqués à leur valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers englobent les engagements résultant de papiers monétaires, les engagements envers les banques, les engagements envers d'autres parties, les emprunts et les valeurs de remplacement négatives des dérivés.

L'évaluation s'effectue en principe à la valeur nominale. Font exception les valeurs de remplacement négatives des dérivés, évaluées à leur valeur de marché.

Comptes spéciaux

Les engagements envers des comptes spéciaux sont portés au bilan à leur valeur nominale.

A l'heure actuelle, des comptes spéciaux sont tenus pour le domaine des EPF, la Régie fédérale des alcools, le fonds pour les grands projets ferroviaires et le fonds d'infrastructure.

Les charges et les revenus des comptes spéciaux ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique.

Les fonds affectés sont présentés sous le capital propre si la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de l'utilisation. Les autres fonds affectés sont présentés sous les capitaux de tiers.

Les charges et les revenus des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont comptabilisés dans le compte de résultats. En fin d'année, les revenus et les charges des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont neutralisés dans le compte de résultats via des attributions ou des prélèvements. Les fonds affectés enregistrés sous le capital propre ne donnent lieu à au-

cune compensation en fin d'année, les opérations au crédit et au débit faisant l'objet d'un transfert interne au capital propre.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de certaines conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Le Conseil fédéral précise les modalités de gestion dans les limites de ces conditions et dispositions.

Les charges et les revenus des fonds spéciaux ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultats.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves et de les utiliser ultérieurement pour financer des activités en conformité avec les objectifs de leur mandat de prestations (art. 46 LFC).

La constitution de réserves affectées est possible lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. De telles réserves ne peuvent être utilisées que pour des projets à l'origine de leur création.

Une fois atteints les objectifs définis quant aux prestations, les unités administratives GMEB peuvent en outre constituer des réserves générales si elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires ou si elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget.

La constitution et l'utilisation de réserves donnent lieu à des écritures dans le capital propre.

Réserve destinée au retraitement

Les corrections de valeurs issues de la réévaluation des chiffres du bilan d'ouverture au 1er janvier 2007 ont été comptabilisées

dans le découvert du bilan pour l'année 2008 au titre des réserves liées au retraitement.

Réserve liée à la réévaluation

Si une valeur patrimoniale est évaluée à sa valeur de marché, cet élément de fortune est régulièrement contrôlé quant à sa valeur. Les éventuelles différences de valeur sont comptabilisées dans la réserve liée à la réévaluation (augmentation ou diminution de valeur).

Si la valeur diminue, il convient d'abord de réduire en conséquence, le cas échéant, le montant de la réserve liée à la réévaluation. Une fois celle-ci entièrement épuisée, une comptabilisation est effectuée dans le compte de résultats.

Engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel

La notion «engagement de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel» englobe les rentes, les prestations de sortie ainsi que les futures primes de fidélité. L'évaluation se fonde sur la norme IAS 25. A la différence du bilan selon la méthode statique d'inscription au bilan des engagements de prévoyance prévue par le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique figurant dans la norme IAS 25 consiste à calculer les droits acquis à des prestations de prévoyance en tenant compte de l'évolution future des salaires et des rentes.

L'évaluation tient compte également d'autres hypothèses actuarielles reflétant l'évolution démographique, comme la mortalité des ayants droit, l'invalidité, les probabilités de sortie ou le taux d'intérêt technique.

En dérogation à la norme IAS 25, les mouvements comptables liés aux engagements de prévoyance et aux autres prestations à long terme destinées au personnel sont publiés dans l'annexe des comptes annuels à titre d'engagements conditionnels.

3 Situation en matière de risques et gestion des risques

La Confédération est exposée à différents types de risques. Ces risques, liés à un environnement de plus en plus complexe caractérisé par des interdépendances croissantes, à l'externalisation de tâches de la Confédération, à l'exigence d'accroître l'efficacité en matière de prestations et à celle d'assurer une gestion responsable des affaires administratives, à un catalogue de tâches très diversifiées ainsi qu'aux restrictions budgétaires, placent la Confédération devant de nouveaux défis. La politique définie en décembre 2004 en matière de risques jette les bases de la gestion des risques au sein de la Confédération. Elle se fonde sur une approche systématique des divers risques auxquels l'administration fédérale est exposée et décrit les instruments et mesures permettant de répertorier, d'évaluer, de maîtriser et de surveiller les risques potentiels. Elle met l'accent sur les conséquences financières des risques encourus.

Situation de la Confédération en matière de risques

Les risques auxquels la Confédération est exposée sont liés directement ou indirectement aux tâches et activités assignées à celle-ci par la Constitution et la loi.

D'une part, la Confédération peut subir des dommages causés à son patrimoine. Comme pour les entreprises privées, le risque de liquidités et le risque de marché jouent un rôle majeur dans le cas de la Confédération. D'autre part, elle doit faire face à des risques liés aux questions de responsabilité assumée vis-à-vis de tiers ou par des organisations chargées d'accomplir des tâches de droit public pour le compte de la Confédération.

La Confédération répond des dommages causés dans ce cadre par les personnes chargées directement de tâches de droit public (employés de l'administration fédérale, p. ex.). La Confédération est également responsable lorsque des dommages-intérêts sont réclamés pour violation du devoir de surveillance. Sont aussi considérés comme source de risques les événements naturels, l'informatique et le contexte politique.

Gestion des risques

La mise en œuvre du processus de gestion des risques et l'aide aux unités administratives sont assurées par l'emploi centralisé d'un logiciel de gestion des risques pour l'ensemble de l'administration fédérale. Les risques sont répertoriés selon leurs causes et leurs effets. L'évaluation des risques se fonde sur les conséquences financières (importance des dommages potentiels) et le degré de probabilité. Les départements et la Chancellerie fédérale ont toute latitude dans la mise en œuvre de la politique en matière de risques. Le DFF coordonne l'établissement des rapports annuels avec la Chancellerie fédérale et les départements concernés. La responsabilité principale de la gestion des risques incombe au Conseil fédéral.

Les rapports sont livrés à la fin de l'année civile. Ils couvrent les domaines suivants:

- risques financiers et économiques
- risques juridiques
- risques objectifs, techniques, élémentaires
- risques découlant de personnes ou de l'organisation
- risques technologiques et naturels
- risques sociaux et politiques.

Instruments et mesures en matière de gestion des risques

Des systèmes de pilotage et de contrôle sont utilisés pour surveiller et gérer les risques. Ces systèmes peuvent relever de l'organisation (par ex. principe du double contrôle), du personnel (par ex. cours de perfectionnement) ou de la technique (par ex. protection contre les incendies). L'efficacité des systèmes de gestion et de contrôle, qui font partie intégrante des processus de travail, est examinée et développée en permanence. Ces systèmes comprennent notamment un processus uniforme de planification, de budgétisation et de controlling.

Les risques identifiés sont recensés et analysés. Les risques isolés importants font l'objet d'une surveillance spécifique. En outre, des possibilités de modifications légales et d'accords contractuels sont examinées et mises en œuvre en vue de diminuer les risques.

Le Conseil fédéral prend les mesures permettant de protéger la fortune de la Confédération, de garantir l'utilisation adéquate des fonds, de prévenir ou de déceler des erreurs et des irrégularités ainsi que d'assurer la régularité de la présentation des comptes et la fiabilité des rapports.

La Confédération est en principe son propre assureur. Les cas possibles de sinistres et les risques en matière de responsabilité ne sont qu'exceptionnellement couverts par des assurances tierces.

En 2008 a été introduit le système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration fédérale. Contrairement à la gestion des risques, le SCI porte uniquement sur les risques opérationnels et non sur les risques stratégiques. Comme les deux thèmes que sont la gestion des risques et le SCI sont liés, une collaboration est prévue entre le conseiller en gestion des risques (gestionnaire des risques de l'unité administrative) et le responsable du SCI de chaque unité administrative.

Publication des risques

La publication des risques dans les rapports sur les finances diffère selon le type de risque. On distingue plusieurs niveaux de risques en fonction du degré de probabilité:

- Les risques déjà survenus, car liés à des événements du passé, et qui entraîneront probablement une sortie de fonds au

cours des exercices comptables suivants, sont considérés comme des engagements et des provisions à inscrire au bilan.

- Les événements dont la survenance représente un risque quantifiable important sont indiqués en annexe des comptes annuels (engagements conditionnels, événements à caractère conditionnel).

Les processus administratifs internes permettent de s'assurer que les risques qui remplissent les critères fixés en matière d'engagement conditionnel ou qui requièrent la constitution d'une provision puissent être recensés dans leur totalité et être pris en considération dans les comptes annuels.

4 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
1 Recettes totales	64 177	60 198	67 973	3 796	5,9
2 Recettes extraordinaires	283	230	7 024		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	63 894	59 968	60 949	-2 945	-4,6
4 Facteur conjoncturel	0,983	0,995	1,018	0,035	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	62 808	59 668	62 046	-762	-1,2
6 Excédent conjoncturel requis/déficit autorisé [6=3-5]	1 086	300	-1 097		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	11 141	—	—		
8 Stratégie de réduction du déficit (art. 66 LFC)	—	—	—		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC)	—	—	—		
10 Dépenses maximales autorisées [10=5+7+8-9]	73 949	59 668	62 046	-11 903	-16,1
11 Dépenses totales selon C / B	67 739	59 020	58 228	-9 511	-14,0
12 Différence (art. 16 LFC) [12=10-11]	6 210	649	3 818		

Le *frein à l'endettement* crée un lien contraignant entre le total des dépenses admissibles et les recettes. Il vise à prévenir les déséquilibres structurels des finances de la Confédération et à empêcher ainsi que la dette de la Confédération ne continue de croître en raison de déficits au compte de financement. Le frein à l'endettement se fonde sur la règle des dépenses: seul le montant des recettes encaissées par la Confédération en situation conjoncturelle normale peut être dépensé. Le frein à l'endettement s'applique en premier lieu au budget, en se fondant sur des prévisions pour ce qui est de l'évolution de la situation économique (facteur conjoncturel), des recettes et, dans une certaine mesure aussi, s'agissant des dépenses (par ex. les intérêts passifs). C'est pourquoi, lors de la publication du compte d'Etat, des écarts apparaissent par rapport au budget tant en ce qui concerne les dépenses maximales autorisées que les dépenses effectives.

Pour s'assurer que les exigences du frein à l'endettement soient respectées tant lors de l'élaboration que de l'exécution du budget, la loi sur les finances de la Confédération prescrit la tenue d'une

statistique en dehors du compte d'Etat. Celle-ci sert de *compte de compensation* dans lequel sont inscrits les écarts annuels entre les dépenses maximales autorisées et les dépenses effectives: si les dépenses effectives de l'année considérée sont plus (ou moins) élevées que les dépenses autorisées calculées en fonction des recettes réalisées et de l'évolution conjoncturelle, la différence est portée au compte de compensation à titre de charge (ou à titre de bonification).

Si le compte de compensation présente des découverts, ceux-ci doivent être éliminés par le biais de réductions de dépenses au cours des années suivantes. En revanche, aucune hausse des dépenses n'est possible en cas d'excédents. Ces derniers sont utilisés pour compenser de futures erreurs d'estimation involontaires.

Le *budget 2009* a encore été élaboré en vertu de l'hypothèse d'une situation conjoncturelle favorable, prévoyant une légère surexploitation des capacités de production de l'économie.

Par conséquent, le frein à l'endettement exigeait un excédent conjoncturel de 300 millions. Les dépenses totales décidées par le Parlement étaient de 649 millions inférieures aux dépenses maximales autorisées.

Les recettes totales d'environ 68 milliards (ligne 1) enregistrées par le *compte 2009* dépassent les prévisions de 7,8 milliards. Les suppléments de recettes sont principalement imputables aux recettes extraordinaires (ligne 2) que la Confédération a réalisées grâce à la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Malgré le ralentissement économique, les recettes ordinaires (ligne 3) ont dépassé de près de 1 milliard le montant inscrit au budget. Les suppléments proviennent essentiellement de l'impôt anticipé, dont le produit est supérieur d'environ 1,4 milliard au montant budgétisé. Alors que le produit de l'impôt fédéral direct a légèrement dépassé les prévisions du budget, les recettes de la TVA ont, en revanche, été marquées par la récession. Inférieures au budget de 1,4 milliard, elles ont reculé de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Le ralentissement s'est répercuté sur le taux d'exploitation des capacités de production de l'économie. Le facteur conjoncturel (ligne 4) est nettement plus élevé

(1,018) que prévu au budget, dont la valeur, inférieure à 1, était encore fondée sur un taux normal d'utilisation des capacités de production. Les recettes ordinaires et le facteur conjoncturel étant plus élevés que prévu, le plafond des dépenses (ligne 5) est supérieur de quelque 2,4 milliards au montant budgétisé. Tandis qu'il exigeait un excédent conjoncturel de 300 millions pour le budget, le frein à l'endettement autorise, au vu des résultats du compte, un déficit (ligne 6) de 1,1 milliard. Le plafond des dépenses et les dépenses extraordinaires constituent, ensemble, les dépenses maximales autorisées. En 2009, aucune dépense extraordinaire n'était prévue et aucune n'est survenue en cours d'exercice (ligne 7). C'est pourquoi les dépenses maximales autorisées (ligne 10) correspondent au plafond des dépenses (62 mrd). Les dépenses totales du compte (ligne 11) sont inférieures d'environ 800 millions aux dépenses budgétisées, malgré les dépenses supplémentaires de plus d'un milliard accordées par le Parlement pour stabiliser la conjoncture. En 2009, les dépenses totales ont été inférieures de 3,8 milliards aux dépenses maximales autorisées (ligne 12). Les exigences minimales du frein à l'endettement ont donc été largement respectées.

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
13 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	2 616	8 827	6 210	
14 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC) [=9]	–	–	–	
15 Différence (art. 16 LFC) [=12]	6 210	3 818		
16 Solde du compte de compensation au 31.12. [16=13-14+15]	8 827	12 645	3 818	43,3

Solde du compte de compensation

Au 31 décembre 2008, l'avoir du compte de compensation s'élevait à 8,8 milliards (ligne 13). L'écart entre les dépenses maximales autorisées pour le compte et les dépenses effectives est

porté au *compte de compensation* à titre de bonification (ligne 15). En 2009, cette bonification atteint 3,8 milliards. Le compte de compensation affiche ainsi, au 31 décembre 2009, un solde positif de 12,6 milliards (ligne 16).

62 Explications concernant le compte

Les postes nécessaires à l'évaluation de l'état des finances, des revenus et du patrimoine de la Confédération sont expliqués ci-après. La numérotation se fonde sur les numéros figurant dans les tableaux concernant le compte de résultats et le bilan (ch. 52 et 53). Elle renvoie, si nécessaire, au compte de financement, au compte des investissements et à l'état du capital propre (ch. 51, 54 et 55).

Dans les explications relatives au compte de résultats, les termes en gras figurant dans la première ligne des tableaux et dans les

indications de détail s'inscrivent dans l'optique du compte de résultats. Afin de reconnaître aisément les différences par rapport au compte de financement, les recettes ou les dépenses selon l'optique du financement sont indiquées en gras dans la dernière ligne des tableaux. En revanche, les dépenses d'investissement (contributions à des investissements, prêts et participations), les recettes de participations ainsi que les recettes et les dépenses extraordinaires sont présentées selon l'optique du financement. Les écarts importants entre le compte de résultats et le compte de financement sont expliqués dans le texte (voir aussi le tome 3, ch. 5).

Postes du compte de résultats

1 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Revenus de l'impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1
Impôt sur le bénéfice net des pers. morales	8 509	8 151	8 157	-351	-4,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 097	9 669	9 877	780	8,6
Imputation forfaitaire d'impôt	-93	-150	-157	-64	-69,3
Recettes provenant de l'impôt fédéral direct	17 513	17 670	17 877	365	2,1

Le produit de l'impôt fédéral direct s'élève au total à 17,9 milliards. Ce montant est supérieur de 365 millions (+ 2,1 %) au compte 2008 et de 207 millions (+ 1,2 %) au budget. Les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des ménages et de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ont évolué de façon contradictoire. Ainsi, l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales a généré des recettes inférieures d'environ 0,4 milliard au record de l'année précédente. Avec un total de 8,2 milliards, le produit de l'impôt sur le bénéfice des entreprises a toutefois atteint néanmoins le deuxième meilleur résultat de son histoire, attestant ainsi la bonne santé de l'économie suisse en 2008. Le recul de cet impôt est plus que compensé par l'augmentation des recettes provenant de l'impôt sur les revenus des personnes physiques

(+ 8,6 %). Cette forte hausse est en partie due au fait que certains cantons recourent de plus en plus au prélèvement anticipé de l'impôt fédéral direct (voir tome 3, ch. 11). Elle a en revanche été ralentie par les effets des mesures immédiates en matière d'imposition des couples mariés, qui ont été appliquées pour la première fois en 2009. Les deux facteurs spéciaux décrits ci-dessus devraient plus ou moins s'équilibrer. La part de la Confédération à l'imputation forfaitaire d'impôts étrangers perçus à la source, qui s'est élevée à 157 millions en 2009, entraîne une baisse de revenus. La part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct est de 17 %. Cette part est calculée avant la déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt.

2 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Revenus de l'impôt anticipé	5 760	3 019	5 280	-480	-8,3
Impôt anticipé (Suisse)	5 746	3 000	5 273	-474	-8,2
Retenue d'impôt, Etats-Unis	14	19	7	-7	-47,9
Recettes provenant de l'impôt anticipé	6 460	3 019	4 380	-2 080	-32,2

Le produit de l'impôt anticipé résulte du solde entre les montants retenus (retrées) et ceux qui sont remboursés. Depuis de nombreuses années, il est soumis à de fortes fluctuations. Comme il n'est pas possible d'intégrer les éléments particuliers à l'origine

de cette volatilité, lesquels sont imprévisibles par nature, l'estimation effectuée depuis 2004 pour le budget se fonde sur le montant enregistré en moyenne les quelques dix années précédentes, à savoir trois milliards.

En 2009, les recettes de l'impôt anticipé ont atteint un niveau élevé pour la 5^e année consécutive, bien qu'en forte baisse par rapport à l'année précédente. En comparaison de 2008, les *reentrées* ont nettement reculé (- 20,9 %) du fait notamment de la suspension des programmes de rachat d'actions, alors que les *remboursements* marquaient une baisse moindre (- 17,9 %). Dès lors, la diminution du produit de cet impôt s'explique vraisemblablement en grande partie par le décalage dans le temps avec lequel les demandes de remboursement peuvent être présentées. En l'occurrence, ces dernières portaient encore en partie sur les rentrées fort élevées de l'année 2008 (voir détail de l'évolution des composantes de l'impôt anticipé au tome 3, ch. 12). A noter que, pour l'exercice comptable 2009, conformément aux règles comptables spécifiques appliquées concernant la délimitation dans le temps, l'impôt anticipé a, s'agissant des rembourse-

ments, fait l'objet d'opérations de régularisation en fin d'année pour un total de 2,1 milliards.

Traduisant l'augmentation, en termes relatifs, des demandes de remboursement qui ont été présentées, la quote-part des remboursements (remboursements en pour cent des rentrées) a atteint 81,5 %, après 78,5 % en 2008. De ce fait et sur la base d'une estimation des demandes de remboursements, concernant les montants retenus en 2009, qui devraient encore être présentées, la *provision* constituée à cet effet a été réduite de 900 millions (cf. ch. 38). Cette dissolution partielle de la provision, portée en augmentation des recettes de l'impôt anticipé, explique la différence entre les données du compte de résultat (revenus) et celles du compte de financement (recettes) au tableau ci-dessus.

3 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Revenus des droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7
Droit de timbre d'émission	584	425	672	88	15,1
Droit de timbre de négociation	1 727	1 525	1 472	-255	-14,8
Titres suisses	250	175	228	-22	-8,8
Titres étrangers	1 477	1 350	1 244	-233	-15,8
Droit sur les quittances de primes	663	650	662	-2	-0,3
Recettes provenant des droits de timbre	2 975	2 600	2 806	-169	-5,7

En 2009, le produit des droits de timbre a subi une diminution sensible. Ce dernier est largement tributaire de l'évolution des Bourses à l'échelle internationale. En effet, plus de la moitié du produit des droits de timbre est due au *droit de négociation* qui, pour l'essentiel, frappe le commerce de titres en Bourse. Dès le printemps 2009, la chute des cours des actions à l'échelle mondiale s'est certes interrompue pour faire place à une reprise graduelle. Mais, face aux incertitudes concernant les perspectives boursières, les volumes d'affaires soumis au droit de timbre durant l'exercice comptable 2009 ont, au total, baissé à nouveau. Dès lors, les recettes du droit de négociation ont chuté de 255 millions par rapport à l'année précédente, dont 233 millions imputables au recul des opérations sur titres étrangers.

En revanche, le produit du *droit d'émission* a sensiblement progressé, suite notamment à l'ampleur des besoins de refinancement de nombreuses entreprises, ce qui a permis de compenser quelque peu le manque à gagner enregistré en matière de droit de négociation (voir détail de l'évolution des recettes au tome 3, ch. 1/13).

En comparaison du budget, le produit des droits de timbre a été plus élevé qu'attendu (+ 210 mio, soit + 8,1 %) en dépit du manque à gagner au titre du droit de négociation. Le surcroît de recettes a résulté avant tout du droit d'émission prélevé sur les droits de participation et, dans une moindre mesure, sur les emprunts obligataires et papiers monétaires.

4 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Revenus de la taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3
Ressources générales de la Confédération	16 630	17 220	16 065	-564	-3,4
Fonds affectés	3 883	4 020	3 765	-118	-3,0
Assurance-maladie 5 %	875	900	849	-27	-3,0
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 235	2 320	2 167	-68	-3,0
Part de la Confédération au point de TVA (17 %)	458	470	444	-14	-3,0
Attribution au fonds pour grands projets ferrov.	315	330	305	-10	-3,0
Recettes de la taxe sur la valeur ajoutée	20 512	21 240	19 830	-682	-3,3

Les recettes provenant de la TVA ont atteint 19,8 milliards. Elles ont diminué de 682 millions, soit de 3,3 % par rapport à 2008. Cette diminution est due en partie à un effet spécial: la part de la Confédération au produit de la TVA grevant les intérêts et les amendes a été comptabilisée pour la première fois dans le groupe de comptes «revenus des intérêts» et «revenus divers». Sans ce facteur spécial (59 mio), la diminution des recettes de la TVA par rapport à l'année précédente est de 3,0 %. En 2009, ces recettes ont reculé plus fortement que le produit intérieur brut nominal (- 1,2 %). Cet écart s'explique essentiellement par l'importante baisse du produit de l'impôt sur les importations et par l'effet modérateur sur l'impôt préalable, lié à cette baisse, qui n'intervient qu'avec un retard de quelques mois (cf. tome 3, ch. 14). Les recettes sont inférieures de 1,4 milliard, soit de 6,6 % au montant qui avait été budgétisé en partant de l'hypothèse d'une croissance économique durable.

Depuis le compte 2007, les recettes sont inscrites selon le principe du fait générateur. Ainsi, les factures déjà établies sont imputées à titre de recettes à l'exercice comptable concerné. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu intégralement. Pour cette raison, des pertes sur débiteurs sont enregistrées et inscrites séparément comme poste de charge. En 2009, les pertes sur débiteurs se sont montées à 174 millions. Dans le tableau, les parts affectées de la taxe sur la valeur ajoutée comprennent les pertes sur débiteurs. Avant de calculer les dépenses de transfert à partir de ces données, par exemple celles concernant l'AVS, il convient donc de déduire les pertes sur débiteurs. Pour l'AVS, seuls 2 588 millions (2 148 mio et la part fédérale de 440 mio) sont disponibles, et non les montants totaux de 2 167 millions et 444 millions. La part de la TVA versée au fonds pour les grands projets ferroviaires est de 303 millions, après déduction proportionnelle des pertes sur débiteurs.

5 Autres impôts de consommation

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Revenus d'autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2
Impôts sur les huiles minérales	5 222	5 055	5 183	-39	-0,7
Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	3 110	3 010	3 087	-23	-0,8
Surtaxe sur huiles minérales grevant carburants	2 089	2 020	2 072	-17	-0,8
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	22	25	24	2	7,3
Impôt sur le tabac	2 186	2 067	1 987	-199	-9,1
Impôt sur la bière	110	107	110	0	-0,2
Recettes d'autres impôts à la consommation	7 517	7 229	7 279	-238	-3,2

Par rapport à l'année précédente, les recettes provenant des *autres impôts de consommation* ont subi une baisse. Cette évolution est, en premier lieu, imputable aux effets temporaires de la défiscalisation des stocks de cigarettes (impôt sur le tabac) et, en second lieu, à la récession économique (impôts sur les huiles minérales).

L'imposition des *huiles minérales grevant les carburants* a rapporté un peu moins qu'en 2008. La principale cause de ce recul réside

dans la contraction de l'activité économique, à l'origine d'une baisse des ventes de carburants. Les recettes ont néanmoins été supérieures de 121 millions au budget 2009 (+ 2,6 %). Cet écart est en partie dû à une sous-estimation du résultat de l'année 2008, sur lequel reposait la budgétisation, résultat qui s'est finalement avéré plus élevé que supposé. Ensuite, la baisse sensible des prix à la pompe par rapport aux prix record de 2008 a peut-être atténué les effets de la récession économique sur la

demande de carburant. Les recettes provenant de l'*impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles* ont été, en revanche, très proches du montant enregistré en 2008.

Le produit de l'*impôt sur le tabac* a nettement reculé. Cette baisse s'explique par les effets temporaires d'une modification de la loi sur l'imposition du tabac, qui est entrée en vigueur au 1.1.2010. Dès cette date, la création d'entrepôts pour le stockage de tabacs manufacturés en suspension d'impôt est autorisée. La dé-

fiscalisation des stocks des fabricants au 31 décembre 2009, qui en a résulté, a entraîné un remboursement d'impôt de quelque 340 millions. Hors remboursement, les recettes fiscales de 2009 se situent toutefois au-dessus du niveau de l'année précédente malgré un recul des ventes de cigarettes. Les recettes supplémentaires sont imputables à la majoration de l'impôt du 1.12.2008 (avec effet financier au 1.3.2009) et à une hausse de prix par étapes, décidée par l'industrie, de 10 centimes par paquet de cigarettes.

6 Revenus fiscaux divers

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Revenus fiscaux divers	3 775	3 756	3 718	-57	-1,5
Redevances sur la circulation	2 137	2 123	2 114	-23	-1,1
Impôt sur les véhicules automobiles	363	350	312	-51	-14,1
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	333	313	351	18	5,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 441	1 460	1 452	10	0,7
Droits de douane	1 017	1 000	1 033	16	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	455	482	415	-40	-8,8
Taxes d'incitation	163	151	151	-12	-7,2
Taxe d'incitation sur les COV	135	125	124	-11	-8,2
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	28	26	27	-1	-1,8
Autres revenus fiscaux	3	0	4	2	51,4
Recettes fiscales diverses	3 775	3 756	3 718	-57	-1,5

Les autres revenus fiscaux ont été, au total, légèrement inférieurs au niveau affiché l'année précédente. Ils ont toutefois connu des évolutions divergentes. Les revenus de l'impôt sur les automobiles et de celui sur les maisons de jeu ont notamment sensiblement diminué, alors que les droits d'entrée ont, au contraire, continué de progresser.

La baisse des *taxes routières* est uniquement due à l'*impôt sur les automobiles*, qui a subi de plein fouet les effets de la récession. Le nombre de voitures de tourisme importées a reculé au-dessous de la barre des 280 000 véhicules, atteignant ainsi son plus bas niveau depuis 1997. En valeur, les importations d'automobiles ont ainsi chuté de 13 %. Une telle évolution n'était pas prévisible lors de l'élaboration du budget 2009. Le produit de la *redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)* a, en revanche, très légèrement augmenté. Le déclassement des véhicules EURO 3 au 1.1.2009 a été à l'origine de recettes supplémentaires, qui ont permis de compenser le manque à gagner résultant de la mauvaise situation économique, du renouvellement du parc de véhicules et de l'annulation de l'augmentation de tarif en novembre 2009 (cf. tome 3, ch. 16). De même, le produit de la *redevance pour l'utilisation des routes nationales* a enregistré un petit surcroît de recettes, en raison notamment des achats de vignettes par des touristes européens.

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre en période de récession, les *droits d'entrée* ont, eux aussi, bénéficié d'une légère progression. Sur la base des résultats de 2007, à savoir 1 040 millions, le budget 2009 prévoyait des baisses de recettes dans le secteur agricole et le secteur industriel en raison de nouveaux accords de libre-échange avec le Japon et le Canada. Les recettes ont certes été en léger recul dans le secteur industriel, mais le manque à gagner a été plus que compensé par des recettes supplémentaires dans le secteur agricole. De ce fait, le montant inscrit au budget a été dépassé.

L'*impôt sur les maisons de jeu* est perçu sur le produit brut des jeux (taux de l'impôt: 40-80 %). Le produit de cet impôt est comptabilisé en tant que recette affectée au fonds de compensation de l'AVS. Les recettes sont inférieures au montant budgétisé et au niveau atteint en 2008. Le recul du produit brut des jeux et par conséquent des recettes fiscales découle principalement de la situation économique actuelle et de l'interdiction de fumer dans les établissements publics en vigueur dans plusieurs cantons. Dans les cantons du Tessin et de Bâle, la concurrence accrue des casinos étrangers s'est en outre fait sentir.

De même, les revenus provenant de la *taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV)* ont quelque peu diminué par rapport à l'année précédente, qui avait bénéficié de montants substantiels comptabilisés avec retard.

7 Patentes et concessions

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Revenus de patentes et de concessions	1 284	1 303	1 350	66	5,1
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	235	223	246	11	4,7
Versement BNS	833	833	833	0	0,0
Accroissement de la circulation monétaire	42	43	53	11	27,6
Revenus de la vente aux enchères de contingents	148	178	182	34	23,2
Autres revenus de patentes et de concessions	26	26	36	9	35,6
Recettes de patentes et de concessions	1 331	1 302	1 354	23	1,7

Au total, les revenus provenant des *patentes et concessions* ont quelque peu progressé par rapport à l'année précédente. L'augmentation enregistrée est due notamment à un surcroît de recettes au titre de la *vente aux enchères des contingents agricoles*. Une libération supplémentaire de contingents pour la viande de veau, des quantités plus importantes de contingents libérées au cours des mois de novembre et de décembre ainsi qu'une surenchère des prix d'adjudication ont été à l'origine du surplus de recettes. De plus, la part de la Confédération (90 %) au *bénéfice net de la Régie fédérale des alcools* s'est légèrement accrue en raison

d'une faible hausse des ventes d'alcool. De même, les revenus provenant de la *circulation monétaire* (frappe des pièces de monnaie) ont augmenté quelque peu en raison des besoins accrus dans ce domaine. En revanche, le *bénéfice versé par la BNS* correspond au montant qui a été budgétisé. Il s'agit en l'occurrence de la part de la Confédération au bénéfice courant de la Banque nationale provenant de l'exercice 2008, part qui est demeurée inchangée à 833 millions, conformément à la convention établie en mars 2008.

8 Autres revenus

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2009 val. abs. %	
Autres revenus	1 970	2 326	2 893	923	46,9
Compensations	1 508	1 222	1 354	-154	-10,2
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	140	135	148	7	5,1
Emoluments	305	199	227	-78	-25,5
Emoluments d'utilisation, prestations de service	79	68	80	1	1,3
Ventes	183	162	149	-34	-18,7
Remboursements	231	61	173	-58	-25,0
Fiscalité de l'épargne UE	147	169	166	19	13,0
Autres compensations	423	428	412	-11	-2,7
Revenus divers	462	1 103	1 539	1 077	233,3
Revenus des immeubles	354	337	357	3	0,9
Autres revenus	108	767	1 181	1 074	996,9
Autres recettes courantes	1 840	1 584	1 802	-38	-2,1

Les autres revenus ont fortement augmenté par rapport au compte 2008. L'augmentation découle en premier lieu du revenu sans incidences financières de 1 milliard provenant de l'inscription à l'actif des parts cantonales dans les routes nationales ouvertes à la circulation, enregistré dans les *autres revenus divers*. On observe des tendances divergentes entre les différents postes.

La *taxe d'exemption de l'obligation de servir* repose sur le revenu net de 2008 des personnes soumises à la taxe. L'Administration fédérale des contributions a exercé une influence ciblée sur l'acquisition des données fiscales nécessaires aux autorités cantonales de taxation et de perception. Cette approche a généré un revenu supplémentaire par rapport à 2008.

La baisse des *émoluments* est due à deux modifications organisationnelles. D'une part, les revenus de l'Office fédéral des assurances privées et de la Commission fédérale des banques disparaissent, car ces deux offices sont intégrés depuis 2009 dans l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). D'autre part, la Division principale de la sécurité des installations nucléaires figure depuis 2009 dans le 3^e cercle de l'administration fédérale, en tant qu'établissement de droit public. Ces trois unités administratives avaient enregistré des recettes provenant d'émoluments de plus de 85 millions en 2008.

Les *revenus des ventes* reculent par rapport à 2008, en raison d'une diminution des recettes au niveau de la défense. La diminution

des recettes résulte d'une baisse des prix des carburants et du recul des ventes de matériel obsolète de l'armée.

Les revenus des *remboursements* sont inférieurs à ceux de 2008. Le passage de la Division principale de la sécurité des installations nucléaires dans le 3^e cercle de l'administration fédérale a entraîné des pertes de recettes supérieures à 16 millions. Arma suisse Acquisitions affiche une baisse des revenus de remboursements (env. 31 mio) provenant d'affaires conclues avec le gouvernement américain. Le versement de ces remboursements peut intervenir après un certain nombre d'années. Leur montant est donc très variable et difficile à prévoir. Contrairement à l'année précédente, l'Administration fédérale des finances n'a pas enregistré de produit de la liquidation de l'Association Exposition nationale (29 mio).

La *fiscalité de l'épargne UE* frappe les intérêts versés à des personnes physiques domiciliées dans un Etat de l'UE. Cette mesure prise dans le cadre des Bilatérales II est entrée en vigueur le 1^{er}

juillet 2005. La retenue d'impôt est basée sur les déclarations déposées jusqu'à fin juin et qui portent sur les rémunérations, sous forme d'intérêts, de l'année précédente. Les recettes comptabilisées en 2009 concernent ainsi l'année fiscale 2008. Elles ont enregistré une hausse substantielle. La raison de cette évolution réside dans l'augmentation du taux de la retenue de 15 % à 20 % intervenue le 1^{er} juillet 2008. Les recettes sont versées à concurrence de 75 % aux Etats concernés de l'UE, le solde (25 %) revient à la Suisse pour couvrir ses coûts de perception. Les cantons ont droit à 10 % de la part suisse.

Les *revenus des immeubles* se sont maintenus au niveau de l'année précédente. Par rapport au budget, une augmentation intervient en raison de gains comptables sans incidences financières provenant de la vente d'immeubles (9,1 mio) et d'inscriptions a posteriori à l'actif, d'un montant de 12,8 millions, sans incidences financières, résultant d'annonces tardives d'offices du registre foncier.

9 Fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers et sous capitaux propres

Les fonds affectés servent à couvrir les financements spéciaux au sens de l'art. 53 de la loi sur les finances de la Confédération. En fonction de leurs caractéristiques, ils sont enregistrés parmi les capitaux de tiers ou sous le capital propre. Si la loi accorde expressément une certaine marge de manoeuvre pour ce qui est du mode et du moment de leur utilisation, elle les classe en fonds affectés enregistrés sous le capital propre et, dans les autres cas, en fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers. En d'autres termes, cette classification en capital propre ou en capitaux de tiers reflète le degré d'affectation des fonds en question. Les unités administratives compétentes comptabilisent les recettes et les dépenses en la matière par le biais des postes de revenus, des comptes de charges ou des comptes d'investissement. Si, pour la période considérée, les recettes affectées sont supérieures (ou inférieures) aux dépenses correspondantes, la diffé-

rence est créditée au fonds (ou débitée du fonds). Dans le cas de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers, cette opération comptable s'effectue dans le compte de résultats (*versement ou prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers*). Les variations des fonds affectés enregistrés sous le capital propre sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan (découvert du bilan). Ces opérations sont présentées dans l'état du capital propre (voir ch. 55 Etat du capital propre). Des informations complémentaires sur les fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers et sous le capital propre se trouvent dans la partie statistique du tome 3, ch. B4.

Les deux tableaux ci-dessous présentent les recettes affectées, les dépenses et les variations de fonds en 2009.

Attribution/prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

	Etat 2008	Recettes affectées	Financement de dépenses	Attribution (+) prélèvement (-) 4=2-3	Etat 2009 5=1+4
mio CHF	1	2	3	4	5
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	1 537	6 457	6 266	191	1 727
Taxes d'incitation COV/HEL	273	127	131	-3	269
Taxe sur le CO ₂ , redistribution	221	222	-	222	443
Impôt sur les maisons de jeu	904	415	449	-34	870
Assurance-maladie	-	841	841	-	-
Assurance-vieillesse et survivants	-	4 820	4 820	-	-
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	103	27	23	4	107
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	1	1	-	32
Encouragement du cinéma	-	0	0	0	0
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes	4	3	1	2	6

Les *composés organiques volatils* sont soumis à la taxe d'incitation COV/HEL (O du 12.11.1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, OCOV; RS 814.018). Les recettes affectées à ce titre ont été inférieures aux montants redistribués, ce qui a engendré un prélèvement du fonds. La taxe CO₂ sur les combustibles est une taxe d'incitation sur les agents fossiles (loi sur la réduction des émissions de CO₂; RS 641.71 et ordonnance sur la taxe sur le CO₂; RS 641.712). Comme la redistribution du produit de cette taxe à la population et à l'économie ne débute qu'en 2010, seules les recettes à ce titre ont été comptabilisées en 2009. Celles-ci comprennent les revenus (considérés comme extraordinaires) provenant de la taxe d'incitation (217 mio) et des intérêts du fonds (5 mio). Le produit de *l'impôt sur les maisons de jeu* (O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu, OLMJ; RS 935.521,

art. 94) est crédité au Fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Dû à la récession économique, le recul des recettes en la matière engendre un excédent de dépenses de 34 millions et un prélèvement du fonds correspondant. Le financement spécial du *fonds pour l'assainissement des sites contaminés* (ordonnance du 5.4.2000 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés, OTAS; RS 814.681) règle la perception d'une taxe sur la mise en décharge de déchets et l'affectation du produit de la taxe au paiement d'indemnités pour l'assainissement de sites contaminés. En raison des problèmes de ressources rencontrés par les cantons et d'une pause dans les travaux d'assainissement d'une ancienne décharge pour déchets spéciaux, les moyens financiers prévus pour ce projet n'ont pas été entièrement utilisés. Il en résulte une attribution au fonds de 4 millions.

Augmentation/diminution de fonds affectés enregistrés sous le capital propre

	Etat 2008	Recettes affectées	Financement de dépenses	Augmentation (+) diminution (-) 4=2-3	Etat 2009 5=1+4
mio CHF	1	2	3	4	5
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	2 808	3 936	3 810	126	2 934
Financement spécial pour la circulation routière	2 722	3 936	3 810	126	2 848
Garantie contre les risques de l'investissement	32	0	0	0	32
Assurance féd. des transp. contre risques de guerre	54	0	0	0	54

Les recettes et les dépenses du fonds affecté «*circulation routière*» (loi fédérale du 22.3.1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire; LUMin, RS 725.116.2; art. 5) figurent dans le tableau B43 (tome 3). Ce fonds dégage, en 2009, un solde positif de 126 millions. En dépit de la récession, les recettes affectées du fonds ont atteint un montant quasiment identique à celui de l'année précédente, soit 3 936 millions. Les dépenses ont diminué de quelque 2 319 millions par rapport à 2008, pour s'établir à 3 810 millions. Cette baisse s'explique, d'une part, par le fait que le premier versement de 2 600 millions au fonds d'infrastructure comptabilisé l'année précédente n'a pas été renouvelé en 2009. Elle résulte, d'autre part, de la décision, dans le cadre de la 2^e phase de mesures de stabilisation conjoncturelle, d'augmenter de 140 millions l'attri-

bution annuelle au fonds d'infrastructure pour assurer l'élimination anticipée des goulets d'étranglement. En outre, les dépenses destinées à l'entretien et à l'extension des routes nationales croissent de 120 millions par rapport à l'année précédente.

Dans les autres fonds affectés enregistrés sous le capital propre (*garantie contre les risques de l'investissement* et *assurance fédérale des transports contre les risques de guerre*), ni les recettes, ni les dépenses n'ont été comptabilisées en 2009. Le capital de des fonds reste donc inchangé par rapport à l'année précédente.

Des informations complémentaires sur les différents montants se trouvent sous les postes de crédits et de recettes correspondants des unités administratives concernées (tomes 2A et 2B).

10 Charges de personnel

Mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges de personnel	4 501	4 802	4 812	311	6,9
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 396	4 705	4 698	302	6,9
Rétribution du personnel	3 662	3 866	3 837	176	4,8
<i>dont charges sans incidences financières</i>	1	–	-10	-11	-1 571,4
Cotisations de l'employeur	594	661	725	131	22,0
AVS/AI/APG/AC/AM	213	229	296	84	39,3
Prévoyance professionnelle (2e pilier)	162	–	–	-162	-100,0
Prévoyance professionnelle (cotisations d'épargne) ¹	137	259	289	152	111,4
Prévoyance professionnelle (cotisations de risque) ¹	53	111	111	58	109,5
Prévoyance en faveur du personnel du DFAE	10	12	12	2	17,0
Cotisations à l'assurance-maladie et accidents (CNA)	20	23	18	-2	-11,6
Cotisations de l'employeur, budgétisation centralisée ²	–	27	–	–	–
Prestations de l'employeur ³	67	44	41	-26	-38,9
<i>dont charges sans incidences financières</i>	-42	–	3	44	-106,0
Restructurations (coûts de plan social)	–	33	3	3	–
<i>dont charges sans incidences financières</i>	-13	–	-7	7	-51,5
Préretraite	7	26	28	20	283,3
Autres charges de personnel ⁴	66	75	66	0	-0,2
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	105	97	114	9	9,0
Dépenses de personnel	4 555	4 802	4 828	273	6,0

1 Avant le changement de régime de prévoyance, les cotisations d'épargne et de risque étaient réunies sous «Prévoyance professionnelle (2e pilier)».

2 Ces montants sont budgétisés de manière centralisée par l'OFPER, puis décentralisés dans les services une fois le budget approuvé par le Parlement. Les chiffres de 2009 représentent dès lors les ressources restantes après la décentralisation.

3 Composition des prestations de l'employeur: OPRA, PCE OPRA, femmes au bénéfice de la garantie de droit, accidents et invalidité professionnels, anciennes affaires de la CFP (risques de procès) ainsi que rentes payées aux magistrats et à leur survivants.

4 Autres charges de personnel: notamment formation centralisée du personnel, formation et perfectionnement, coûts administratifs de PUBLICA, marketing du personnel, réduction d'intérêts.

Par rapport au compte 2008, les charges de personnel se sont accrues de 311 millions (+ 6,9%) au total. Cette forte augmentation a plusieurs causes: 90 millions (2 points de pourcentage) sont dus à un facteur dont les effets n'ont porté que sur un semestre en 2008: comme les mesures salariales ont été accordées au 1^{er} juillet 2008, elles ne se sont répercutées que pour moitié dans le compte 2008, mais en totalité dans le compte 2009. C'est aussi le cas des coûts supplémentaires qui ont résulté de la révision totale de la loi relative à PUBLICA. S'y ajoutent les mesures salariales 2009 d'un montant de 100 millions de francs ainsi que des augmentations d'effectifs à hauteur de 90 millions environ (en termes nets: + 658 postes à plein temps). Par ailleurs, 20 millions sont imputables à l'adaptation des modèles de temps de travail et 8 millions comprennent les coûts supplémentaires résultant des rentes transitoires, des frais administratifs de PUBLICA, etc. Présentée par groupe de comptes, l'évolution des charges de personnel se présente comme suit:

L'augmentation des *rétributions du personnel* pour un montant de 176 millions est faussée par la mise en œuvre de la loi sur les allocations familiales, qui a pour conséquence que les allocations d'un montant de quelque 73 millions sont désormais comptabilisées dans les cotisations de l'employeur. Corrigée de ce facteur, l'augmentation de 250 millions est imputable, à parts quasiment égales, aux effets déjà mentionnés ayant porté sur un semestre en 2008, aux mesures salariales 2009 ainsi qu'à des augmentations d'effectifs. Les mesures salariales 2009 entraînent une augmentation totale de la masse salariale de 2,7%. Outre une compensation du renchérissement de 1,1%, une augmentation du salaire

réel échelonnée selon les classes de traitement a été accordée à tous les employés de la Confédération. Les classes de traitement 1 à 23 ont reçu une augmentation du salaire réel de 1,1%, les cadres moyens (classes 24 à 29) de 2,5% et les cadres supérieurs (classes 30 à 38) de 5,0%. S'ajoutent à cela des augmentations d'effectifs pour un montant de 75 millions. La majorité de ces augmentations concernent les domaines suivants: renforcement des représentations consulaires à l'étranger (DFAE; + 65 postes), mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin et domaine de l'asile (OFM; + 80 postes), Eurostat (OFS + 33 postes), renforcement des tâches (OFIT; + 162 postes), création de nouvelles tâches (CdC + 36 postes), sureffectif temporaire en raison d'une structure des âges défavorable (AFD; + 74 postes), nouveaux accords de libre-échange et programmes conjoncturels (seco; + 15 postes), transfert à l'OFROU de l'entretien des routes nationales en raison de la RPT (+ 45 postes), libéralisation du marché de l'électricité (OFEN/Elcom; + 28 postes).

Directement liées aux rétributions du personnel, les *cotisations de l'employeur* ont augmenté de 131 millions par rapport au compte 2008. Déduction faite de la comptabilisation des allocations familiales sous un autre poste mentionnée ci-dessus, la hausse se réduit à 58 millions et est principalement liée aux mesures salariales versées en 2009 (32 mio), aux augmentations d'effectifs (16 mio) et à l'allègement des cotisations dans la prévoyance professionnelle des 45-54 ans (10 mio), bien que ce dernier paramètre soit imputable aux effets ayant porté sur un semestre en 2008.

La diminution des *prestations de l'employeur* pour un montant de 26 millions environ représente une valeur nette résultant de hausses et de diminutions de charges. Les charges supplémentaires sont imputables aux rentes versées aux magistrats (+ 1,1 mio), aux rentes transitoires (+ 4,7 mio), aux prestations de l'employeur budgétisées de manière centralisée (+ 2,6 mio) et aux assurances complémentaires conclues pour le personnel local du DFAE (+ 0,3 mio). La diminution des charges s'explique, d'une part, par le changement de système applicable à la retraite anticipée de catégories de personnel déterminées (- 26,4 mio). Ces prestations sont comptabilisées non plus dans le poste «prestations de l'employeur» mais sous le crédit «préretraite», conformément à l'art. 34 de l'ordonnance sur le personnel de la

Confédération (OPers) concernant la préretraite. Par ailleurs, les coûts à ce titre sont inférieurs de 8,7 millions pour le DFAE, car les personnes ayant pris une retraite anticipée sont moins nombreuses qu'en 2008 (art. 33 OPers).

Les coûts des restructurations (coûts liés aux plans sociaux du DDPS) se sont montés à 2,6 millions durant l'exercice 2009.

Le poste *Autres charges de personnel* demeure inchangé par rapport à l'année précédente, mais les charges de personnel financées par des crédits de biens et services augmentent de 9 millions, ce qui s'explique principalement par des dépenses supplémentaires effectuées par le DFAE pour la coopération au développement.

11 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 762	4 101	4 120	358	9,5
Charges de matériel et de marchandises	269	317	237	-32	-12,0
Charges de matériel	29	43	29	0	1,2
Charges de marchandises	163	203	141	-22	-13,7
Autres charges de matériel et de marchandises	77	71	67	-10	-13,4
Charges d'exploitation	3 139	3 382	3 470	331	10,6
Immeubles	445	305	552	108	24,2
Loyers et fermages	153	162	150	-2	-1,4
Informatique	434	547	488	54	12,4
Charges de conseil	263	272	252	-11	-4,3
Charges d'exploitation de l'armée	794	837	809	15	1,9
Amortissement de créances	170	256	205	35	20,4
Autres charges d'exploitation	880	1 002	1 014	134	15,2
Charges, routes nationales	354	402	412	59	16,6
Exploitation des routes nationales	310	307	301	-8	-2,7
Autres charges, routes nationales	44	95	111	67	151,5
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 323	3 777	3 611	287	8,6

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* ont augmenté de 360 millions environ (9,5 %) par rapport à l'année précédente. De ce montant, près de 110 millions sont dus à trois facteurs spéciaux: premièrement, l'acquisition de vaccins pandémiques a requis un montant de 44 millions. Deuxièmement, dans le domaine des routes nationales, la distinction comptable établie entre les investissements et les charges non activables a engendré une augmentation de charges de 44 millions. Et troisièmement, pour soutenir le secteur de la construction, les moyens financiers consacrés à l'immobilier ont été augmentés de 20 millions (1^{re} phase du programme de stabilisation conjoncturelle). Abstraction faite de ces facteurs spéciaux, le taux de croissance est de 6,6 % par rapport à celui de l'année précédente. Les différentes composantes des charges de biens et services et des charges d'exploitation ont évolué comme suit:

Les *charges de matériel et de marchandises* enregistrent une baisse de plus de 30 millions par rapport à l'année précédente. Celle-ci est principalement due à une diminution importante des moyens nécessaires à l'acquisition de matériel dans le domaine

de la défense, en raison des prix d'achat nettement plus bas pour les combustibles et les carburants (- 46 mio). Cette baisse est en partie annulée par la forte augmentation des programmes de frappe de pièces courantes par Swissmint (+ 11 mio): la croissance des recettes avec incidences financières qui en a résulté s'est accompagnée d'un versement correspondant au titre des provisions (sans incidence financière) dans le domaine des charges de matériel et de marchandises.

Plus de 90 % de la hausse des charges de biens et services et des charges d'exploitation, soit environ 330 millions, concerne les *charges d'exploitation*. Cette augmentation est, pour l'essentiel, imputable aux facteurs suivants:

- Dans le domaine des *immeubles* (+ 108 mio), des charges supplémentaires ont été requises principalement pour la remise en état d'immeubles dans le secteur militaire et civil, bien que les mesures de stabilisation conjoncturelle mentionnées plus haut aient également contribué à cette hausse.

- Dans le domaine de l'informatique (+ 54 mio), l'augmentation des charges est due, pour l'essentiel, à une hausse des dépenses d'exploitation et de maintenance de l'OFIT ainsi qu'à des besoins supplémentaires dans le domaine de la défense, notamment pour des acquisitions de remplacement et pour la migration de systèmes d'intervention.
- Les pertes sur débiteurs plus élevées enregistrées par l'Administration des contributions et l'Administration des douanes (en particulier pour l'impôt anticipé, la TVA, la RPLP et les droits de timbres) expliquent l'augmentation au titre des *amortissements de créances* (+ 35 mio).
- Sans les moyens mentionnés pour la lutte contre la pandémie, l'augmentation des *autres charges d'exploitation* s'élève à 70 millions. De ce montant, plus de 20 millions sont liés à des besoins supplémentaires de l'armée pour l'exploitation et l'infrastructure, quelque 20 autres millions supplémentaires résultent de transferts, entre les charges de transfert et les prestations de service externes, effectués dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi qu'au titre des

charges requises pour les expositions universelles et par Présence Suisse. Le solde concerne diverses charges de moindre importance, requises notamment pour des relevés supplémentaires de données effectués par l'OFEV dans le cadre de l'adhésion à l'Agence européenne pour l'environnement ou pour des mesures d'exécution dans le domaine de la santé.

Les charges de conseil ont légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent (- 11 mio), tandis que les autres postes sont restés stables.

L'augmentation des *charges pour les routes nationales* (+ 59 mio) est, pour l'essentiel, liée à la distinction comptable établie entre les investissements activables et les charges non activables.

Les écarts entre les charges de biens et services et charges d'exploitation et les dépenses correspondantes s'expliquent principalement par les prélèvements, sans incidences financières, de matériel et de marchandises effectués à partir des stocks et par les amortissements de travaux d'entretien des immeubles.

12 Part de tiers aux revenus de la Confédération

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0
Parts des cantons	4 665	4 194	4 388	-277	-5,9
Impôt fédéral direct	3 141	3 029	3 066	-75	-2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	470	469	472	2	0,4
Impôt anticipé	637	293	431	-206	-32,3
Contributions routières générales	380	366	381	1	0,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	28	27	30	1	5,1
Cantons sans routes nationales	8	7	8	0	0,4
Retenue d'impôt supplémentaire, Etats-Unis	1	2	0	-1	-58,3
Parts des assurances sociales	2 619	2 744	2 596	-23	-0,9
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 213	2 295	2 148	-65	-2,9
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	406	449	449	42	10,4
Redistribution des taxes d'incitation	130	129	132	2	1,6
Redistribution de la taxe d'incitation COV	130	129	131	1	0,7
Redistribution de la taxe sur le CO2 sur les combustibles	-	-	1	1	-
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7 414	7 066	7 116	-298	-4,0

Ce groupe de comptes comprend les parts affectées aux recettes destinées aux cantons, à des assurances sociales ou - pour ce qui est de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils COV - à la population par le biais des primes de l'assurance-maladie. Par rapport à l'année précédente, les charges en la matière ont diminué de 4,0 %. D'un montant de 7,1 milliards, les parts de tiers représentent près de 12 % des dépenses ordinaires. Directement liées aux recettes, les dépenses consacrées aux parts de tiers ne sont pas influençables.

La baisse des dépenses de ce groupe de comptes est principalement liée aux *parts cantonales*. La part des cantons au produit de l'impôt anticipé enregistre un recul d'environ 32 %, comparable au recul des recettes de cet impôt. Avec l'introduction de la RPT

en 2008, la part des cantons à l'*impôt fédéral direct* a été ramenée de 30 à 17 %. Les versements des cantons pour les mois de janvier et de février 2008 ont toutefois encore été calculés en partie sur la base d'une part cantonale de 30 %. Pour le compte 2009, tous les versements ont en revanche été calculés pour la première fois sur la base du nouveau taux de 17 %. Ainsi, la part des cantons à l'impôt fédéral direct est également inférieure au montant de l'année précédente (- 2,4 %), malgré une croissance des recettes de 2,1 %. Les parts (10 %) à l'impôt sur les huiles minérales et à la redevance pour l'utilisation des routes nationales sont, à 98 %, réparties entre tous les cantons sous la forme de *contributions routières générales*, les 2 % restants étant alloués aux cantons dépourvus de routes nationales.

La *part des assurances sociales* a diminué de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Le produit de l'impôt sur les maisons de jeu est versé au fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les dépenses de 2009 en la matière correspondent par conséquent aux recettes réalisées en 2007. Malgré leur croissance (10,4 %), les recettes provenant de l'impôt sur les maisons de jeu n'ont pas pu compenser la baisse des recettes réalisées par le biais du point de TVA en faveur de l'AVS. Celles-ci ont diminué de 2,9 % par rapport à 2008, pour s'établir à 2,1 milliards, montant qui correspond au point de TVA, après déduction de la part aux pertes sur débiteurs de 23 millions. Ce recul reflète ainsi la baisse effective des recettes de la TVA.

La *redistribution du produit des taxes d'incitation* a augmenté de 2 millions (1,6 %) par rapport à l'année précédente. Le produit de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) est redistribué à la population avec un décalage de deux ans. Les dépenses à ce titre découlent donc des recettes enregistrées en 2007, intérêts compris. Les recettes de la taxe CO₂ sur les combustibles ne sont redistribuées à la population et à l'économie qu'à partir de 2010. En 2009, les caisses de compensations ont été indemnisées à hauteur de 1 million pour leurs charges de préparation uniques en vue de la redistribution de ces recettes à l'économie.

13 Contributions à de propres institutions

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs.	%
Charges pour contributions à de propres institutions	2 573	2 667	2 723	150	5,8
Contribution financière au domaine des EPF	1 778	1 874	1 905	127	7,1
CP CFF, exploitation de l'infrastructure	450	450	480	30	6,7
Contribution aux loyers du domaine des EPF	282	280	276	-7	-2,4
Indemnités pour prest. d'intérêt gén., transport journaux	30	30	30	0	0,0
Institut féd. des hautes études en formation prof. (IFFP)	27	27	27	0	0,0
Loyers IFFP	5	5	5	0	0,0
Dépenses pour contributions à de propres institutions	2 573	2 667	2 723	150	5,8

Les contributions à de propres institutions augmentent de 150 millions en raison du relèvement de la contribution financière au domaine des EPF et des charges dans le cadre de la convention sur les prestations conclue avec les CFF pour les années 2007 à 2010.

En 2009, la Confédération a alloué au domaine des EPF des contributions de 2,18 milliards au total. L'augmentation de 120 millions par rapport à 2008 résulte de deux effets contraires: d'une part, la contribution financière a augmenté de 127 millions et, d'autre part, la contribution aux loyers a diminué de 7 millions. La contribution financière dépasse le montant inscrit au budget de 31 millions, dont 13 millions sont imputables aux mesures de stabilisation conjoncturelle (supplément Ia). Les autres 18 millions ont été transférés de la contribution financière au domaine des EPF vers la contribution financière (supplément II).

Les dépenses dans le cadre de la convention sur les prestations conclue avec les CFF pour les années 2007 à 2010 se sont montées à 1,63 milliard au total en 2009. Il s'agit des contributions aux frais d'entretien visant à assurer l'exploitation et d'investissements à hauteur de 1,15 milliard. Ce montant comprend

902 millions pour les travaux d'entretien du réseau existant (compensation des amortissements des CFF, cf. ch. 62/16, contributions à des investissements) et 253 millions pour la poursuite de l'extension du réseau (prêts sans intérêts, remboursables sous conditions, pour des investissements générateurs de plus-value, cf. ch. 62/30, prêts du patrimoine administratif). L'augmentation des contributions aux frais d'exploitation résulte de l'augmentation du crédit liée à la 2^e phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

Comme en 2008, 30 millions ont été versés à la Poste suisse pour l'aide à la presse par le biais des indemnités pour le transport des journaux.

Les contributions de la Confédération à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) atteignent le même niveau que l'année précédente, à savoir 32 millions au total. Ce montant comprend deux volets: la contribution d'exploitation de 27 millions versée à l'IFP par la Confédération et les loyers de 5 millions payés par l'IFP à la Confédération pour les immeubles loués à Zollikofen, à Lausanne et à Lugano, loyers que la Confédération verse à son tour aux municipalités concernées.

14 Contributions à des tiers

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges pour contributions à des tiers	12 668	13 380	13 279	611	4,8
Péréquation financière	2 725	2 803	2 808	83	3,0
Péréquation des ressources	1 799	1 857	1 862	63	3,5
Compensation charges dues à facteurs géo-topographiques	341	351	351	10	2,9
Compensation charges dues à facteurs socio-démographiques	341	351	351	10	2,9
Compensation des cas de rigueur, RPT	244	244	244	0	0,0
Organisations internationales	1 482	1 540	1 496	14	0,9
Contributions générales à des organisations internationales	239	264	264	25	10,4
Programmes-cadres recherche de l'UE (contrib. obligatoire)	239	291	261	22	9,1
Reconstitution des ressources de l'IDA	174	192	192	18	10,5
Agence spatiale européenne (ESA)	156	150	150	-6	-3,8
Contributions de la Suisse à l'ONU	152	103	112	-40	-26,2
Soutien financier à des actions humanitaires	109	93	108	-1	-0,7
Autres organisations internationales	413	446	409	-4	-1,0
Autres contributions à des tiers	8 461	9 037	8 976	514	6,1
Paievements directs généraux, agriculture	1 997	2 187	2 168	171	8,6
Transport régional des voyageurs	753	770	770	17	2,2
Fondation Fonds national suisse	591	656	667	76	12,8
Paievements directs écologiques, agriculture	549	599	574	26	4,7
Aide aux universités, subventions de base	524	547	549	25	4,7
Contrib. forfaitaires et droit transitoire (formation prof.)	481	515	533	52	10,9
Actions spécifiques de la coopération au développement	448	434	457	9	2,0
Contrib. à la couverture des frais d'exploitation des HES	369	374	374	5	1,3
Suppléments accordés à l'économie laitière	345	280	294	-51	-14,8
Indemnisation du trafic combiné	218	227	214	-4	-1,8
Autres ETC, exploitation de l'infrastructure	167	180	192	25	15,0
Coopération économique au développement	126	132	132	6	4,5
Nouvelle politique régionale	26	25	125	99	382,6
Encouragement de la technologie et de l'innovation (CTI)	105	117	116	11	10,9
Diverses contributions à des tiers	1 763	1 994	1 811	48	2,7
Dépenses pour contributions à des tiers	12 646	13 387	13 290	644	5,1

Des contributions à des tiers sont accordées dans tous les groupes de tâches. Par rapport à l'année précédente, les charges de ce groupe de comptes enregistrent une augmentation de 611 millions (+ 4,8 %). Les suppléments de charges concernent les trois catégories de contributions, le domaine des autres contributions à des tiers étant celui qui affiche la croissance la plus forte (+ 514 millions). L'évolution des principales charges est com-

mentée dans les différents chapitres consacrés aux domaines d'activités (tome 3, ch. 2).

L'écart entre les charges et les dépenses résulte principalement des prestations touchées en 2009, mais dont le paiement n'est effectué que l'année suivante.

15 Contributions aux assurances sociales

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges pour contributions aux assurances sociales	13 582	14 450	14 280	698	5,1
Assurances sociales de la Confédération	10 524	11 185	10 915	391	3,7
Prestations versées par la Confédération à l'AVS	6 634	7 035	6 998	364	5,5
Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 621	3 775	3 533	-89	-2,4
Prestations versées par la Confédération à l'AC	295	375	385	91	30,7
Prélèvement sur provisions	-26	-	-	26	-100,0
Autres assurances sociales	3 058	3 265	3 365	307	10,0
Réduction individuelle de primes (RIP)	1 780	1 859	1 816	36	2,0
Prestations complémentaires à l'AI	563	602	663	100	17,8
Prestations complémentaires à l'AVS	532	555	614	82	15,4
Prestations de l'assurance militaire	204	228	202	-2	-1,0
Allocations familiales dans l'agriculture	88	96	96	8	9,1
Prélèvement sur provisions	-108	-75	-25	83	-76,7
Dépenses pour contributions aux assurances sociales	13 740	14 525	14 285	545	4,0

Les dépenses de la Confédération au titre des contributions aux assurances sociales ont augmenté de 698 millions (+ 5,1 %) par rapport à l'année précédente. Plus de la moitié de cette augmentation est due à la hausse de la contribution à l'*assurance-vieillesse et survivants* (AVS; + 364 mio). Etant donné que cette contribution représente 19,55 % des dépenses de l'AVS, la Confédération supporte directement l'accroissement des dépenses de cette assurance. L'augmentation de celles-ci de 5,5 % s'explique par l'adaptation des rentes au renchérissement, effectuée tous les deux ans, et par l'évolution des salaires (3,2 points de pourcentage), mais aussi par la hausse du nombre de bénéficiaires de rentes (2,3 points de pourcentage).

Les prestations de la Confédération à l'*assurance-invalidité* (AI), qui représentent 37,7 % des dépenses de cette assurance, ont diminué par rapport à l'année précédente (- 89 mio). Ce recul est dû à la baisse du nombre de rentes par suite des mesures prises dans le cadre des 4^e et 5^e révisions de l'AI. L'accent mis sur la réinsertion des personnes dans le marché du travail a permis de réduire le nombre des nouvelles rentes. Les dépenses ont diminué de 2,4 % bien que les rentes et les allocations pour impotents (env. 70 % des dépenses de l'AI) aient été adaptées en 2009 à l'évolution des salaires et des prix à raison de 3,2 %.

La croissance des dépenses au titre des assurances sociales est liée, pour près d'un quart, aux contributions que la Confédération verse pour financer les *prestations complémentaires* à l'AVS et à l'AI (+ 182 mio; + 16,7 %). Cette évolution est toutefois faussée par les paiements a posteriori destinés aux cantons, qui s'élevaient à 68 millions en 2008. Ce montant a été arrêté dans le cadre des dispositions transitoires relatives à la RPT pour 2008 (part de la Confédération pour 2008, calculée en fonction des chiffres de décembre 2008). Abstraction faite de cet effet transitoire et compte tenu des remboursements effectués par certains cantons en 2008 et comptabilisés en 2009, la croissance nette

par rapport à l'année précédente atteint 5,6 %. Celle-ci est principalement due à l'augmentation du nombre des bénéficiaires de prestations complémentaires et du montant de ces dernières, plus élevé en moyenne (notamment en raison de la majoration du montant nécessaire à la couverture des besoins vitaux).

La hausse des dépenses en faveur des assurances sociales est, en outre, imputable à celle des prestations de la Confédération en matière d'*assurance-chômage* (+ 91 mio). La contribution de la Confédération à cette assurance enregistre une croissance nettement supérieure à la moyenne (+ 30,7 %) en raison de deux facteurs. D'une part, cette contribution, réduite dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2004 à titre de mesure temporaire valable jusqu'en 2008, de 0,15 à 0,12 % de la masse salariale soumise à cotisation, a retrouvé son niveau antérieur et, d'autre part, l'augmentation des salaires en 2009 a été plus importante que prévu.

Par rapport à l'année précédente, la contribution de la Confédération à la *réduction individuelle des primes* n'a que peu évolué. Cela est dû à la faible croissance de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins en 2009 (+ 2,6 %) et au cours des années précédentes. Le montant de cette prime joue un rôle prépondérant dans la prévision de l'évolution des coûts bruts de l'assurance-maladie obligatoire. La contribution de la Confédération équivaut à 7,5 % des coûts estimés.

Dans le domaine des rentes de l'*assurance militaire*, le prélèvement de provisions requiert, pour les engagements futurs, une adaptation aux besoins effectifs, calculés sur la base des nouvelles valeurs. La baisse des engagements prévus a été surévaluée au moment de l'établissement du budget. De même, le prélèvement de provisions a été plus faible que prévu, car l'adaptation des rentes effectuée au début de 2009 a été supérieure aux prévisions.

16 Contributions à des investissements

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Dépenses pour contributions à des investissements	3 861	4 117	4 066	205	5,3
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 591	1 576	1 548	-43	-2,7
CP CFF, investissements d'infrastructure	898	910	902	4	0,4
Attribution annuelle au fonds d'infrastructure	483	494	494	11	2,3
Autres ETC, investissements d'infrastructure	162	224	235	74	45,5
Routes principales	163	165	165	2	1,5
Protection contre les crues	113	143	137	24	21,0
Utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur	14	100	99	85	604,4
Améliorations structurelles dans l'agriculture	89	83	83	-6	-6,5
Nature et paysage	55	53	73	18	33,7
Contributions aux investissements des universités cantonales	56	67	65	9	16,2
Protection contre les dangers naturels	40	46	45	5	13,2
Installations évacuation et épuration eaux/élimin. déchets	46	47	43	-3	-6,3
Protection du paysage et conservation monuments historiques	27	30	29	2	7,4
Autres contributions à des investissements	127	179	149	22	17,6
Réévaluation de contributions à des investissements	3 861	4 120	4 065	205	5,3

Par rapport à 2008, les contributions à des investissements augmentent de 5,3 %. L'augmentation s'explique principalement par une hausse de crédit dans le domaine de l'énergie (utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur) et par une redistribution, dans le domaine des chemins de fer privés, entre les contributions aux investissements (Autres ETC, investissements d'infrastructure) et les prêts. Au total, 82 % des contributions à des investissements concernent le domaine du trafic (transports publics: 76 %, circulation routière: 6 %). Les contributions à des investissements sont réévaluées à 100 % dans le compte de résultats.

Les changements par rapport au compte 2008 sont les suivants:

- Les attributions au *fonds pour les grands projets ferroviaires* diminuent de 43 millions par rapport à 2008. Cette diminution découle en premier lieu de la baisse des fonds provenant de l'impôt sur les huiles minérales destinés à couvrir 25 % des dépenses de construction des lignes de base de la NLFA. Les dépenses ont en effet diminué tant pour l'axe du Gothard que pour celui du Lötschberg. Les procédures juridiques en cours dans le cas de l'axe du Lötschberg ne sont pas encore toutes achevées. Par ailleurs, les recettes provenant du pour mille de TVA attribuées au fonds pour les grands projets ferroviaires ont diminué en raison de la situation économique défavorable.
- Les investissements d'infrastructure pour les chemins de fer ont affiché une hausse de 78 millions. Cette hausse s'explique dans une grande mesure par une redistribution entre les contributions aux investissements visant à maintenir la qualité des infrastructures et les prêts pour des investissements d'extension destinés à d'autres entreprises de transport concessionnaires (ETC, cf. ch. 62/30, prêts du patrimoine administratif).

- Dans le cadre du *fonds d'infrastructure*, la Confédération soutient des projets d'infrastructure dans les agglomérations. Elle a également versé des montants forfaitaires pour les routes principales des régions de montagne et des régions périphériques. En 2009, les contributions à des investissements (494 mio) ont concerné, à raison d'environ 80 %, le trafic ferroviaire (RER, trams) et, à raison de 20 %, la circulation routière. L'attribution annuelle au fonds d'infrastructure comprend, en plus des contributions à des investissements, 496 millions pour les routes nationales de la Confédération (cf. ch. 62/68 Immobilisations corporelles).
- Par rapport au compte 2008, les dépenses d'investissement consacrées à la *protection contre les crues* augmentent d'un peu plus de 20 % et celles consacrées à la *protection contre les dangers naturels* de 13 %. L'augmentation de ces deux crédits découle de la première phase des mesures de stabilisation conjoncturelle et des besoins des cantons en ressources supplémentaires dans le domaine de la protection contre les dangers naturels.
- Dans le cadre de la première phase des mesures de stabilisation conjoncturelle, les Chambres fédérales ont, durant la session d'hiver 2008, décidé une augmentation unique de 86 millions des ressources destinées à l'encouragement de l'*utilisation de l'énergie et des rejets de chaleur*. La majeure partie de ce montant a été attribuée sous la forme de contributions globales aux programmes énergétiques existants des cantons.
- Les dépenses supplémentaires enregistrées dans le domaine de la *nature et du paysage* résultent de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle. Le crédit correspondant a été augmenté de 20 millions dans le cadre du supplément Ia au budget 2009.

17 Recettes de participations

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Recettes de participations	905	845	771	-135	-14,9
Dividendes de participations importantes	905	845	770	-134	-14,9
Dividendes Swisscom	590	530	560	-29	-5,0
Bénéfice versé par la Poste	300	300	200	-100	-33,3
Dividendes Ruag	15	15	10	-5	-33,3
Autres	0	–	0	0	0,0
Recettes provenant d'autres participations	1	0	0	0	-37,2
Revenus de participations (autres participations)	1	0	0	0	-37,2

Le *compte de financement* affiche des *recettes de participations* de 771 millions. Ces recettes sont inférieures à celles de 2008 (905 mio) et au montant budgétisé (845 mio). Le recul des dividendes versés s'explique avant tout par la situation économique difficile, qui a entraîné une baisse des bénéfices et une détérioration des prévisions de bénéfices (Poste, RUAG) et par la priorité accordée à la réduction de la dette plutôt qu'à une augmentation du versement de dividendes (Swisscom).

Swisscom a versé un dividende de 19 francs par action (2007: dividende ordinaire de 18 fr. et dividende extraordinaire de 2 fr.); un dividende de 18 francs par action était inscrit au budget. Au moment du versement du dividende, la Confédération détenait un nombre inchangé d'actions, soit 29 494 000. La Confédération a touché au total 560 millions de dividendes de Swisscom. La Poste a versé à la Confédération 200 millions de son bénéfice, soit 100 millions de moins qu'en 2007 et que le prévoyait le budget. RUAG a versé des dividendes en baisse de un tiers par rapport à 2007. Le montant versé a atteint 10 millions, soit 5 millions de moins que le montant budgétisé. Les autres participations importantes (CFF, Skyguide, SAPOMP SA et BLS Réseau SA) n'ont, comme en 2007, pas fait l'objet d'une distribution de di-

vidende. Dans le cas des *autres participations (moins importantes)*, 378 600 francs de dividendes ont été versés au total. Il s'agit de REFUNA SA (détenue par l'AFF), de l'entreprise Matterhorn Gotthard Verkehr SA et de la Société des Forces Motrices de l'Avançon SA (toutes deux détenues par l'OFT), ainsi que de Gemiwo SA et de Wohnstadt Basel (toutes deux détenues par l'OFL).

Dans le *compte de résultats*, les *revenus de participations* ont atteint 0,4 million. Ce montant correspond aux recettes provenant des participations moins importantes mentionnées plus haut. Étant donné que les participations importantes (Swisscom, Poste, CFF, RUAG, Skyguide, SAPOMP, BLS Réseau SA) sont portées au bilan à leur valeur de mise en équivalence (part de la Confédération dans le capital propre de l'entreprise), les distributions de bénéfices des entreprises concernées doivent être déduites du poste «Revenus de participations». Les distributions de bénéfices réduisent le capital propre de l'entreprise (et par conséquent la valeur de mise en équivalence), de sorte qu'elles n'ont pas d'incidence sur les résultats de la Confédération. L'évolution des valeurs de mise en équivalence figure sous le ch. 62/31. Dans le tableau relatif au compte de résultats, les revenus de participations sont comptabilisés avec les autres revenus financiers (cf. ch. 52).

18 Autres revenus financiers

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Autres revenus financiers	932	522	896	-36	-3,9
Revenus d'intérêts	659	514	477	-182	-27,7
Placements financiers: titres	6	19	2	-3	-57,4
Placements financ.: banques et autres placements	242	73	8	-234	-96,7
Prêts provenant du patrimoine financier	150	151	77	-73	-48,9
Prêts provenant du patrimoine administratif	24	19	129	104	426,7
Avances au fonds FTP	226	238	177	-49	-21,7
Avoirs et autres revenus d'intérêts	11	13	84	73	659,3
Bénéfices de change	86	-	49	-37	-43,3
Revenus financiers divers	187	8	370	183	98,0
Autres recettes financières	814	535	837	23	2,9

Les autres revenus financiers reculent de 36 millions par rapport à l'année précédente (- 3,9 %). Ce résultat cache deux évolutions divergentes marquées: ainsi, la diminution des revenus des intérêts en raison du niveau extrêmement bas des taux d'intérêt s'est accompagnée de revenus élevés provenant de la part du coupon de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS inscrite au budget ordinaire.

La baisse des revenus est imputable à la diminution des emprunts fédéraux pour les placements financiers en *titres* et à des taux d'intérêt proches de 0 % pour les placements financiers effectués auprès de *banques et d'autres instituts*. Une politique de placement prudente a par ailleurs été adoptée face à la crise financière. Parmi les *prêts provenant du patrimoine financier*, les prêts à l'AC ont augmenté; les revenus ont néanmoins diminué compte tenu du niveau particulièrement bas des taux d'intérêt. La hausse des *prêts provenant du patrimoine administratif* est avant tout liée aux 20 % des recettes, inscrites au budget ordinaire, provenant de la vente du coupon de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, qui tiennent compte des intérêts courus (revenus des intérêts depuis le moment de l'émission jusqu'à la vente de l'emprunt à conversion obligatoire). Les revenus du *fonds pour les grands projets ferroviaires* (FTP) ont diminué sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt, bien que les avances aient légèrement augmenté.

Les *bénéfices de change* ou les pertes de change sur les comptes en devises étrangères (voir aussi le ch. 20 Pertes de change) sont liés aux variations de la valeur comptable au cours d'un mois. Ces variations découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu ainsi qu'à l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les

pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon leur montant brut. Le résultat net pour la période considérée (gains moins pertes) se monte à 23 millions. Les gains de change sont liés avant tout à la hausse de l'euro. Le recul par rapport à l'année précédente s'explique par la baisse de la volatilité des taux de change.

Les *revenus financiers divers* comprennent les corrections mensuelles apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt, maintenus en tant que positions stratégiques et évalués au prix du marché. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon le principe de la prudence, ce qui signifie que les corrections mensuelles d'évaluation sont inscrites, au maximum à la valeur d'achat, au compte de résultats selon le principe du produit brut (voir aussi le ch. 20). Si la valeur d'achat est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan (voir le ch. 26 Instruments financiers dérivés). La réévaluation positive a nettement diminué en raison de la baisse des taux d'intérêt. La position swap concerne des versements d'intérêts fixes par la Confédération et des recettes d'intérêts variables, fixés tous les six mois sur la base des taux à court terme. Les revenus financiers divers intègrent également 20 % des 1 249 millions (soit 250 mio) provenant de la vente du coupon de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, depuis le jour de la vente jusqu'à la date d'échéance initialement fixée par contrat (*coupon à recevoir*). L'opération, sans incidences financières, de régularisation des intérêts effectuée à fin 2008 pour un montant de 9 millions a par ailleurs été extournée.

La différence entre les autres revenus financiers et les autres recettes financières résulte essentiellement des corrections apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (126 mio) et de la régularisation des recettes d'intérêts (- 67 mio).

19 Charges d'intérêts

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Charges d'intérêts	3 334	3 468	3 042	-293	-8,8
Emprunts	2 939	2 893	2 785	-154	-5,2
Dépôts à terme	36	58	30	-6	-16,9
Créances comptables à court terme	165	321	9	-156	-94,5
Crédits à court terme	1	5	0	-1	-96,1
Swaps sur taux d'intérêt	27	26	88	61	220,9
Caisse d'épargne du personnel fédéral	71	80	51	-20	-27,9
Caisse fédérale de pensions	1	—	—	-1	-100,0
Autres charges d'intérêts	94	85	78	-16	-16,5
Dépenses d'intérêts	3 660	3 794	3 135	-525	-14,3

En ce qui concerne les *emprunts*, le portefeuille a diminué considérablement en 2009, entraînant une réduction des charges d'intérêts par rapport à l'année précédente (- 155 mio). La baisse des charges résultant de l'amortissement de l'agio net sur l'ensemble des emprunts émis au cours des années précédentes n'est que légèrement inférieure (1 mio) à celle enregistrée en 2008. Grâce au niveau élevé des réserves de la Trésorerie, les besoins de financement pour les *créances comptables à court terme* se sont révélés nettement inférieurs au budget. Par ailleurs, les fonds ont été presque exclusivement empruntés au pair.

Les dépenses liées aux *swaps sur taux d'intérêt* ont augmenté massivement en raison de la position de payeur net (la Confédération paie à des taux d'intérêts fixes et encaisse à des taux d'intérêts variables), car les recettes d'intérêts ont été plus faibles, d'où des dépenses nettes plus élevées. Dans le cas de la *Caisse d'épargne du personnel fédéral et des autres charges d'intérêts*, les charges d'intérêts ont diminué, principalement du fait du bas niveau des taux d'intérêt.

Les charges d'intérêts sont inférieures de 93 millions aux dépenses d'intérêts. Ce résultat découle des régularisations concernant les intérêts effectuées dans le cas des emprunts de la Confédération, des créances comptables à court terme et des dépôts à terme (- 146 mio). La différence restante (+ 52 mio) résulte de l'agio et du disagio. En 2009, le montant des agios encaissés a été nettement supérieur, à savoir de 233 millions, à celui enregistré en 2008, du fait du coupon élevé des emprunts émis. L'agio (ou disagio) obtenu durant un exercice pour les emprunts concernés est inscrit au passif (ou à l'actif); autrement dit, il est neutralisé par l'inscription au compte de résultats, sans incidences financières, de la charge (ou de la diminution de charges) correspondante. Du fait de l'inscription de l'agio au passif, les charges d'intérêts de 2009 ont été supérieures aux dépenses de 233 millions. L'agio ou disagio inscrit au bilan est amorti (également sans incidences financières) pour la durée résiduelle. L'amortissement de l'agio ou du disagio effectué en 2009 a engendré une diminution de charges nette sans incidences financières de 182 millions. Compte tenu de l'agio et du disagio, les charges d'intérêts dépassent ainsi les dépenses d'intérêts à raison d'un montant net de 52 millions.

20 Autres charges financières

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009	Ecart p. r. au C 2008 val. abs. %	
Autres charges financières	523	154	293	-230	-43,9
Pertes de change	77	–	26	-52	-66,5
Charges de financement	134	138	128	-6	-4,3
Charges financières diverses	312	16	140	-173	-55,3
Autres dépenses financières	131	111	120	-10	-8,0

Les *pertes* ou les gains de change sur les comptes en devises étrangères (voir ch. 18) sont liés aux variations mensuelles de la valeur comptable. Ces variations découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi qu'à l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Le montant brut des pertes subies ou des gains réalisés est comptabilisé. Les pertes de change s'expliquent principalement par la baisse du cours moyen du dollar. Le recul par rapport à 2008 résulte de la diminution de la volatilité des taux de change.

Les *charges financières diverses* comprennent les corrections mensuelles de l'évaluation des swaps de taux d'intérêt, détenus en tant que postes stratégiques et évalués au prix du marché. Les

swaps de taux d'intérêt sont évalués selon le principe de la prudence, c'est-à-dire que les corrections mensuelles de l'évaluation sont inscrites selon le principe du produit brut au compte de résultats, au maximum à concurrence de la valeur d'achat (voir ch. 18). Si la valeur d'achat est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan (voir le ch. 26 Instruments financiers dérivés). La diminution de la réévaluation négative du poste swap résulte du bas niveau constant des intérêts sur le marché monétaire.

L'écart entre les autres charges financières et les autres dépenses financières est dû à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (123 mio) et à la régularisation des commissions sur emprunts (50 mio).

21 Recettes extraordinaires

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
Recettes extraordinaires	283	230	7 024
Recettes courantes	283	230	1 644
Revenus provenant de la reprise de Swiss par Lufthansa	64	–	–
Revenus provenant de l'emprunt à conversion obligatoire UBS	–	–	1 427
Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	230	217
Recettes d'investissement	–	–	5 380
Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	–	–	5 380
Revenus extraordinaires	328	230	1 060

Les recettes provenant de la vente du coupon de l'*emprunt à conversion obligatoire* de l'UBS se montent à 1 784 millions au total. Etant donné qu'à l'échéance du coupon, les revenus auraient été comptabilisés pour un cinquième dans le budget ordinaire, les recettes issues de la vente du coupon sont elles aussi considérées pour un cinquième comme des recettes ordinaires et pour quatre cinquièmes (1 427 mio) comme des recettes extraordinaires. Les recettes d'investissement liées à la vente de l'emprunt à conversion obligatoire à hauteur de 5 380 millions correspondent au produit de la vente des actions, déduction faite des dépenses correspondantes.

La *taxe CO₂ sur les combustibles* a rapporté à la Confédération, après déduction des frais d'exécution, 217 millions. La taxe CO₂ sur les combustibles est une pure taxe incitative. Ces recettes ne sont pas utilisées pour financer des tâches de la Confédération; elles seront redistribuées à la population (par le biais d'une réduction des primes de l'assurance-maladie) et à l'économie (proportionnellement à la masse salariale). La redistribution interviendra dès 2010 dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle décidées l'année dernière par le Parlement. Parce qu'elles n'étaient pas accompagnées, en 2009, par des dépenses correspondantes, les recettes affectées sont comptabilisées comme des recettes extraordinaires. Ces recettes sont versées au fonds correspondant sous capitaux de tiers (cf. ch. 62/9).

Les revenus extraordinaires du *compte de résultats* (1,1 mrd) sont sensiblement inférieurs aux recettes extraordinaires enregistrées par le compte de financement (7,0 mrd). Cette différence s'explique par le fait que l'emprunt à conversion obligatoire a déjà été inscrit comme prêt au bilan de la Confédération et que la vente ne génère des revenus dans le compte de résultats qu'à partir du moment où le produit de la vente dépasse la valeur comptable (5 900 mio). De plus, la réévaluation par rapport au prix d'achat de l'emprunt à conversion obligatoire (28 mio) n'est plus nécessaire. Enfin, l'opération de régularisation des intérêts effectuée en 2008 pour un montant de 45 millions est elle aussi extournée et comptabilisée, à l'instar du coupon, pour 80 % en tant que re-

cettes extraordinaires (36 mio). Une présentation complète de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire figure dans les explications concernant le compte annuel (ch 62/30).

Les *recettes extraordinaires* n'élèvent pas le plafond des dépenses fixé dans le cadre du frein à l'endettement. Conformément à l'art. 13, al. 2, LFC (RS 611.0), elles ne sont pas prises en considération pour fixer les dépenses maximales autorisées. Cette mesure vise à éviter que des recettes extraordinaires uniques n'entraînent une hausse du volume des dépenses. Ces recettes extraordinaires sont au contraire affectées au remboursement de la dette.

22 Dépenses extraordinaires

mio CHF	Compte 2008	Budget 2009	Compte 2009
Dépenses extraordinaires	11 141	-	-
Dépenses courantes	2 613	-	-
Contrib. extraord. à la réduction individuelle de primes	505	-	-
Contribution extraordinaire à l'assurance-invalidité	981	-	-
Contrib. extraord. aux aides cantonales à la formation	51	-	-
Versement unique à PUBLICA	954	-	-
Contribution extraordinaire à la vulgarisation	10	-	-
Contribution extraordinaire à l'asile	113	-	-
Dépenses d'investissement	8 528	-	-
Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928	-	-
1re attribution extraordinaire au fonds d'infrastructure	2 600	-	-
Charges extraordinaires	1 515	230	189

Aucune dépense extraordinaire n'a été comptabilisée en 2009.

Des charges extraordinaires sont toutefois inscrites au compte de résultats: les revenus de la taxe sur le CO₂ destinés à être redistribués plus tard sont comptabilisés dans un fonds affecté à cet effet. Etant donné qu'elles ne sont pas encore accompagnées par les dépenses engendrées par leur redistribution, les recettes de la taxe sur le CO₂ sont comptabilisées au titre de recettes extra-

ordinaires. De même, les charges (sans incidences financières) comptabilisées dans le fonds affecté concerné sont considérées comme extraordinaires (217 mio; cf. ch. 62/21).

Du fait de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, la réévaluation de 28 millions effectuée l'année précédente a toutefois été dissoute, ce qui a entraîné une diminution de charges.

Postes du bilan

23 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008 val. abs. %	
Liquidités et placements à court terme	1 739	2 949	1 210	69,6
Caisse	2	6	5	247,4
Poste	137	187	50	36,5
Banque	1 600	2 756	1 156	72,3

Le poste «banque» comprend les comptes en francs suisses et en devises étrangères. L'importante hausse enregistrée sous ce poste s'explique essentiellement par le fait que, à la fin de l'année, tous

les fonds n'ont pas pu être placés sur le marché, restant ainsi sur le compte de virement de la Banque nationale suisse.

24 Créances

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008 val. abs. %	
Créances	5 943	5 246	-697	-11,7
Créances fiscales et douanières	5 275	4 516	-759	-14,4
Comptes courants	774	942	168	21,7
Autres créances	393	297	-96	-24,4
Réévaluations	-499	-509	10	2,1

Les *créances fiscales et douanières* se composent en grande partie de créances de TVA envers les contribuables pour un montant de 2 621 millions, dont 1 587 millions concernent des recettes de TVA provenant d'importations. Les créances de TVA ont diminué de 173 millions par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la baisse de l'activité économique en 2009. Les créances fiscales et douanières comprennent également les postes suivants:

- Créances dans le domaine des droits de douane (1 091 mio): elles incluent les créances relevant du domaine de la RPLP, de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt sur le tabac. La réduction de 804 millions par rapport à l'année précédente s'explique, d'une part, par le recul des créances en matière d'impôt sur le tabac suite à la défiscalisation des stocks des fabricants de tabac à fin 2009 (340 mio) et, d'autre part, par l'évolution de la conjoncture. En outre, les créances à recouvrer à fin 2008 comprenaient encore des créances de TVA pour un montant de 200 millions.
- Créances dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre (803 mio): l'augmentation de 217 millions par rapport à l'année précédente est essentiellement imputable à la réception tardive des formulaires de décompte par rapport à l'année précédente.

La hausse de 168 millions au titre des créances dans le domaine des *comptes courants* s'explique en majeure partie (+ 118 mio) par la correction effectuée pour les créances envers les cantons en rapport avec la taxe d'exemption de l'obligation de servir, lesquelles figuraient l'année précédente dans les autres créances.

Les *autres créances* comprennent essentiellement les postes suivants:

- Créances cédées à l'Office central d'encaissement à hauteur de 65 millions (- 8 mio).
- Créances provenant de l'adjudication de contingents de l'Office fédéral de l'agriculture à hauteur de 39 millions (- 5 mio).
- Créances sur les décomptes de cartes de crédit à hauteur de 27 millions. Ces créances résultent des modifications apportées à la comptabilité dans ce domaine. Elles sont neutralisées par un engagement d'un même montant.
- Loyers prépayés à Skyguide à hauteur de 26 millions (- 1 mio).

L'écart de 96 millions affiché par les autres créances par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par la correction effectuée pour les créances envers les cantons en rapport avec la taxe d'exemption de l'obligation de servir, qui seront dorénavant comptabilisées dans les comptes courants.

Les *réévaluations* à hauteur de 509 millions comprennent des créances (ducroire) fiscales et douanières (444 mio) et des réévaluations de l'Office central d'encaissement (65 mio). L'augmentation des réévaluations (+ 10 mio) est imputable à la hausse des créances (ducroire) relevant du domaine de la RPLP et de l'anti-fraude douanière. Compte tenu du contexte économique difficile dans le secteur des transports, il faut s'attendre à des pertes sur débiteurs nettement plus importantes.

25 Comptes de régularisation d'actifs

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation actifs	1 696	1 379	-316	-18,7
Intérêts	142	30	-112	-79,0
Disagio	497	433	-64	-12,8
Autres comptes de régularisation actifs	1 056	916	-140	-13,3

La diminution de 112 millions des régularisations d'intérêts résulte principalement de la nette baisse des taux d'intérêts enregistrée par rapport à 2008.

Le *disagio* s'est réduit de 64 millions par rapport à 2008, en raison de l'amortissement annuel (aucun nouveau disagio n'a été réalisé). Le disagio réalisé pour les emprunts concernés au cours d'un exercice est inscrit à l'actif et amorti sur la durée résiduelle de l'emprunt.

La majeure partie des *autres régularisations d'actifs* consiste en commissions sur l'émission d'emprunts (745 mio). Ces commissions ont diminué de 49 millions par rapport à 2008, du fait de la baisse du volume des emprunts. Les autres régularisations d'actifs comprennent les postes importants suivants:

- Les régularisations de taxes spéciales en matière d'asile, réduites de 25 millions, atteignent 20 millions. Cette réduction résulte du changement de système opéré en 2008, suite

à la révision de la loi sur l'asile (RS 142.31). Du fait du changement de système, les taxes spéciales ont été enregistrées et régularisées en tant que recettes en 2008. Le montant régularisé correspond aux entrées de paiements selon l'ancien système encore attendues.

- La Confédération verse à la CNA, à titre de provision, des acomptes pour la couverture des charges engendrées par l'assurance militaire (frais administratifs, rentes, indemnités en capital et frais de traitement). Les moyens financiers qui sont encore disponibles en fin d'année font l'objet d'une régularisation. Les recettes de primes de l'assurance militaire enregistrées en 2008 ont été versées à la CNA en 2009 et font par conséquent l'objet d'une régularisation. Ces deux postes atteignent 6 millions et diminuent de 40 millions par rapport à 2008, étant donné qu'en 2009 la CNA a, pour la première fois, versé des acomptes sur les recettes de primes pour 2009 et effectué des remboursements partiels de moyens financiers encore disponibles.

26 Placements financiers

mio CHF	2008			2009		
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %
Placements financiers à court terme	7 717	–	–	4 212	–	–
Détenus jusqu'à l'échéance	7 717	–	–	4 212	4 180	–
Dépôts à plus de trois mois	–	–	2,4	500	500	0,2
Dépôts à terme de la BNS	7 300	7 322	2,0	3 600	3 600	0,3
Prêts	362	363	1,8	80	80	1,1
Valeurs de remplacement positives	49	n.d.	n.d.	26	n.d.	n.d.
Placements, fonds spéciaux	6	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.
Disponibles pour la vente	–	–	–	–	–	–
Portefeuille commercial	–	–	–	–	–	–
Placements financiers à long terme	12 014	–	–	13 573	13 774	–
Détenus jusqu'à l'échéance	12 014	–	–	13 573	13 774	–
Obligations	204	211	4,7	50	52	2,5
Obligations à taux variable	–	–	1,6	–	–	–
Prêts	11 810	12 060	2,7	13 523	13 722	2,4
Disponibles pour la vente	–	–	–	–	–	–

n.d.: non disponible

Conformément aux directives de la Commission fédérale des banques régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB), les placements financiers peuvent être maintenus dans les trois catégories *jusqu'à la date d'échéance, être mises à disposition pour la vente* ou être conservées *à titre de portefeuille de négoce*. Actuellement, la Confédération ne détient que des placements finan-

ciers de la catégorie «jusqu'à la date d'échéance». Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La valeur marchande est indiquée dans l'annexe, et correspond à la valeur effective des placements financiers à la date de clôture. La rémunération moyenne correspond au taux d'intérêt obtenu pour tous les postes financiers de l'exercice considéré.

Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Instruments financiers dérivés	7 653	7 707	-384	-371	49	26	-433	-397
Instruments de taux d'intérêt	4 100	3 560	-264	-261	10	10	-274	-271
Swaps sur taux d'intérêt	4 100	3 560	-264	-261	10	10	-274	-271
Options	–	–	–	–	–	–	–	–
Devises	3 553	4 147	-120	-110	39	16	-159	-126
Contrats à terme	3 553	4 147	-120	-110	39	16	-159	-126
Options	–	–	–	–	–	–	–	–

Au cours de l'exercice sous revue, aucun nouveau contrat de *swaps sur taux d'intérêt* n'a été conclu. La valeur nominale du poste de payeur net est fondée sur une valeur de marché négative de 261 millions. Celle-ci comprend les différents postes dont la valeur est positive ou négative à la date de clôture. Les *contrats à terme* libellés en euros, en dollars ou en couronnes norvégiennes (NOK) sont établis sur la base d'un montant nominal de 4,1 milliards de francs suisses, non inscrit au bilan. La variation, en termes nominaux, est principalement due à une augmentation

de la couverture des transactions spéciales en dollars. La valeur marchande négative de 110 millions résulte de l'évaluation des postes correspondants à la date de clôture. A la fin de 2009, les contrats libellés en euros affichaient une valeur de 50 millions de francs, ceux libellés en dollars une valeur de 61 millions de francs et ceux libellés en couronnes norvégiennes une valeur positive de 1 million de francs. Le résultat de l'évaluation est inscrit au bilan.

Opérations de couverture pour les transactions à venir (couverture de cash-flow)

Euro		Valeur nominale			
	Total	Échéances			
mio CHF	2009	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	
Opérations de couverture en euros	2 173	1 048	1 125	–	
Transactions spéciales	1 600	475	1 125	–	
Budget	573	573	–	–	

	Total	Échéances			
mio CHF	2008	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	
Opérations de couverture en euros	2 572	1 164	1 408	–	
Transactions spéciales	1 797	389	1 408	–	
Budget	775	775	–	–	

Dollar US		Valeur nominale			
	Total	Échéances			
mio CHF	2009	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	
Opérations de couverture en USD	1 934	679	1 229	26	
Transactions spéciales	1 518	263	1 229	26	
Budget	416	416	–	–	

	Total	Échéances			
mio CHF	2008	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	
Opérations de couverture en USD	981	537	386	57	
Transactions spéciales	558	114	386	57	
Budget	423	423	–	–	

NOK (couronne norvégienne)		Valeur nominale			
	Total	Échéances			
mio CHF	2009	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	
Opérations de couverture en NOK	40	15	25	–	
Transactions spéciales	40	15	25	–	

Les opérations de couverture pour des montants libellés en euros et en dollars sont effectuées uniquement pour l'exercice budgétaire correspondant. Les projets nécessitant un engagement plu-

riannuel en monnaie étrangère sont couverts au titre de transactions spéciales pour toute leur durée.

Prêts du patrimoine financier

mio CHF	Valeur figurant au bilan		Échéances au 31.12.2009			Rémunération moyenne en %	
	2008	2009	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	2008	2009
Prêts du patrimoine financier	12 172	13 603	5 680	7 438	485	2,70	2,33
Assurance-chômage	4 100	5 600	5 600	–	–	2,31	1,41
Fonds pour les grands projets ferroviaires, avances et prêts	7 310	7 453	–	7 388	65	2,68	2,33
Autres prêts	762	550	80	50	420	3,31	3,34

Durant l'exercice sous revue, des prêts plus importants ont été accordés à l'assurance-chômage (AC). Les avances accordées au fonds pour les grands projets ferroviaires augmentent chaque année à concurrence du défaut de financement pour l'exercice

concerné. La réduction enregistrée dans le cas des autres prêts résulte de remboursements à la Confédération effectués normalement à l'échéance.

27 Stocks

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Stocks	224	297	72	32,2
Stocks d'achats	210	286	76	36,2
Marchandises	202	282	80	39,7
Matière première	31	35	4	13,9
Fournitures, matériel auxiliaire et d'exploitation	1	1	0	12,8
Réévaluations de stocks d'achats	-25	-33	-9	-35,3
Stocks de production propre	15	11	-4	-25,6
Produits finis et semi-finis	20	16	-4	-19,0
Travaux en cours	3	3	0	13,3
Réévaluations de stocks de production propre	-9	-9	0	-3,0

Les *stocks d'achats* représentent principalement, dans le cas des marchandises commerciales, les carburants (178 mio), le matériel sanitaire (36 mio), les combustibles (36 mio) et les imprimés et publications (14 mio). La matière première comprend essentiellement le matériel pour la production du nouveau passeport biométrique (18 mio) et de monnaies courantes (15 mio). En ce qui concerne les marchandises commerciales, l'accroissement de la valeur comptable de 80 millions résulte avant tout de variations du bilan enregistrées dans le cas des combustibles et des carburants. Compte tenu du bas prix du pétrole, des quantités beaucoup plus importantes de diesel, d'essence, de carburant d'aviation et d'huile de chauffage ont été achetées en 2009. Par ailleurs, pratiquement aucune réévaluation n'a été nécessaire durant l'exercice sous revue, du fait de la stabilité du prix du pétrole. La valeur des stocks de matière première a affiché une hausse de 4 millions. Cette hausse résulte de l'augmentation du stock de matières premières pour le nouveau passeport biométrique (+ 7 mio), ainsi que de la diminution du stock de matériel

pour la production de monnaies courantes (- 3 mio). Les réévaluations ont concerné avant tout le stock de la pharmacie de l'armée.

Les *stocks de production propre* englobent principalement les produits semi-finis et finis pour les documents d'identité (9 mio) et la topographie (6 mio), ainsi que les produits semi-finis pour les monnaies courantes (4 mio). La baisse de 4 millions de la valeur comptable s'explique notamment par la diminution du stock de produits semi-finis utilisés pour la réalisation des documents d'identité non biométriques.

En 2008, les *dépenses d'investissement* au titre des stocks se sont élevées à 224 millions, contre 202 millions en 2007. Cette augmentation s'est accompagnée d'une baisse découlant de diminutions de stocks, de modifications de prix et de réévaluations beaucoup moins marquée qu'en 2007, si bien que la valeur comptable des stocks s'est accrue considérablement (+ 72 mio).

28 Immobilisations corporelles

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Immobilisations corporelles	49 921	51 094	1 173	2,4
Biens meubles	321	332	11	3,5
Installations en construction	13 013	8 267	-4 745	-36,5
Attributions et acomptes portés à l'actif	1 699	1 430	-268	-15,8
Bâtiments	8 691	8 898	207	2,4
Routes nationales	17 886	23 880	5 994	33,5
Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier	8 312	8 286	-26	-0,3

Le groupe de comptes *biens meubles* (332 mio) comprend les actifs suivants: mobilier, véhicules, installations, entrepôts, machines, appareils et outils, systèmes de communication, PC, imprimantes en réseau, serveurs et réseaux.

Figurent au bilan au 31 décembre 2009 au titre des *installations en construction* (8 267 mio):

- Installations en construction liées aux routes nationales (achèvement du réseau, travaux d'extension et de maintenance à des fins d'investissement; 7 174 mio). La forte baisse enregistrée par rapport à l'année précédente (4 596 mio) est due au fait qu'aucun transfert n'a pu être effectué l'année précédente entre les postes «installations en construction liées aux routes nationales» et «routes nationales ouvertes au trafic» pour les tronçons mis en service. Ces transferts ont été entrepris en 2009 dans le cadre des transferts relatifs aux tronçons mis en service en 2009.
- Principaux projets de construction concernant les immeubles civils et les immeubles militaires:
 - FLORAKO, diverses étapes, forces aériennes (55 mio)
 - Place d'armes de St- Luzisteig et arsenal de Mels, armée (44 mio)
 - Place d'armes de Bure, armée (42 mio)
 - RILOC, forces aériennes (34 mio)
 - Laboratoire de sécurité Spiez, OFPP (26 mio)
 - Extension/rénovation générale Berne, Fellerstrasse 21 (24 mio)
- Projets divers concernant les immeubles civils et les immeubles militaires (avec projets particuliers inférieurs à 10 mio):
 - Installations de l'armée (173 mio)
 - Installations des forces aériennes (134 mio)
 - Installations de la Base logistique de l'armée (107 mio)
 - Installations de la Base d'aide au commandement (79 mio)
 - Installations de l'Etat-major de l'armée (55 mio)
 - Installations d'armasuisse (17 mio)

Le montant des *attributions activées au fonds d'infrastructure* (1 430 mio) comprend la part au versement de l'année 2009 (452 mio), déduction faite des transferts aux installations en

construction, qui correspondent aux investissements effectués par le fonds d'infrastructure en 2009 dans les routes nationales en construction (- 721 mio).

Les *immeubles de la Confédération* (bâtiments, bien-fonds et droits inscrits au registre foncier) se divisent en immeubles civils (y compris du domaine des EPF) et en immeubles militaires. En ce qui concerne les bâtiments, les projets supplémentaires suivants sont à mentionner en 2009 (en rapport avec les infrastructures en construction):

- Learning Center, EPFL Lausanne (105 mio); part financée par des tiers: 58 millions
- Bâtiment des Sciences de la Vie, EPFL Lausanne (59 mio)
- HIT e-Science Lab, EPF Zurich (54 mio); part financée par des tiers: 26 millions
- Rénovation générale et réaffectation Bundesplatz 3, Berne (46 mio)
- HPS Sportcenter, EPF Zurich (26 mio); part financée par des tiers: 13 millions

En ce qui concerne les *routes nationales* (23 880 mio), les projets supplémentaires suivants, en rapport avec les infrastructures en construction, sont à mentionner:

- Contournement Ouest de Zurich et tronçon du Knonaueramt, cantons de Zurich et de Zoug (2 128 mio)
- Tunnel de Kirchenwald, cantons de Nidwald et d'Obwald (33 mio)
- Bretelle de Neufeld, Berne (53 mio)

En ce qui concerne les immeubles de la Confédération, les *restrictions du droit d'aliénation* suivantes s'appliquent:

- Immeubles des fondations, dont l'utilisation est liée au but assigné à la fondation.
- Expropriations et donations assujetties à des affectations définies par la loi ou par contrat.
- Installations avec autorisations d'exploitation établies au nom des exploitants (par ex. installations nucléaires, laboratoires de recherche).

L'augmentation des immobilisations corporelles (3 247 mio) est plus importante que les dépenses d'investissement correspondantes (2 283 mio). Cette situation est avant tout imputable à l'inscription, dans le compte de résultats, des parts des cantons

Variation des immobilisations corporelles

	Total	Biens meubles	Installations en construction	Attributions et acomptes portés à l'actif	Bâtiments	Routes nationales	Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier
2009							
mio CHF							
Coûts d'acquisition							
Etat au 1.1.	94 714	939	13 013	1 699	25 498	44 896	8 669
Entrées	3 247	110	2 522	452	160	–	2
Sorties	-186	-84	-10	–	-46	-6	-40
Transferts	0	15	-7 257	-721	566	7 386	10
Etat au 31.12.	97 775	980	8 267	1 430	26 178	52 277	8 641
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.	-44 793	-618	–	–	-16 808	-27 011	-357
Amortissements	-1 945	-103	–	–	-451	-1 390	–
Amortissement des sorties	78	73	–	–	–	3	1
Réévaluations (impairments)	-21	–	–	–	-21	–	–
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	–	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.	-46 681	-648	–	–	-17 280	-28 397	-356
Valeur comptable au 31.12.	51 094	332	8 267	1 430	8 898	23 880	8 286

	Total	Biens meubles	Installations en construction	Attributions et acomptes portés à l'actif	Bâtiments	Routes nationales	Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier
2008							
mio CHF							
Coûts d'acquisition							
Etat au 1.1.	31 712	886	1 132	–	25 182	–	4 511
Entrées	4 189	120	1 504	2 554	10	–	2
Inscription des routes nationales à l'actif au 1.1.	59 061	–	9 960	–	–	44 896	4 205
Sorties	-248	-76	-4	-35	-103	–	-30
Transferts	0	8	421	-820	409	–	-19
Etat au 31.12.	94 714	939	13 013	1 699	25 498	44 896	8 669
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.	-17 239	-573	–	–	-16 310	–	-357
Amortissements	-1 718	-97	–	–	-445	-1 176	–
Amortissement des sorties	100	52	–	–	48	–	–
Inscription des routes nationales à l'actif au 1.1	-25 834	–	–	–	–	-25 834	–
Réévaluations (impairments)	-100	–	–	–	-100	–	–
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	–	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.	-44 793	-618	–	–	-16 808	-27 011	-357
Valeur comptable au 31.12.	49 921	321	13 013	1 699	8 691	17 886	8 312

aux routes nationales ouvertes au trafic (1 024 mio). Par ailleurs, les dépenses portées au compte des investissements pour les immeubles et les routes nationales comprennent également des éléments non activables qui ne peuvent être comptabilisés qu'une fois que le décompte de projets est établi et qui grèvent par conséquent le compte de résultats.

La différence entre les amortissements des bâtiments comptabilisés dans le compte de résultats (359 mio) et ceux mentionnés dans le tableau ci-avant (451 mio) résulte essentiellement

d'une réactivation, qui entraîne une diminution des charges de 99 millions, effectuée dans le cadre de la prise en charge par la Confédération d'installations câblées de transmission suite à la séparation établie entre le DDPS et Swisscom. Cette réactivation (comptabilisée dans les augmentations au titre des bâtiments) n'exerce aucune influence sur le montant des amortissements cumulés, c'est pourquoi elle n'est pas prise en compte ici.

Les tableaux suivants donnent un aperçu des valeurs au bilan des immeubles de la Confédération et des routes nationales:

Valeur comptable des immeubles de la Confédération

mio CHF	Total 2009	Immeubles civils			Immeubles militaires
		OFCL	EPF	AFD	armasuisse
Total au 31.12.	14 037	4 622	4 656	48	4 710
Installations en construction	1 062	114	126	10	812
Biens-fonds	4 043	1 475	1 078	–	1 489
Constructions (objets)	8 898	3 032	3 419	38	2 409
Logements	328	316	–	–	13
Enseignement, formation, recherche	3 946	224	3 419	–	303
Industrie et artisanat	334	99	–	–	235
Agriculture et sylviculture	83	59	–	–	24
Installations techniques	112	35	–	9	69
Commerce et administration	1 486	1 333	–	24	130
Justice et police	112	112	–	–	–
Prévoyance et santé	–	–	–	–	–
Cultes	10	10	–	–	–
Culture et relations sociales	104	104	–	–	0
Hôtellerie et restauration, tourisme	380	55	–	–	325
Loisirs, sport, détente	133	105	–	–	28
Installations destinées aux transports	499	54	–	–	445
Objets militaires et objets de protection civile	176	14	–	–	161
Objets militaires disposant d'une protection contre l'effet des armes	483	–	–	–	483
Objets à l'étranger	469	469	–	–	–
Environnement général des objets	108	2	–	–	106
Ouvrages de protection contre les dangers naturels	7	–	–	–	7
Bâtiments de représentation en Suisse	13	13	–	–	–
Aménagements spécifiques au locataire	19	–	–	6	14
Aménagements lors de la prise en location	28	28	–	–	–
Dans le parc à disposition à la valeur de marché	65	–	–	–	65
Droits inscrits au registre foncier	33	–	33	–	–

Valeur comptable des routes nationales

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Total	33 860	35 264	1 404	4,1
Routes nationales en service	17 886	23 880	5 994	33,5
Installations en construction	11 770	7 174	-4596	-39,0
Biens-fonds	4 205	4 209	5	0,1

29 Immobilisations incorporelles

	Total	Logiciels	Installations en construction
2009			
mio CHF			
Coûts d'acquisition			
Etat au 1.1.	130	81	49
Entrées	59	7	52
Sorties	-3	-3	–
Transferts	–	19	-19
Etat au 31.12.	186	105	81
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.	-33	-33	–
Amortissements	-25	-25	–
Amortissement des sorties	2	2	–
Dépréciations (impairments)	–	–	–
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	–	–	–
Transferts	–	–	–
Etat au 31.12.	-56	-56	–
Valeur comptable au 31.12.	130	49	81
	Total	Logiciels	Installations en construction
2008			
mio CHF			
Coûts d'acquisition			
Etat au 1.1.	77	26	51
Entrées	54	14	40
Sorties	-1	-1	–
Transferts	–	42	-42
Etat au 31.12.	130	81	49
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.	-19	-19	–
Amortissements	-15	-15	–
Amortissement des sorties	1	1	–
Dépréciations (impairments)	–	–	–
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	–	–	–
Transferts	–	–	–
Etat au 31.12.	-33	-33	–
Valeur comptable au 31.12.	97	48	49

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables et dépourvus de support physique, détenus en vue de leur utilisation pour la fabrication de produits, la fourniture de services, la location à des tiers ou l'exécution de tâches publiques. Il s'agit en particulier de logiciels, de licences, de brevets et de droits.

L'augmentation de 130 millions à 186 millions des frais d'acquisition inscrits au bilan est en premier lieu due aux facteurs suivants:

- Les *installations en construction* affichent des augmentations découlant principalement de coûts de développement en matière de mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin (16 mio), de passeport biométrique (11 mio), de construction des routes nationales (7 mio), de projet FIRE III

au sein de l'Administration fédérale des douanes (4 mio) et, dans le cas de l'Office fédéral de la police, de diverses applications relatives à la recherche de personnes ou d'objets ou aux empreintes digitales.

- Dans le cas des *logiciels*, il s'agit de diverses acquisitions mineures, d'augmentations concernant des logiciels pour la construction des routes nationales (2 mio), ainsi que de licences de logiciels SAP et d'archivage de fichiers de messagerie (2 mio).
- Les principaux transferts d'installations en construction vers des logiciels concernent la mise en service de la solution électronique à l'intention des exportateurs dans le cas de l'Administration fédérale des douanes (4 mio), divers logiciels en matière de construction des routes nationales (3 mio), des

applications spécialisées en rapport avec la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et Dublin (3 mio), ainsi que la mise à jour du SYMIC (Système d'information central sur la migration) mis en service en 2008 (3 mio).

Les amortissements ont trait au SYMIC (13 mio) et, dans le cas de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication, aux licences de logiciels (3 mio).

30 Prêts du patrimoine administratif

mio CHF	2008	2009	val. abs.	Ecart p. r. à 2008 %
Etat au 1.1.	2 963	9 475	6 512	219,7
Entrées	7 078	648	-6 430	-90,8
Sorties	-202	-6 102	-5 900	2 924,6
Dépréciations durables	-26	-401	-375	1 457,6
Reprises de perte de valeur	8	339	331	4 336,6
Autre variation de valeur avec incidences sur les résultats	-347	-548	-201	58,0
Etat au 31.12	9 475	3 411	-6 064	-64,0

n.d.: non disponible

Au moment où ils sont octroyés, les *prêts du patrimoine administratif* le sont à long terme et ils sont évalués à la valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. La valeur comptable de ces prêts se monte à 3 411 millions; ils concer-

nent les catégories suivantes: prévoyance sociale: 1 574 millions (- 83 mio), autres secteurs économiques: 829 millions (- 37 mio), trafic: 747 millions (- 29 mio), relations avec l'étranger: 259 millions (- 15 mio), administration générale: 2 millions (- 5 900 mio).

Principaux postes de prêts

mio CHF	2008			2009		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts du patrimoine administratif	19 363	-9 888	9 475	13 329	-9 917	3 412
Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928	-28	5 900	-	-	-
Prêts aux cantons sous forme de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations	2 408	-2 408	-	2 458	-2 458	-
CFF SA	2 617	-2 617	-	2 879	-2 878	1
Prêts à la construction de logements d'utilité publique	1 805	-201	1 604	1 689	-165	1 524
Diverses entreprises de transport concessionnaires	1 668	-1 154	514	1 783	-1 291	492
Prêts accordés à Swiss	1 169	-1 169	-	1 169	-1 169	-
BLS Réseau SA	-	-	-	444	-444	-
BLS SA	1 150	-1 064	86	293	-214	79
Développement régional	954	-170	784	898	-158	740
RhB	911	-766	145	976	-831	145
Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	349	-132	217	362	-137	225
Prêts pour la modernisation des hôtels	136	-136	-	136	-136	-
Autres prêts	268	-43	225	242	-36	206

Les *entrées*, qui atteignent au total 648 millions, sont pour l'essentiel dues aux modifications suivantes: nouveaux prêts de 442 millions accordés aux CFF et à des entreprises de transport concessionnaires, prêts de 50 millions accordés aux cantons sous la forme de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations agricoles, et augmentation de 13 millions du prêt accordé à la FIPOI. En outre, des prêts du fonds pour le développement régional, à hauteur de 49 millions, ont été inscrits à l'actif par le biais du capital propre.

Les *sorties*, de 6 102 millions au total, proviennent en majorité de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire d'UBS pour un montant de 5 380 millions et de la conversion du prêt à la BLS SA en une participation au Réseau BLS SA à hauteur de 406 mil-

lions. La réévaluation de ce prêt à hauteur de 336 millions déjà prise en compte a par conséquent pu être dissoute et la dissolution est présentée sous *reprises de perte de valeur*.

Les *dépréciations durables*, de 401 millions au total, comprennent les réévaluations des coûts d'acquisition. L'augmentation par rapport à l'année précédente est due au fait qu'une grande partie des nouveaux prêts octroyés ne sont pas ou ne sont que conditionnellement remboursables et qu'ils sont donc réévalués à 100%.

L'*autre variation de valeur avec incidences sur les résultats*, qui s'élève à 548 millions, est un solde découlant de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS, figurant dans le compte

des investissements. Ce solde résulte de la valeur d'acquisition de l'emprunt à conversion obligatoire (5 928 mio) après déduction du produit de la vente des actions (5 482 mio) et addition des commissions, taxes et honoraires portés à charge du compte des investissements (102 mio).

Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS

Le 16 octobre 2008, le Conseil fédéral, la Banque nationale suisse et la Commission fédérale des banques (aujourd'hui la FINMA) ont décidé une série de mesures visant à stabiliser le système financier suisse et à renforcer la confiance dans le marché financier suisse. En l'occurrence, la Confédération a renforcé la base de fonds propres de l'UBS en souscrivant un emprunt à conversion obligatoire d'un montant de 6 milliards de francs. Cet emprunt a été inscrit au bilan au 31 décembre 2008 à hauteur de 5,9 milliards.

L'augmentation du capital de l'UBS réalisée le 25 juin 2009 et le règlement extrajudiciaire de la procédure civile engagée contre UBS SA aux Etats-Unis, communiqué le 19 août 2009, ont constitué des facteurs supplémentaires renforçant durablement la confiance dans l'UBS. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 19 août 2009, de se retirer de l'engagement en faveur de l'UBS.

Les 332 225 913 actions résultant de la conversion de l'emprunt à conversion obligatoire ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels à raison de 16,50 francs par action, ce qui a généré des recettes de 5 482 millions. Simultanément, il a été renoncé au droit de futurs paiements de coupons de l'emprunt à conversion obligatoire contre une indemnisation en espèces de 1 784 millions. La Confédération a ainsi totalement récupéré son investissement d'origine dans UBS tout en réalisant un bénéfice substantiel.

Le produit de la vente des actions a été comptabilisé au titre de recette provenant de désinvestissement et celui de la vente du coupon au titre de revenu financier. Le résultat détaillé se présente comme suit (en mio):

Produit de la vente des actions	5482
Produit de la vente du coupon	1784
Recettes brutes	7266
Commissions, taxes, honoraires	- 102
Résultat dans le compte de financement (recettes nettes)	7164
Valeur d'acquisition de l'emprunt à conversion obligatoire	- 5928
Extourne de la réévaluation de l'emprunt à conversion obligatoire	28
Extourne de la régularisation des intérêts 2008	- 45

Résultats dans le compte de résultats (bénéfice) 1219

Dans le compte de financement, le résultat global de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire est meilleur que dans le compte de résultats, et ce à raison de 5 945 millions.

Comme les coûts de financement liés à l'emprunt à conversion obligatoire ont été comptabilisés dans le compte ordinaire ou l'auraient encore été (coûts d'opportunité), les recettes provenant du coupon ont été enregistrées pour un cinquième dans le compte ordinaire et pour quatre cinquièmes dans le compte extraordinaire. Les recettes totales du coupon doivent être comptabilisées en partie comme intérêts sur l'emprunt (revenus d'intérêts de la date d'émission à la date de la vente de l'emprunt à conversion obligatoire) et en partie comme coupon à recevoir, qui correspond au droit de la Confédération au revenu de l'intérêt de la date de vente à la date d'échéance (en mio):

Revenus d'intérêts (9.12.08 - 25.8.09)	535
dont dans le résultat extraordinaire	428
Coupon à recevoir (26.8.09 - date d'échéance)	1249
dont dans le résultat extraordinaire	999

L'extourne de la régularisation des intérêts, qui se montait à 45 millions, a également été répartie conformément à ce principe entre le résultat ordinaire et le résultat extraordinaire.

31 Participations

mio CHF	2008	2009		Total	Ecart p. r. à 2008	
	Total	Participations importantes	Autres participations		val. abs.	%
Etat au 1.1.	15 306	16 151	48	16 199	893	5,8
Entrées	31	336	29	364	333	1 074,2
Sorties	-4	0	-8	-9	-5	125,0
Dividendes reçus	-605	-570	-	-570	35	-5,8
Bénéfices reçus	-300	-200	-	-200	100	-33,3
Augmentation de la valeur de mise en équivalence	1 807	2 179	-	2 179	372	20,6
Diminution de la valeur de mise en équivalence	-7	-5	-	-5	2	-28,6
Autres variations de valeur avec incidences sur les résultats	-30	-	-30	-30	0	0,0
Etat au 31.12.	16 199	17 889	39	17 928	1 729	10,7

Les participations de la Confédération ont augmenté de 1 729 millions au total. Cette augmentation s'explique essentiellement par la nouvelle participation de 336 millions dans BLS Réseau SA (taux de participation: 50,05 %) et par l'appréciation des *participations importantes* pour un montant de 1 404 millions grâce aux bons résultats enregistrés (modification de la valeur de mise en équivalence moins les dividendes versés; 2008: + 895 mio) . Les autres participations affichent par contre une légère diminution de 9 millions.

Les participations importantes de la Confédération sont évaluées au moyen de la valeur de mise en équivalence de la part détenue dans le capital propre de la société. Ce calcul a été effectué sur la base des chiffres de la clôture au 30 septembre 2009. Les modifications concernent par conséquent la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009. Les *autres participations* sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles réévaluations.

Participations importantes

2009 mio CHF	Total	La Poste	CFF	Swisscom	RUAG	BLS Réseau SA	Skyguide	SAPOMP Wohnbau AG
Etat au 1.1.	16 151	2 617	9 153	3 119	808	–	278	176
Entrées	336	–	–	–	–	336	–	–
Sorties	0	–	–	–	–	0	–	–
Dividendes reçus	-570	–	–	-560	-10	–	–	–
Bénéfices reçus	-200	-200	–	–	–	–	–	–
Part du capital propre		100%	100%	56.94%	100%	50.05%	99,93%	100%
Variations de la valeur de mise en équivalence	2 174	915	360	896	-5	0	6	3
Part du bénéfice net	2 371	880	360	1 122	25	–	-19	3
Autres mouvements du capital propre	-197	35	-1	-226	-31	0	25	–
Correction d'évaluation	–	–	–	–	–	–	–	–
Réévaluations (impairments)	–	–	–	–	–	–	–	–
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	–	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.	17 889	3 332	9 512	3 455	792	335	284	179

2008 mio CHF	Total	La Poste	CFF	Swisscom	RUAG	BLS Réseau SA	Skyguide	SAPOMP Wohnbau AG
Etat au 1.1.	15 256	2 280	9 048	2 693	774	–	285	176
Entrées	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–
Dividendes reçus	-605	–	–	-590	-15	–	–	–
Bénéfices reçus	-300	-300	–	–	–	–	–	–
Part du capital propre		100%	100%	56.94%	100%	–	99,93%	100%
Variations de la valeur de mise en équivalence	1 800	637	104	1 016	49	–	-7	0
Part du bénéfice net	1 851	706	106	999	69	–	-30	0
Autres mouvements du capital propre	-306	-69	-2	-238	-20	–	23	–
Correction d'évaluation	256	–	–	256	–	–	–	–
Réévaluations (impairments)	–	–	–	–	–	–	–	–
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	–	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.	16 151	2 617	9 153	3 119	808	–	278	176

Détails relatifs aux participations importantes

La Poste

Forme juridique	Etablissement de droit public
Base légale/but	LF du 30.4.1997 sur l'organisation de la Poste (LOP; RS 783.1), art. 2 / art. 3.
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	2008: 1300 2009: 1300

CFF

Forme juridique	Société anonyme
Base légale/but	LF du 20.3.1998 sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF; RS 742.31), art. 7 / art. 3.
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	2008: 9000 2009: 9000

Swisscom

Forme juridique	Société anonyme
Base légale/but	LF du 30.4.1997 sur l'entreprise de télécommunications (LET; RS 784.11), art. 6 / art. 3.
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Felix Rosenberg
Capital de dotation/capital-action (en mio CHF)	2008: 53 2009: 52

RUAG

Forme juridique	Société anonyme
Base légale/but	LF du 10.10.1997 sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC; RS 934.21), art. 3 / art. 1.
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Andreas Bölsterli
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	2008: 340 2009: 340

BLS Réseau SA

Forme juridique	Société anonyme
Base légale/but	LF sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), art. 49, 56 et 57 / O sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire, art. 18
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Karl Schwaar
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	2008: – 2009: 388

Skyguide

Forme juridique	Société anonyme
Base légale/but	LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 40 et 48. O du 18.12.1995 sur le service de la navigation aérienne (OSNA; RS 748.132.1).
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Markus Gygax
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	2008: 140 2009: 140

SAPOMP Wohnbau AG

Forme juridique	Société anonyme
Base légale/but	LF du 4.10.1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP; RS 843). LF du 20.3.2003 sur le logement (LOG; RS 842).
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Jacques Ribaux
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	2008: 171 2009: 171

Au 31 décembre 2009, la Confédération détenait sept participations importantes. Une participation est considérée importante lorsque la valeur de mise en équivalence est d'au moins 100 millions et que le taux de participation s'élève à au moins 20 %. Au moment de l'achat, la valeur de mise en équivalence se calcule à partir des coûts d'achat. Les années suivantes, cette valeur est corrigée en fonction de la modification de la part détenue dans le capital propre de la société. Les bénéfices de la société se traduisent par une hausse de la valeur de mise en équivalence alors que les distributions de bénéfice et les pertes entraînent une baisse de cette valeur. Dans le compte de résultats, la variation totale des valeurs de mise en équivalence figure sous les revenus financiers ou sous les charges financières. Dans le compte de financement, les encaissements de participations aux bénéfices figurent en revanche sous les recettes de participations.

La valeur totale de mise en équivalence des participations importantes s'est accrue de 1 738 millions par rapport à 2008. Cet accroissement est dû pour l'essentiel aux facteurs suivants:

- *Nouvelle* participation, à hauteur de 336 millions, dans BLS Réseau SA nouvellement créé. Les actions ont été souscrites par le biais de la conversion d'un prêt pour les infrastructures de 406 millions, dont 70 millions ont été utilisés pour le versement d'un agio. La Confédération détient une participation de 50,05 % dans BLS Réseau SA.
- *Parts au bénéfice net* de sociétés de 2 371 millions au total (+ 520 mio), déduction faite des versements de bénéfices (dividendes et versement du bénéfice de la Poste) de 770 millions au total (- 135 mio).
- Les *autres mouvements du capital propre* diminuent la valeur de mise en équivalence de 197 millions au total (+109 mio) et ont trait principalement aux pertes subies par Swisscom enregistrées sous le capital propre et découlant de conversions de monnaies effectués par des sociétés étrangères du groupe.

Autres participations

mio CHF	2008			2009			2009	
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Part de capital (en %)	Capital de garantie
Autres participations	1 136	-1 088	48	1 122	-1 083	39		
Diverses attributions au fonds pour l'aide au développement	315	-315	–	343	-343	–	n.d.	–
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	211	-211	–	206	-206	–	1,7	3 147
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	194	-194	–	195	-195	–	2,8	503
Participations dans les entreprises de transport concessionnaires	148	-148	–	148	-148	–	n.d.	–
Autres participations dans le domaine du développement et de la coopération	103	-103	–	75	-75	–	n.d.	809
Banque africaine de développement (BAfD)	41	-41	–	40	-40	–	1,5	362
Société financière internationale (SFI)	44	-44	–	43	-43	–	1,5	–
Participations diverses	80	-32	48	72	-33	39	n.d.	–

n.d.: non disponible

Dans le cas des autres participations, les principaux changements concernent les nouvelles participations dans le domaine de l'aide au développement (+ 28 mio) et l'augmentation (1 mio) de la participation dans la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Les participations détenues en monnaies étrangères (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD, Banque africaine de développement, BAD, Société Financière Internationale, SFI, autres participations en matière de développement et de coo-

pération) ont été évaluées le 31 décembre 2009 conformément au taux de change du moment, ce qui a entraîné une modification des valeurs d'acquisition et des réévaluations cumulées. Les autres participations sont en majeure partie réévaluées à 100 %. Les postes non réévalués intégralement sont pour l'essentiel les suivants: Logis suisse SA: 17 millions (- 7 mio), Swissmedic: 10 millions (inchangé), Logement Social Romand SA: 4 millions (- 1 mio) et Alloggi Ticino SA: 5 millions (inchangé).

32 Dette

Relevé des dettes, dette brute

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Dette brute	121 771	110 924	-10 846	-8,9
Engagements courants	13 700	12 659	-1 040	-7,6
Engagements financiers à court terme	15 495	10 310	-5 185	-33,5
Engagements financiers à long terme	92 576	87 955	-4 621	-5,0

L'excédent réjouissant de 2,7 milliards réalisé par le compte de financement ordinaire, auquel s'ajoutent les recettes extraordinaires de 7,0 milliards, ont permis de procéder à une réduction massive de 10,8 milliards de la dette brute, ramenée ainsi à 110,9 milliards. Après avoir atteint le niveau record de plus de 130 milliards en 2005, la dette a pu être diminuée de près de 20 milliards en l'espace de cinq ans.

Dans le domaine des *engagements courants*, la réduction de dettes pour un montant d'environ 1 milliard découle principalement de la baisse du niveau des engagements liés à des livraisons et

à des prestations ainsi qu'à celle des parts de tiers (parts cantonales à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé, pour cent supplémentaire de TVA en faveur de l'AVS). La diminution des *engagements financiers à court terme* est due en particulier au remboursement de créances comptables à court terme pour un montant de 3,7 milliards. Dans le *domaine du long terme*, la réduction des dettes pour un total de 4,6 milliards résulte, avant tout, du recul de 6,3 milliards pour les emprunts en cours et du transfert pour 1,5 milliard, dans le domaine des dépôts à terme, du poste des engagements à court terme dans celui des engagements à long terme.

Relevé des dettes, dette nette

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Dette nette	94 359	84 944	-9 415	-10,0
Dette brute	121 771	110 924	-10 846	-8,9
moins				
Liquidités et placements à court terme	1 739	2 949	1 210	69,6
Créances	5 943	5 246	-697	-11,7
Placements financiers à court terme	7 717	4 212	-3 504	-45,4
Placements financiers à long terme	12 014	13 573	1 560	13,0

La dette nette, qui correspond à la dette brute déduction faite des liquidités, des créances et des placements financiers à court et long termes, a pour sa part diminué de 9,4 milliards, soit quasiment dans les mêmes proportions que la dette brute. Cette évolution montre clairement que la réduction de la dette ne provient que dans une faible mesure du patrimoine financier (- 1,4 mrd) et résulte surtout, comme indiqué plus haut, de l'excédent du compte de financement ordinaire et de l'afflux de fonds massif découlant des transactions extraordinaires, en particulier de la

vente de l'emprunt à conversion obligatoire de l'UBS. Pour ce qui est des variations des postes du bilan concernant le patrimoine financier, il convient de mentionner en particulier la réduction de 3,5 milliards des placements financiers à court terme, qui résulte de remboursements de dépôts à terme, tandis que la hausse dans le domaine du long terme découle avant tout de l'augmentation du prêt actif octroyé à l'assurance-chômage pour un montant de 1,5 milliard.

33 Engagements courants

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Engagements courants	13 700	12 659	-1 040	-7,6
Comptes courants	10 123	9 143	-980	-9,7
Engagements résultant de livraisons et de prestations	2 102	1 368	-734	-34,9
Autres engagements	1 475	2 149	674	45,7

En ce qui concerne les *comptes courants*, le montant de 9 143 millions inscrit au bilan (- 980 mio), comprend pour l'essentiel les postes suivants:

- Avoirs des assujettis dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre (2 169 mio). Le recul de 782 millions de ces engagements fiscaux résulte de la diminution des activités financières et de la baisse des taux d'intérêts enregistrées par rapport à l'année précédente.
- Comptes courants des cantons (2 004 mio). L'augmentation de 50 millions est due à la hausse des versements aux cantons au titre de la péréquation des ressources et de la compensation des charges en faveur des cantons. La Confédération encaisse les parts que les cantons à fort potentiel de ressources versent pour la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur et verse deux fois par an aux cantons bénéficiaires ces fonds ainsi que ses propres contributions à la péréquation des ressources et à la compensation des charges. La deuxième tranche était due à la fin de l'année et elle a été versée au début de 2010. Les engagements des cantons sont compensés par des avoirs de 450 millions.
- Avoirs des assujettis à la TVA (1 366 mio). La diminution de 646 millions par rapport à l'année précédente est due au recul de l'activité économique intervenu en 2009.
- Comptes de placement d'organisations internationales (1 346 mio, soit - 43 mio).
- Parts des cantons à l'impôt anticipé (431 mio, soit - 221 mio).
- Compte courant du Fonds national (344 mio, soit + 86 mio).
- Compte courant de la Régie des alcools (284 mio, soit - 4 mio).
- Compte courant de PUBLICA pour des prêts accordés à des coopératives immobilières gérés à titre fiduciaire (191 mio, soit - 4 mio). Des prêts d'un montant égal sont comptabilisés.
- Parts des cantons à la RPLP (140 mio, soit - 20 mio).

Les *engagements découlant de livraisons et de prestations* consistent en créances comptabilisées qui n'ont pu être payées qu'en 2010. La diminution de 734 millions par rapport à l'année précédente est essentiellement due aux raisons suivantes, en partie divergentes. Dans le cadre des mesures de stabilisation en rapport avec la crise économique et financière, la Confédération a payé les factures de ses fournisseurs immédiatement après vérification sans utiliser les délais de paiement convenus, ce qui a entraîné une réduction du montant des créances. Par ailleurs, les engagements fiscaux sont cette année uniformément comptabilisés dans les comptes courants et ne figurent plus sous les engagements découlant de livraisons et de prestations. Par contre, les paiements finaux des prestations complémentaires à l'AVS ont augmenté de 11 millions par rapport à l'année précédente en raison de la nouvelle base de calcul de la RPT et les engagements pour le versement de subventions aux cantons dans le domaine de l'asile et des réfugiés ont affiché une hausse de 58 millions par rapport à 2009. Les paiements en suspens aux cantons pour les contributions routières générales et pour les contrôles policiers du trafic des poids lourds se sont accrus de 32 millions.

Le poste *autres engagements* comprend pour l'essentiel les comptes de dépôt (1 813 mio, soit + 615 mio), les sûretés en espèces (187 mio, soit + 50 mio) et les fondations gérées par la Confédération (95 mio, montant inchangé). Les comptes de dépôt englobent notamment les comptes de dépôt des EPF pour des fonds primaires, secondaires et de tiers (900 mio), le Fonds pour les dommages d'origine nucléaire (422 mio), ainsi que le fonds SIFEM (88 mio).

La part des engagements envers les entités proches de la Confédération est présentée au chiffre 63/3.

34 Comptes de régularisation passifs

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation passifs	6 394	6 094	-300	-4,7
Intérêts	2 179	2 013	-166	-7,6
Agio	1 569	1 556	-13	-0,8
Régularisation, impôt anticipé	2 225	2 123	-102	-4,6
Autres comptes de régularisation passifs	421	402	-19	-4,4

Le montant des opérations de régularisation concernant les *intérêts*, inscrites au passif, a diminué de 166 millions par rapport à 2008, en raison du bas niveau des taux d'intérêt et du remboursement net d'emprunts fédéraux.

L'*agio* s'est réduit de 13 millions, car la part de l'agio devant être amortie était plus importante que l'agio réalisé en 2009. L'agio obtenu pour les emprunts concernés est inscrit au passif puis réparti sur la durée résiduelle de l'exercice considéré.

Le recul de 102 millions du montant des régularisations concernant l'*impôt anticipé* s'explique par la diminution des demandes de remboursement reçues, ou attendues sur la base d'analyses, au cours des dix premiers jours ouvrables de l'année suivante.

Le montant total des *autres comptes de régularisation passifs* ne diminue que légèrement par rapport à 2008. Il comprend essentiellement les postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 138 millions (- 3 mio) concernant des mesures individuelles de l'assurance invalidité (AI).

- Régularisation à hauteur de 53 millions (+ 5 mio) concernant des recettes perçues à l'avance suite à la mise aux enchères de contingents de viande pour 2010.
- Régularisations à hauteur de 48 millions (comme en 2008) dans le domaine des subventions, concernant les paiements directs, l'économie laitière et la promotion des ventes.
- Indemnisation à hauteur de 44 millions (+ 1 mio) concernant le trafic régional de voyageurs pour la période d'application de l'horaire 2010.
- Régularisations à hauteur de 25 millions (+10 mio) concernant la construction, l'exploitation et l'entretien des routes nationales.
- Régularisations dans le domaine des immeubles à hauteur de 25 millions (- 17 mio) concernant des coûts cumulés liés à des projets de construction.
- Régularisation à hauteur de 14 millions (+ 4 mio) concernant des paiements a posteriori aux cantons pour le montant compensatoire des forfaits d'aide d'urgence.

35 Engagements financiers

mio CHF	2008		2009	
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché
Engagements financiers à court terme	15 495	n.d.	10 310	n.d.
Créances comptables à court terme	10 670	10 659	6 947	6 944
Crédits à court terme	—	—	—	—
Dépôts à terme fixes	1 460	1 498	—	—
Dépôts à terme variables	—	—	—	—
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 739	n.d.	2 955	n.d.
Valeurs de remplacement négatives	432	n.d.	397	n.d.
Réserves de crise de l'économie privée	194	n.d.	11	n.d.
Engagements financiers à long terme	92 576	n.d.	87 954	n.d.
Emprunts	92 435	102 582	86 119	96 989
Dépôts à terme fixes	50	52	1 740	1 780
Engagement envers le domaine des EPF	91	n.d.	95	n.d.

n.d.: non disponible

Remarque: Rémunération moyenne:

- Crédits et créances comptables à court terme ainsi que dépôts à terme en 2009: 0,77 % (2008: 1,66 %)
- Caisse d'épargne du personnel fédéral en 2009: 1,87 % (2008: 2,8 %)

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. La valeur de marché, indiquée dans l'annexe, correspond à la valeur

effective des engagements financiers à la date de clôture. La rémunération moyenne (taux d'intérêt) se réfère à l'ensemble des postes financiers de l'exercice considéré.

Etant donné que les afflux de fonds ont été nettement plus importants que prévu, le montant des emprunts a diminué considérablement. Le montant des créances comptables à court terme a diminué de 3,7 milliards et celui des emprunts de 6,3 milliards. La valeur marchande des emprunts fédéraux s'est accrue en raison du bas niveau des taux d'intérêt enregistré en fin d'année. Un rallongement des maturités des dépôts à terme fixes effectués par l'assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) auprès de la Confédération est intervenu. Suite à ce rallongement,

ces dépôts figurent désormais dans les engagements financiers à long terme.

Les engagements envers le domaine des EPF consistent en fonds versés par des tiers aux EPF et utilisés, conjointement avec des moyens de la Confédération, pour le financement d'immeubles des EPF. Comme ces immeubles appartiennent entièrement à la Confédération, leur financement est comptabilisé à titre d'engagement envers les EPF.

Publication de la dette sur le marché monétaire

Echéance	N° de valeur	Emission	Prix d'émission / intérêts	Valeur figurant au bilan 2009	Valeur de marché 2009
mio CHF					
Total				8 687,2	8 724,3
Créances comptables à court terme				6 947,2	6 944,2
07.01.2010	3617830	08.10.2009	100,000	420,4	420,3
14.01.2010	3617792	15.01.2009	99,900	460,3	460,2
21.01.2010	3617832	22.10.2009	100,000	512,3	512,3
28.01.2010	3617833	29.10.2009	100,000	498,1	498,0
04.02.2010	3617834	05.11.2009	100,000	500,5	500,5
11.02.2010	3617835	12.11.2009	100,000	500,1	500,0
18.02.2010	3617836	19.11.2009	100,000	500,5	500,4
25.02.2010	3617824	27.08.2009	100,000	184,7	184,7
04.03.2010	3617838	03.12.2009	100,000	450,4	450,3
11.03.2010	3617839	10.12.2009	100,000	450,4	450,2
18.03.2010	3617840	17.12.2009	100,000	375,9	375,7
25.03.2010	3617841	24.12.2009	100,000	425,0	424,8
01.04.2010	3617842	31.12.2009	100,000	319,3	319,1
15.04.2010	3617831	15.10.2009	100,000	401,8	401,4
27.05.2010	3617837	26.11.2009	100,000	556,7	556,0
15.07.2010	3617818	16.07.2009	99,874	391,1	390,3
Dépôts à terme				1 740,0	1 780,1
ASRE					
13.01.2010		05.01.2007	2,37%	100,0	102,4
13.01.2010		15.07.2009	0,03%	100,0	100,0
21.01.2010		21.12.2009	0,00%	140,0	140,0
14.04.2010		03.10.2008	1,10%	50,0	50,5
14.04.2010		15.07.2009	0,06%	50,0	50,0
14.07.2010		05.01.2007	2,41%	100,0	103,5
14.07.2010		15.07.2009	0,20%	50,0	50,0
13.10.2010		03.10.2008	1,26%	50,0	50,4
12.01.2011		05.01.2007	2,44%	100,0	104,4
13.04.2011		03.10.2008	1,45%	50,0	51,1
13.07.2011		05.01.2007	2,43%	100,0	105,1
12.10.2011		03.10.2008	1,53%	50,0	50,9
18.01.2012		05.01.2007	2,42%	100,0	105,6
11.04.2012		03.10.2008	1,57%	80,0	82,1
10.10.2012		03.10.2008	1,71%	50,0	51,1
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	52,0
16.05.2013		14.01.2009	1,35%	100,0	101,2
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	51,6
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	30,9
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	52,2
15.05.2014		14.01.2009	1,50%	100,0	100,9
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	30,6
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	20,1
30.09.2014		27.02.2009	1,10%	40,0	39,2
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	51,7
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	52,6

Publication des emprunts

Echéance	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figurant au bilan 2009	Valeur de marché 2009
mio CHF							
Emprunts de la Confédération en CHF					3 235	86 119,4	96 989,1
07.08.2010	680990	3,50%	1997-2010	–	200	8 702,4	8 999,2
10.06.2011	1084089	4,00%	2000-2011	–	50	7 632,4	8 208,0
10.06.2012	805564	2,75%	1999-2012	–	160	8 600,1	9 188,2
11.02.2013	1037930	4,00%	2000-2013	–	280	6 900,2	7 830,6
06.01.2014	148008	4,25%	1994-2014	–	–	4 608,4	5 383,5
09.11.2014	2313981	2,00%	2005-2014	–	215	1 691,3	1 778,4
10.06.2015	1238558	3,75%	2001-2015	–	70	3 583,3	4 112,5
12.03.2016	1563345	2,50%	2003-2016	–	190	6 713,8	7 307,7
12.10.2016	2285961	2,00%	2005-2016	–	300	2 666,8	2 775,8
05.06.2017	644842	4,25%	1997-2017	–	160	5 600,1	6 742,8
08.01.2018	1522166	3,00%	2003-2018	–	300	6 736,0	7 530,2
12.05.2019	1845425	3,00%	2004-2019	–	290	4 908,6	5 489,3
06.07.2020	2190890	2,25%	2005-2020	–	255	2 733,5	2 850,1
11.02.2023	843556	4,00%	1998-2023	–	200	4 357,7	5 411,5
27.06.2027	3183556	3,25%	2007-2027	–	265	258,4	286,9
08.04.2028	868037	4,00%	1998-2028	–	–	5 612,5	7 129,3
08.04.2033	1580323	3,50%	2003-2033	–	–	2 905,0	3 583,0
08.03.2036	2452496	2,50%	2006-2036	–	300	947,7	1 002,6
06.01.2049	975519	4,00%	1999-2049	–	–	961,4	1 379,5

Lors de l'émission d'emprunts fédéraux, la Confédération peut être placées sur le marché en fonction de la situation. Cette opération engendre une hausse de la dette.

Structure des échéances des emprunts, des dépôts à termes et des crédits et créances comptables à court terme

mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Échéances					Total
	< 1 mois	1 - 3 mois	3 - 12 mois	1 mois – 5 ans	> 5 ans	2009
A court terme	1 891	3 387	1 669	–	–	6 947
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–	–	–
Créances comptables à court terme	1 891	3 387	1 669	–	–	6 947
Crédits à court terme	–	–	–	–	–	–
A long terme	340	–	9 002	30 482	48 035	87 859
Emprunts	–	–	8 702	29 432	47 985	86 119
Dépôts à terme fixes	340	–	300	1 050	50	1 740

mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Échéances					Total
	< 1 mois	1 - 3 mois	3 - 12 mois	1 mois – 5 ans	> 5 ans	2008
A court terme	3 047	6 337	1 286	–	–	10 670
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–	–	–
Créances comptables à court terme	3 047	6 337	1 286	–	–	10 670
Crédits à court terme	–	–	–	–	–	–
A long terme	150	8 523	1 856	32 765	50 652	93 945
Emprunts	–	8 523	1 656	31 835	50 422	92 435
Dépôts à terme fixes	150	–	200	930	230	1 510

36 Provisions

	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Vacances et heures supplémentaires	Autres
2009 mio CHF						
Etat au 1.1.	14 417	9 800	1 652	1 897	287	781
Constitution (augmentation comprise)	156	–	23	63	11	59
Dissolution	-928	-900	–	–	-18	-10
Utilisation	-96	–	-48	-10	–	-38
Etat au 31.12.	13 550	8 900	1 627	1 950	279	794
dont provisions à court terme	443	–	–	–	279	164

	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Vacances et heures supplémentaires	Autres
2009 mio CHF						
Etat au 1.1.	15 560	9 100	1 760	1 855	292	2 553
Constitution (augmentation comprise)	909	700	120	48	9	32
Dissolution	-112	–	–	–	-14	-98
Utilisation	-1 939	–	-228	-6	–	-1 705
Etat au 31.12.	14 418	9 800	1 652	1 897	287	781
dont provisions à court terme	467	–	–	–	287	179

Le volume des provisions a diminué de 868 millions par rapport à l'année précédente. Les postes de provisions concernent les domaines suivants:

Impôt anticipé

La provision concerne les demandes de remboursement ultérieurement attendues au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. Durant l'année sous revue, la procédure de calcul de la provision a été adaptée et les faiblesses systématiques existantes ont été en grande partie éliminées. Selon le nouveau modèle de calcul, est déduit des recettes brutes saisies (déclaration de perception) tout élément susceptible d'être débité ou saisi transitoirement sous forme de remboursements durant l'exercice concerné. Est également déduite des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète la part des recettes dont le remboursement pourra éventuellement être demandé au cours des années suivantes. Sur la base des informations actuellement disponibles, seuls les arriérés de remboursements concernant les recettes de l'année en cours peuvent être calculés. Les éventuels arriérés de l'année précédente ne sont pas pris en compte pour le calcul de la provision.

La diminution des provisions, de 900 millions par rapport à l'année précédente, est principalement imputable à la baisse des recettes brutes.

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire (AM) comme assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de surveillance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire, il faut constituer des réserves

pour les engagements probables. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente en cours y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, hypothèses concernant le renchérissement, etc.). Le montant de la provision fait l'objet de calculs annuels. En raison de la diminution du nombre de bénéficiaires de rentes, les besoins en provisions ont fléchi de 25 millions par rapport à 2008.

Circulation monétaire

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Le montant de la provision est lié à la valeur nominale des pièces nouvellement frappées et livrées à la BNS. Inversement, des pièces pour un montant de 10 millions ont été reprises et détruites. Ces reprises sont comptabilisées sous utilisation de la provision.

Vacances et heures supplémentaires

Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la Confédération ont diminué de près de 388 000 heures ou 8,4 % par rapport à fin 2008. Cette diminution concerne tous les départements et les deux tiers des unités administratives. Au total, les soldes de vacances et d'heures supplémentaires se sont montés, à fin 2009, à 4 242 000 heures (contre 4 629 000 en 2008), ce qui équivaut à près de 278 millions de francs (287 mio). Les soldes ont donc diminué pour la deuxième fois consécutive (compte 2009: - 388 000 heures; compte 2008: - 87 000 heures). Cette nouvelle diminution résulte de la décision du Conseil fédéral du 5 décembre 2008 concernant la modification des modèles d'horaires de travail et visant à freiner et à stabiliser l'augmentation continue des soldes.

Cette réduction de 388 000 heures opérée dans l'ensemble de l'administration fédérale correspond, en terme d'emplois, à

183 postes à plein temps. Elle a permis de faire passer le solde moyen par collaborateur à moins de 3 semaines. L'administration fédérale peut ainsi être comparée aux autres employeurs importants en ce qui concerne la gestion des soldes de vacances et d'heures supplémentaires des collaborateurs.

Autres provisions

Les principaux postes concernant les autres provisions sont les suivants:

Retraite des magistrats; 250 millions:

Les magistrats (membres du Conseil fédéral, juges ordinaires du Tribunal fédéral, chancelier ou chancelière de la Confédération) ne sont pas assurés auprès de PUBLICA. Leur prévoyance professionnelle comprend une retraite versée lorsqu'ils quittent leurs fonctions et des rentes de survivants. Les bases juridiques correspondantes figurent dans la loi fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et dans l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6.10.1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Le financement de la retraite est assuré par la Confédération. La réserve mathématique théorique, calculée selon les principes actuariels, s'élève à près de 250 millions. Le montant de la provision est resté inchangé en 2009.

Immeubles militaires de la Confédération; 192 millions:

Constitution de provisions en vue de mesures de construction découlant de la législation sur l'assainissement de sites contaminés, les drainages et la sécurité antisismique. Date de mise en œuvre possible: 2010-2012. Dans le domaine de l'infrastructure d'assèchement, la provision a dû être augmentée de 36 millions.

Immeubles civils de la Confédération; 127 millions:

Les provisions concernent essentiellement les coûts de démantèlement et d'évacuation (74 mio) générés, lors de leur mise hors service, par les installations nucléaires exploitées par l'Institut Paul Scherrer (PSI). Les installations nucléaires appartiennent à la Confédération. D'autres provisions substantielles sont constituées pour mettre les constructions en conformité avec la loi, en les adaptant aux exigences de la protection anti-incendie, de la

sécurité sismique et de l'élimination de l'amiante. En 2009, de nouvelles provisions ont été constituées pour les risques liés à l'amiante et à la sécurité sismique, à hauteur de 17 millions. La majeure partie des 6 millions qui ont été dissouts concernait la protection contre les incendies. Sur les 127 millions au total, 12 millions sont signalés comme provisions à court terme.

Coût du plan social dans le domaine de la défense; 120 millions:

La provision constituée pour des retraites anticipées à faire valoir au cours des prochaines années a diminué de 7 millions suite aux paiements du plan social. L'utilisation des fonds reportés est retardée en raison de la suspension de la réduction des effectifs de la Base logistique de l'armée (BLA).

Déchets radioactifs; 50 millions:

L'évacuation des déchets radioactifs provenant de la médecine, de l'industrie et de la recherche (déchets MIR) est du ressort de la Confédération (art. 33, al. 1, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, LEnu). Les déchets radioactifs sont généralement collectés chaque année, sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le centre de collecte de la Confédération est l'Institut Paul Scherrer (PSI), chargé du conditionnement et de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs. La provision sert à couvrir les coûts probables liés à l'entreposage intermédiaire, puis au stockage final. Le montant de la provision est resté inchangé en 2009.

Parc essentiel et parc à disposition d'armasuisse; 22 millions:

Les provisions incluent les coûts de transfert des objets du parc essentiel au parc à disposition dont l'armée n'a plus l'utilité. Le parc essentiel comprend les immeubles nécessaires à l'exécution des tâches de l'armée, alors que le parc à disposition renferme les immeubles mis de côté en vue de leur vente, de leur déconstruction ou de leur location. La provision comprend les coûts liés aux amortissements non planifiés des valeurs comptables résiduelles, à la désaffectation (par ex. élimination des matériaux constituant une nuisance pour l'environnement), ainsi qu'au démontage des objets lorsque la responsabilité du propriétaire est engagée (par ex. ouvrages minés). En raison d'un amortissement non planifié réalisé en 2009, la provision a été réduite de moitié par rapport à l'année précédente (comptabilisée sous *utilisation*). Date de mise en œuvre possible: 2010-2011.

37 Fonds spéciaux

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Fonds spéciaux	1 229	1 258	29	2,4
Liquidités des fonds	438	512	74	16,8
Placements des fonds	790	746	-44	-5,6
Fonds de développement régional - LIM	1 020	1 061	40	3,9
Fds social pour la défense et la protection de la population	86	89	4	4,2
Fonds suisse pour le paysage	36	31	-5	-13,7
Fonds de secours pour le personnel fédéral	26	27	0	1,8
Fonds de prévention du tabagisme	26	16	-10	-38,7
Fondation Berset-Müller	6	7	0	2,9
Fonds Rätzer des invalides	5	6	0	2,3
Fondation Gottfried Keller	5	5	0	0,5
Autres	17	17	0	-0,6

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers ont confiés à la Confédération en les assortissant de certaines conditions (par ex. Fondation Gottfried Keller) ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales (par ex. Fonds de développement régional). Le Conseil fédéral en règle la gestion en tenant compte de ces conditions ou de ces dispositions légales.

Le financement d'activités par le biais de fonds spéciaux ne fait pas l'objet d'un octroi de crédits, contrairement aux financements spéciaux. La comptabilisation des dépenses et des recettes en la matière s'effectue non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan. Seules sont portées au compte de résultats les charges d'intérêt provenant de la rémunération des fonds spéciaux ou de l'apport de ressources budgétaires supplémentaires. Les fonds spéciaux sont rattachés au capital propre. A partir de l'exercice 2009 (sur la base de l'OFC révisée), ils pourront être inscrits au bilan sous les capitaux de tiers, si l'unité administrative n'est en mesure d'influencer ni la nature, ni le moment de l'utilisation des fonds.

Une partie des fonds spéciaux rattachés au capital propre (512 mio) est mise à disposition en tant que liquidités en vue des paiements à effectuer au 31.12.2009, 6 millions étant placés auprès de la Trésorerie de la Confédération. Les 740 millions restants concernent les prêts remboursables du Fonds de développement régional.

Fonds de développement régional

La valeur nominale des prêts remboursables provenant du Fonds de développement régional et destinés au financement de prêts accordés au titre de l'aide aux investissements conformément à la loi fédérale sur la politique régionale (SR 901.0) se montait à 996 millions à la fin de 2009. Seule la partie octroyée dans le cadre de l'ancienne loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM), soit 898 millions, a été portée au bilan. Les prêts déjà versés selon la nouvelle base de calcul, à hauteur de 98 millions, ne sont pas inscrits au bilan de

la Confédération. Ils ne le seront qu'au cours de l'exercice 2010, ce qui augmentera le capital du fonds. Etant donné qu'ils ne sont, pour la majorité d'entre eux, pas rémunérés et qu'ils sont assortis d'une échéance jusqu'à 30 ans, les prêts LIM inscrits au bilan sont actualisés à leur valeur actuelle (au taux d'escompte de 3 %) selon les règles d'évaluation en la matière. La valeur actualisée est de 740 millions. La modification de la réévaluation des prêts n'est pas comptabilisée au titre du capital propre.

En 2009, le capital du fonds a progressé d'un montant net de 40 millions. Les contributions à fonds perdu (32 mio) ainsi que les prêts versés mais non portés à l'actif conformément à la nouvelle loi fédérale sur la politique régionale (64 mio) diminuent le capital du fonds. A l'inverse, la dissolution des réévaluations de prêts (11 mio), l'apport de moyens budgétaires ordinaires (25 mio) et les moyens supplémentaires annoncés dans le cadre du deuxième programme de stabilisation (100 mio) entraînent une augmentation du capital du fonds.

Autres fonds spéciaux

Le *Fonds social pour la défense et la protection de la population* (89 mio) sert à soutenir les militaires et les personnes astreintes à la protection civile qui effectuent leur service. Le *Fonds suisse pour le paysage* (31 mio), qui sert à financer la sauvegarde de paysages traditionnels proches de l'état naturel, a diminué de 5 millions en 2008 en raison des aides financières versées. Le *Fonds de secours du personnel de la Confédération* (SR 172.222.023) soutient à titre subsidiaire des personnes dans le besoin à l'aide de prestations financières. Le capital du fonds, de 27 millions, n'a quasiment pas évolué par rapport à l'année précédente. Le *fonds de prévention du tabagisme* sert à financer des mesures de prévention contre la consommation du tabac. La nouvelle possibilité selon laquelle les fabricants et les importateurs de tabacs manufacturés peuvent demander à exploiter un entrepôt fiscal agréé a des répercussions négatives en 2009 sur l'impôt sur le tabac qui alimente le fonds de prévention du tabagisme. Cette perte de recettes revêt un caractère unique.

38 Engagements envers des comptes spéciaux

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Engagements envers des comptes spéciaux	2 092	1 793	-299	-14,3
Fonds d'infrastructure	2 092	1 793	-299	-14,3

L'inscription au bilan de l'engagement envers le fonds d'infrastructure s'effectue par ce poste. La différence par rapport à l'année précédente (- 299 mio) résulte du versement effectué en 2009 (990 mio), déduction faite des moyens requis par le fonds

d'infrastructure (1 289 mio) pour des projets dans le domaine des routes nationales et des agglomérations (voir aussi le tome 4, comptes spéciaux).

63 Explications supplémentaires

1 Engagements conditionnels

Un engagement conditionnel est

- une obligation susceptible de survenir du fait d'événements passés, dont l'existence doit être concrétisée par des événements futurs, la survenance de ces événements ne pouvant pas être influencée (par ex. cautionnements), ou
- un engagement actuel résultant d'événements passés qui, sur la base de la faible probabilité de survenance ou en raison d'un manque de mesure fiable, n'a pas pu être porté au bilan (les critères pour la comptabilisation d'une provision n'étaient pas remplis, par ex. litige juridique ouvert avec faible probabilité de perte).

Les engagements conditionnels proviennent d'événements comparables à ceux qui justifient la constitution de provisions (absence de contre-prestation de tiers), même s'il n'existe pas encore d'engagement actuel et que la probabilité de survenance d'une sortie de fonds est inférieure à 50 %.

Engagements de prévoyance et autres prestations destinées au personnel

Sont considérées comme des engagements en matière de prévoyance toutes les obligations de l'administration fédérale cen-

trale résultant des plans de prévoyance, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès ou d'invalidité. Conformément aux principes du nouveau modèle comptable, les engagements en matière de prévoyance doivent être évalués selon les normes IPSAS. Contrairement aux normes IPSAS 25, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

Tous les collaborateurs de l'administration fédérale centrale sont assurés, en fonction de leur classe de salaire, dans l'un des trois plans de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Ces trois plans de prévoyance sont certifiés selon la norme IPSAS 25 sur la base des promesses de prestations réglementaires en tant que plans de prévoyance basés sur les prestations. En plus des prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, les autres prestations à long terme destinées à l'employé évaluées sur la base de la norme IPSAS 25 sont les suivantes:

- la prime de fidélité selon l'art. 73 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers),
- les prestations de préretraite destinées aux agents soumis à des rapports de service particuliers, selon les art. 33 et 34 OPers,
- les prestations prévues en cas de départ à la retraite anticipée dans le cadre de restructurations, selon l'art. 105 OPers.

Hypothèses actuarielles

	2008	2009
Taux d'actualisation	2,60%	2,60%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,50%	3,50%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,50%
Adaptations prévues des rentes	0,25%	0,25%

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31 décembre 2009 a été déterminée sur la base de l'effectif des assurés de la Caisse de prévoyance de la Confédération au 1er juillet 2008 et actualisée à fin 2008. Les calculs actuariels figurant dans le tableau ci-dessus ont été effectués au 31 décembre 2009. L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la «Projected Unit Credit Method» (PUC), a été effectuée par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au jour déterminant pour

l'évaluation est alors équivalente à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors de la retraite et l'adaptation périodique des rentes en cours au renchérissement. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-23 021	-23 198	-177	0,8
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	19 994	20 980	986	4,9
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-3 027	-2 218	809	-26,7
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-728	-700	28	-3,8
Total des engagements en matière de prévoyance	-3 755	-2 918	837	-22,3

En 2009, la valeur des *engagements en matière de prévoyance* a augmenté, passant de 23 749 millions à 23 898 millions. De ce montant, 23 198 millions concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération (*engagements de prévoyance couverts par le capital*) et 700 millions les autres prestations à long terme destinées aux employés (*engagements de prévoyance non couverts par le capital*).

La *fortune de prévoyance* de la Caisse de prévoyance de la Confédération est estimée à la valeur du marché. Elle se fonde sur les actifs disponibles au 30 novembre 2009; c'est pourquoi la valeur à fin 2009 a été calculée sur la base des rendements estimés pour les placements de PUBLICA et des flux de capitaux attendus pour le mois de décembre. Grâce aux rendements de plus de 10% obtenus en 2009, une partie des pertes sur placements subies en 2008 a pu être compensée. La fortune de prévoyance a ainsi augmenté de 19 994 millions à 20 980 millions.

En comparant les engagements en matière de prévoyance et la fortune de prévoyance à la valeur de marché, on obtient un découvert de 2 918 millions au 31 décembre 2009. Si l'on compare uniquement les engagements de prévoyance couverts par le capital avec la fortune de prévoyance à la valeur du marché, le

découvert selon la norme IPSAS 25 atteint 2 218 millions (voir le tableau ci-dessus).

En vertu de la définition donnée dans l'annexe à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), l'excédent réalisé par la Caisse de prévoyance de la Confédération s'élevait, au 31 décembre 2009, à 522 millions, ce qui correspond à un taux de couverture de 102,6%. Pour ce calcul, la fortune de prévoyance est comparée au capital actuariel de prévoyance requis (capitaux d'épargne et réserves mathématiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes), qui comprend les provisions techniques nécessaires (p. ex. pour couvrir la hausse de l'espérance de vie). La différence entre le découvert selon la norme IPSAS et le découvert, nettement inférieur, selon l'OPP 2 s'explique par le fait que les engagements de prévoyance au sens de la norme IPSAS 25 sont calculés selon une méthode d'évaluation dynamique (qui prend en compte les futures hausses des salaires et des rentes, etc.) et à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur le marché des capitaux, tandis que le capital de prévoyance au sens de l'OPP 2 est calculé selon la méthode statique et à l'aide d'un taux d'actualisation établi pour le long terme.

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	360	365	5	1,4
Charges d'intérêts	732	597	-135	-18,4
Rendement attendu de la fortune	-815	-685	130	-16,0
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-27	-	27	n.d.
Charges de prévoyance nettes ordinaires	249	277	28	11,2
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-846	-24	822	n.d.
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-597	253	850	n.d.

n.d.: non disponible

Les *charges nettes de prévoyance* ordinaires correspondent essentiellement à la différence entre, d'une part, les charges liées aux services rendus (valeur actuelle de l'engagement pour la prestation de travail fournie par l'employé durant la période considérée) et, d'autre part, les *charges d'intérêts* des engagements de prévoyance cumulés et des *rendements* attendus des placements de la fortune. Compte tenu de la définition donnée par la norme IPSAS 25, l'administration centrale de la Confédération

a enregistré des charges de prévoyance nettes ordinaires de 277 millions. Le calcul de ces dernières doit, par ailleurs, prendre en considération les modifications apportées aux plans de prévoyance. Tel est le cas pour le bénéfice de prévoyance extraordinaire de 24 millions qui résulte des réductions concernant l'IFSN et la FINMA. En 2009, les charges nettes de prévoyance de l'administration centrale de la Confédération se sont ainsi élevées à 253 millions.

Evolution des engagements

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-4 035	-3 755	280	-6,9
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	597	-253	-850	-142,4
Montant à saisir immédiatement	-1 291	551	1 842	-142,7
Cotisations de l'employeur	974	539	-435	-44,7
Etat au 31.12.	-3 755	-2 918	837	-22,3

La variation totale des engagements de 837 millions (cf. tableau «engagements de prévoyance et autres prestations destinées aux employés») comprend les charges de prévoyance nettes (cf. tableau «charges nettes et bénéfices nets de prévoyance»), les écarts actuariels à comptabiliser et les prestations de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur versées en 2009 s'élèvent à 539 millions au total (cf. tableau ci-dessus). Elles correspondent à la somme des versements réglementaires au titre des cotisations d'épargne et des cotisations de risque destinées aux assurés actifs, qui progressent fortement en pour cent du salaire assuré et en fonction de l'âge des assurés, en raison de l'échelonnement du système de cotisations. Ces contributions ordinaires de 539 millions doivent, selon les normes IPSAS, être comparées avec les charges courantes pour services rendus de 365 millions, calculées selon la méthode PUC et liées à la prestation de travail fournie par les collaborateurs en 2009. L'écart est essentiellement dû à la répartition uniforme, dans le cadre de la méthode PUC, des charges de prévoyance sur la durée d'occupation totale des employés et à l'âge moyen relativement élevé des collaborateurs, qui se traduit par des contributions élevées. Par ailleurs,

la méthode PUC se fonde sur d'autres hypothèses actuarielles, telles que les départs attendus, les rémunérations futures des avoires d'épargne vieillesse ou les augmentations de salaire.

La méthode de comptabilisation des écarts actuariels a été modifiée en 2009. Désormais, les écarts actuariels selon la norme IPSAS 25, art. 107, sont comptabilisés immédiatement et intégralement pour la période dans laquelle ils surviennent. Les écarts actuariels cumulés mais non comptabilisés ne sont plus portés au bilan. Les engagements de prévoyance nets doivent donc être recalculés à partir du 1^{er} janvier 2008. Leur montant est désormais de 4 035 millions (3 460 mio précédemment) au 1^{er} janvier 2008 et de 3 755 millions (1 873 mio précédemment) au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2009, les engagements de prévoyance nets s'élevaient à 2 918 millions. Sans modification de la méthode de comptabilisation, ils se monteraient à 1 601 millions.

Les autres engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les engagements de garantie, les actions en justice en cours et les autres engagements conditionnels.

Autres engagements conditionnels

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Autres engagements conditionnels	10 041	10 469	428	4,3
Cautionnements	3 897	3 667	-230	-5,9
Engagements de garantie	5 452	5 406	-46	-0,8
Cas juridiques	9	142	133	1 477,8
Autres engagements conditionnels	683	1 254	571	83,6

Les cautionnements et les engagements de garantie requièrent un crédit d'engagement approuvé par les Chambres fédérales. Le montant maximal des cautionnements et des engagements de garantie est fixé dans le crédit d'engagement. L'échéance et le paiement effectif d'un cautionnement et d'un engagement de garantie dépendent essentiellement de l'objet du cautionnement ou de l'engagement en question. Depuis 1959, les Chambres fédérales ont ainsi approuvé des cautionnements destinés à la navigation maritime, qui ne sont toutefois jamais arrivés à échéance et qui n'ont donc jamais nécessité de paiement. En revanche, la Confédération verse chaque année plusieurs millions pour des cautionnements dus notamment dans

le domaine de l'encouragement à la construction de logements et dans celui du cautionnement des arts et métiers.

Tous les engagements liés aux garanties et aux cautionnements figurent dans le tableau des crédits d'engagement courants autorisés (tome 2A, ch. 9), tous les crédits d'engagement utilisés en partie ou intégralement pour des engagements de garantie ou des cautionnements étant mis en évidence.

En ce qui concerne les *cautionnements*, la plus grande partie revient au domaine de la construction de logements à caractère social. En vertu de l'art. 12 de la loi fédérale encourageant la

construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP; RS 843), la Confédération a cautionné des prêts à des collectivités de droit public ainsi qu'à des maîtres d'ouvrage et à des organisations s'occupant de la construction de logements et d'équipement de terrains à hauteur de 2 626 millions. Dans le domaine de l'approvisionnement économique, sont ouverts un crédit de cautionnement de 549 millions pour garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse (FF 1992 III 976) ainsi que des garanties de prêts bancaires d'un montant de 323 millions visant à faciliter le financement de la prise en charge de frais de stockage obligatoire, conformément à l'art. 11 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP; RS 531). La diminution des cautionnements s'explique, pour l'essentiel, par l'annulation et l'amortissement de prêts cautionnés dans le domaine de la construction de logements à caractère social (- 164 mio) ainsi que dans celui des cautionnements destinés à la navigation maritime (- 25 mio). Les garanties concernant les réserves obligatoires ont diminué suite à la baisse enregistrée dans le domaine des réserves obligatoires librement convenues (- 53 mio).

Les engagements de garantie comprennent:

- un capital de garantie de 4 890 millions au total auprès des banques de développement et organisations suivantes: Banque asiatique, interaméricaine et africaine de développement, Agence de garantie multilatérale des investissements, Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, garantie de crédit Media Development Loan Fund, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque de développement du Conseil de l'Europe;
- des garanties de crédit de 347 millions envers la Banque nationale suisse (BNS) pour des prêts accordés au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée et une garantie pour les crédits de 169 millions au total accordés à l'Institution commune LAMal pour l'exécution de l'entraide en matière de prestations de l'assurance-maladie.

La diminution des engagements de garantie de 46 millions résulte d'évolutions divergentes. D'un côté, le capital de garantie s'est déprécié de 97 millions suite à la baisse du cours du dollar. De l'autre, un transfert de 51 millions supplémentaires a été sollicité à partir des garanties de crédit en faveur de l'Institution commune suite à élargissement de l'UE.

Le poste *actions en justice* comprend un montant de 140 millions pour d'éventuels remboursements dans le domaine de la RPLP. Dans son arrêt du 21 octobre 2009, le Tribunal administratif fédéral a indiqué que l'utilisation des recettes résultant de l'augmentation de RPLP au 1^{er} janvier 2008 pour couvrir les coûts du trafic des poids lourds n'est pas conforme à la loi. En conséquence, les taux de la RPLP majorés au 1^{er} janvier 2008 par la voie de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (RS 641.811) ne peuvent être appliqués et sont remplacés par les taux valables depuis le 1^{er} janvier 2005. Cet arrêt a été porté par le DFF devant le Tribunal fédéral. Le 4 décembre 2009, le Conseil fédéral a pris acte du fait que le DFF (AFD) a, à titre de mesure immédiate, majoré la RPLP à compter du 4 novembre 2009 sur la base du tarif 2005-2007. Si le Tribunal fédéral confirmait l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, le DFF (AFD) rembourserait, sur demande, les éventuels surplus de redevance perçus en excès non seulement aux détenteurs de véhicules ayant fait recours, mais à toutes les personnes concernées. Entre-temps, le Tribunal fédéral a accordé l'effet suspensif aux demandes de remboursements. Si l'arrêt du Tribunal administratif fédéral est entièrement confirmé, les remboursements en faveur des détenteurs de véhicules pour un montant total de 140 millions devront être effectués.

En outre, un autre recours a été déposé auprès du Tribunal administratif fédéral dans le domaine de la RPLP contre le déclassement des véhicules EURO 3 appliqué depuis le 1^{er} janvier 2009. Le Conseil fédéral a en effet modifié le classement des véhicules EURO 3, qui sont passés de la catégorie de redevance inférieure à la catégorie de redevance moyenne.

Les autres engagements conditionnels concernent les éventuelles sorties de fonds dans le domaine des immeubles. Les principaux postes en la matière sont les coûts liés à l'assainissement de sites contaminés et à l'élimination d'amiante (614 mio), à la mise en conformité à la loi dans les domaines de l'infrastructure d'assèchement, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité parasismique (567 mio), ainsi que les frais de désaffectation et de rénovation (73 mio). La progression par rapport à l'année précédente est due aux mesures prises dans le cadre du concept de protection intégrale du DDPS et aux estimations de coûts liés à l'identification d'autres places de tir contaminées en Suisse.

2 Créances conditionnelles

mio CHF	2008	2009	Ecart p. r. à 2008	
			val. abs.	%
Créances conditionnelles	18 679	17 867	-812	-4,3
Créances provenant de l'impôt fédéral direct non portées au bilan	18 600	17 800	-800	-4,3
Autres créances conditionnelles	79	67	-12	-15,2

Une créance conditionnelle est un poste de fortune susceptible de survenir du fait d'événements passés, mais dont l'existence doit être confirmée lors d'un événement futur. La survenance de cet événement ne peut pas être influencée. Outre les créances conditionnelles, les avoirs de la Confédération non inscrits au bilan sont également présentés sous ce poste.

Créances non portées au bilan en matière d'impôt fédéral direct (net, sans la part cantonale de 17 %): L'impôt fédéral direct est prélevé ex post et n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. Au niveau de la Confédération, la comptabilisation des recettes se fait au moment du versement des parts de la Confédération par les cantons (principe de l'encaissement). Si l'impôt fédéral direct était supprimé à fin 2009, on pourrait encore compter avec des recettes estimées à 17,8 milliards les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est pas possible de porter au bilan la totalité des créances jusqu'à l'année fiscale 2009 comprise, car au jour de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. Pour cette raison, les avoirs non encore reçus doivent être inscrits hors bilan en tant que créances conditionnelles. Leur montant correspond aux entrées encore attendues pour l'année fiscale 2009. L'estimation tient compte du fait que l'encaissement de l'impôt fédéral direct pour une année fiscale déterminée s'étend sur plusieurs années. La majeure partie de l'impôt (près de 75 %) est perçue l'«année d'échéance principale», qui suit l'année fiscale. Les années sui-

vantes, les montants perçus pour l'année fiscale concernée seront de plus en plus faibles. Au 31 décembre 2009, la Confédération détenait donc des créances provenant de plusieurs années fiscales (2009, 2008, 2007, etc.). Ces avoirs correspondent en grande partie aux recettes de 13,7 milliards budgétisées pour l'exercice 2010 (net, sans les parts cantonales de 17 %). Les années suivantes, d'autres rentrées sont encore attendues pour les années fiscales 2007 à 2009.

Les *autres créances conditionnelles* incluent principalement la conversion en une subvention du prêt de 630 millions accordé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du Centre international de conférence de Genève (CICG), conformément à la décision du Parlement du 28 mai 1980. En cas de liquidation de la FIPOI, ce montant reviendrait à la Confédération.

Le recul des autres créances conditionnelles s'explique par la dissolution du contrat conclu avec Zurich International Life pour assurer le personnel à l'étranger contre la vieillesse et l'invalidité. La Confédération assume désormais le rôle de propre assureur. Le capital d'assurance versé jusqu'ici à titre de créance conditionnelle est désormais placé auprès de la Trésorerie fédérale. En outre, une provision a été constituée pour couvrir le découvert existant, de l'ordre de 3 millions.

3 Entités proches de la Confédération

	Contributions de la Conf./ parts des revenus		Acquisition de marchandises et de prest. de service/ charges d'intérêts		Vente de marchandises et de prest. de service/ revenus des intérêts		Créances et prêts		Engagements	
mio CHF	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Entités proches de la Confédération	22 880	20 048	895	927	372	349	14 344	16 757	4 417	4 868
Swisscom	–	–	158	115	28	15	4	10	12	10
CFF	1 654	1 671	22	16	–	–	2 696	3 018	–	–
La Poste	174	180	50	67	62	58	219	187	3	6
RUAG	–	–	571	623	–	–	1	1	127	54
BLS Réseau SA	–	164	–	8	–	–	–	486	–	1
Fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP)	1 591	1 548	–	–	–	–	7 310	7 453	–	–
Fonds d'infrastructure (FI)	3 437	990	–	–	–	–	–	–	2 092	1 793
Domaine des EPF	2 061	2 181	60	62	282	276	14	2	407	1 005
Régie fédérale des alcools ¹	-235	-246	–	–	–	–	–	–	288	284
Assurance suisse contre les risques à l'exportation	–	–	29	31	–	–	–	–	1 482	1 709
Fonds de compensation de l'AVS (AVS, AI)	13 855	13 127	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de l'assurance-chômage	295	385	–	–	–	–	4 100	5 600	–	–
Autres	48	48	5	5	–	–	–	–	6	6

¹ Part de la Confédération du bénéfice net

La norme IPSAS 20 prescrit la fourniture d'informations relatives aux entités proches. Dans le cas de la Confédération, les personnes (morales) et organisations proches comprennent les participations importantes (voir ch. 62/31) et les unités suivantes:

- Unités administratives et fonds de la Confédération qui présentent un compte spécial dans le cadre du compte d'Etat (fonds pour les grands projets ferroviaire, fonds d'infrastructure, domaine des EPF, Régie fédérale des alcools)
- Unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre compte (p. ex. Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Swissmedic, FINMA), exception faite de PUBLICA
- Fonds de compensation AVS et fonds AC

Exception faite des subventions versées par la Confédération, des parts de tiers aux recettes de la Confédération et des prêts sans intérêt aux CFF, toutes les transactions entre la Confédération et les entités qui lui sont proches (y compris les filiales et les filiales de filiale des entités contrôlées) s'effectuent aux conditions du marché.

Des précisions relatives aux transactions effectuées par la Confédération avec des entités proches sont fournies ci-dessous:

- Des indications détaillées concernant les *contributions de la Confédération* et les *parts aux recettes* se trouvent sous les chiffres 62/7 et 62/12 à 62/15.
- Les créances envers les CFF consistent presque exclusivement en prêts sans intérêt.

- Les créances envers la *Poste* comprennent les avoirs sur comptes postaux. En 2008, le même poste comprenait par ailleurs un prêt rémunéré de 82 millions, que la Poste a remboursé durant l'exercice.

- Les avances de 7 388 millions au *fonds pour les grands projets ferroviaires* (présentées sous les créances et les prêts) sont rémunérées aux conditions du marché. Un prêt actif rémunéré de 65 millions existe également.

- A la fin de 2008, il y avait un engagement de 1 793 millions envers le *fonds d'infrastructure*. Ces moyens financiers ont été comptabilisés avec incidence sur le résultat, sous la forme de versements au fonds, mais pas encore entièrement versés. Comme le versement annuel (990 mio) a en 2008 été inférieur aux moyens financiers utilisés (1 289 mio), l'engagement a diminué. Le recul de la contribution de la Confédération s'explique principalement par le premier versement au fonds d'infrastructure (2 600 mio) versé à titre unique en 2008.

- En ce qui concerne le *domaine des EPF*, les *contributions de la Confédération* comprennent la contribution financière et la contribution aux loyers. Les revenus provenant des loyers figurent pour le même montant sous les *ventes de marchandises et de prestations de service*. Les *acquisitions de marchandises et de prestations de service* correspondent à des mandats de recherche confiés par des unités administratives de la Confédération au domaine des EPF. En ce qui concerne les *engagements*, la hausse découle notamment du fait que des fonds de tiers placés précédemment auprès d'établissements bancaires le sont désormais auprès de la Trésorerie fédérale.

- Le montant des dépôts à terme placés auprès de la Trésorerie fédérale par l'assurance suisse contre les risques à l'exportation a augmenté à 1 709 millions durant l'exercice sous revue. Certains dépôts à terme arriveront à échéance en 2014.
- La diminution de la contribution fédérale au fonds de compensation AVS s'explique par deux effets opposés. En 2008, une contribution extraordinaire de 981 millions a été allouée à l'assurance invalidité. Par contre, les contributions ordinaires de la Confédération ont augmenté de 253 millions en raison d'augmentations de rentes.
- Le prêt rémunéré *au fonds AC* a augmenté de 1 500 millions en 2008.

Indemnités destinées à des personnes-clés

Les membres du Conseil fédéral sont considérés comme des personnes physiques proches de la Confédération, au sens de personnes-clés. La rémunération et les indemnités versées aux membres du Conseil fédéral sont réglées par la loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et par l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Ces informations sont publiées.

4 Assainissement de la caisse de pensions CFF

Le 5 mars 2010, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une contribution fédérale de 1 148 millions destinée à l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Dans le cadre de cette solution la Confédération prendra en charge le défaut de couverture des bénéficiaires de rentes de vieillesse à fin 2006 ainsi que les coûts de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 4 à 3,5 %, déduction faite des pertes subies par la caisse de pensions en raison de prestations non financées (par ex. découlant de départs volontaires à la retraite anticipée). Selon toute vraisemblance, cette contribution fédérale ne suffira pas à elle seule à assainir la CP CFF. Le Conseil de fondation de la CP CFF et le Conseil d'administration des CFF ont donc arrêté, en été 2009, d'autres mesures d'assainissement, en vertu desquelles les CFF et ses employés participeront une nouvelle fois substantiellement à l'assainissement de la caisse, après la première étape importante d'assainissement mise en œuvre au 1^{er} janvier 2007. Ainsi, ce ne seront pas les contribuables, mais l'entreprise CFF et son personnel qui assumeront la majeure partie de l'effort d'assainissement.

Avec l'autonomisation des CFF, la Confédération s'est intégralement acquittée de ses obligations concernant le refinancement de la CP CFF en vertu de l'art. 16, al. 4, 1^{re} phrase de la LCFF. Néanmoins, les CFF et la CP CFF ont soumis à la Confédération, le 16 mai 2008, une demande de recapitalisation pour un montant de 3,2 milliards (CFF) et de 2,7 milliards (CP CFF). La contribution fédérale désormais prévue ne sera fournie que si les CFF et la CP CFF renoncent définitivement à ces créances envers la Confédération en tant que fondatrice de la caisse et garante des

prestations de l'ancienne Caisse de pensions et de secours, et que si la CP CFF fait également une déclaration correspondante à l'égard des CFF. Les demandes de recapitalisation deviendraient ainsi caduques.

Le plan financier 2011 prévoit des ressources d'un montant de 1 148 millions pour l'assainissement de la CP CFF. La Confédération allouera cette contribution sous la forme d'un versement de recapitalisation unique destiné aux CFF. Le découvert de la caisse de pensions, principalement dû à l'évolution des marchés financiers jusqu'en 2006, à l'abaissement nécessaire du taux d'intérêt technique ainsi qu'à la part élevée de bénéficiaires de rentes de vieillesse dans la CP CFF sont autant d'événements extraordinaires échappant au contrôle de la Confédération. Selon l'art. 15 de la loi sur les finances de la Confédération, le Conseil fédéral soumettra au Parlement un besoin financier exceptionnel. Le plafond des dépenses totales autorisées selon le frein à l'endettement sera relevé d'autant. Cette opération nécessite toutefois la majorité qualifiée des Chambres fédérales (majorité des membres; art. 159, al. 3 let. c Cst.). Conformément aux règles complétant le frein à l'endettement (art. 17a ss. LFC), les dépenses extraordinaires liées à la recapitalisation des CFF doivent être compensées au cours des six exercices suivants par des recettes extraordinaires ou des excédents structurels du budget ordinaire (moyennant un abaissement du plafond des dépenses). C'est pourquoi le plan financier actuel 2011-2013 prévoit également, pour les années 2012 et suivantes, des corrections requises par le frein à l'endettement pour un montant annuel de 191 millions.

5 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2008	31.12.2009
1 euro (EUR)	1,4857	1,4966
1 dollar américain (USD)	1,0676	1,0446
1 livre sterling (GBP)	1,5621	1,6739
1 couronne norvégienne (NOK)		0,1789

6 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés.

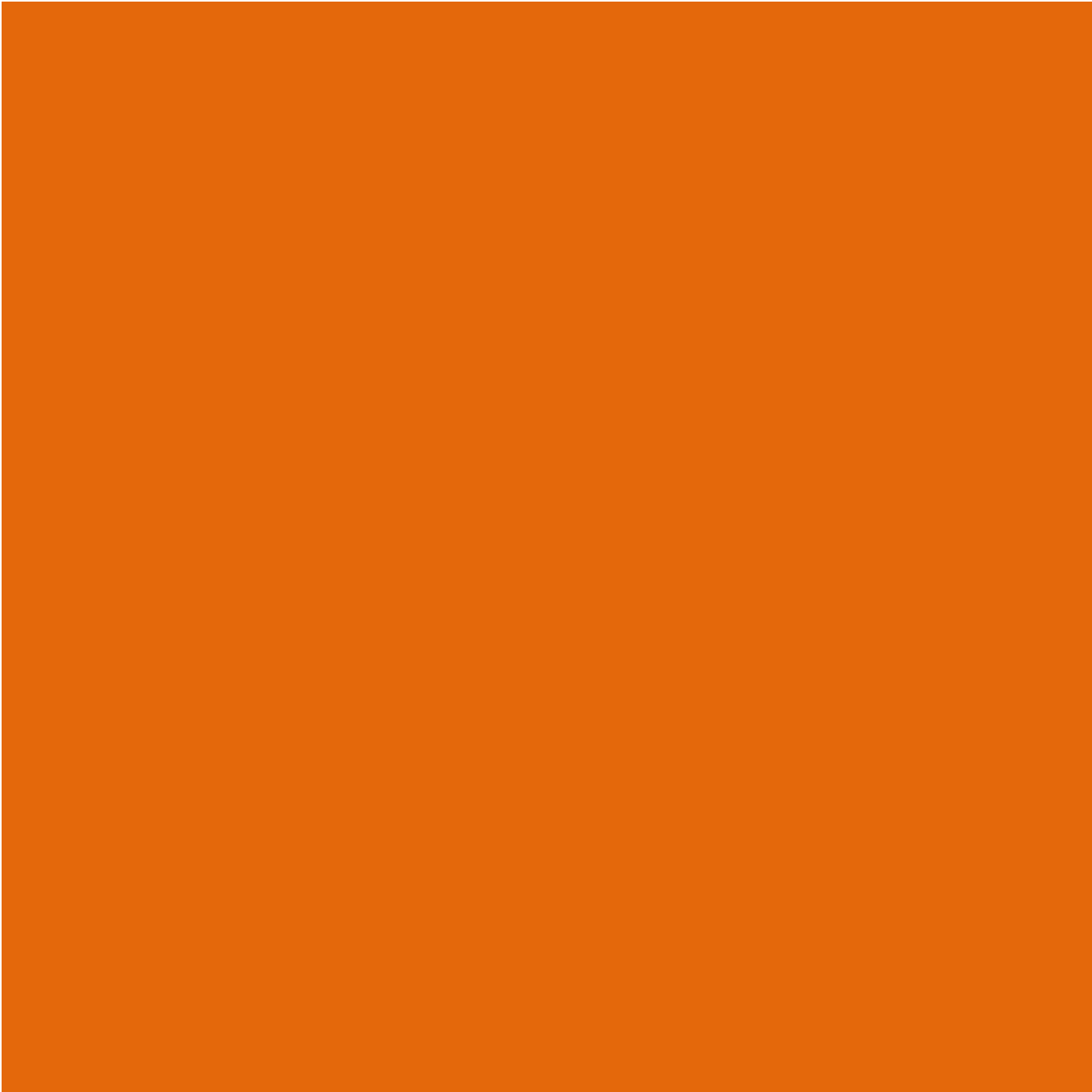
En février 2010, les *autorités italiennes ont ouvert une enquête concernant la filiale italienne de Swisscom Fastweb* en raison de soupçons de fraude à la TVA et de blanchiment d'argent. Le tri-

bunal d'instruction n'a pas encore décidé s'il entendait placer la société sous administration forcée. Les répercussions sur la valeur du fonds commercial (goodwill) porté au bilan de Swisscom dans le cadre de l'acquisition de Fastweb ainsi que sur la valeur de mise en équivalence de la participation dans Swisscom inscrite au bilan de la Confédération, ne peuvent pas encore, à l'heure actuelle, être évaluées de façon suffisamment précise.

64 Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) examinera le compte d'Etat 2009 en se fondant sur la loi sur le Contrôle des finances (RS 614.0). Il soumettra son rapport aux commissions des finances du Conseil des Etats et du Conseil national. Après avoir

été revu par les deux Chambres, le rapport sera publié sur le site Internet du CDF www.efk.admin.ch sous la rubrique Publications/Rapports.



en %	Compte 1992	Compte 1997	Compte 2002	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009
Quote-part des dépenses	10,7	11,5	11,5	10,4	10,4	10,9
Dépenses ordinaires (en % du PIB nom.)						
Quote-part d'impôt	8,6	9,0	9,9	10,2	10,8	10,4
Recettes fiscales ordinaires (en % du PIB nom.)						
Quote-part des recettes	9,9	10,1	10,9	11,1	11,8	11,4
Recettes ordinaires (en % du PIB nom.)						
Solde budgétaire	-0,8	-1,4	-0,6	+0,8	+1,3	+0,5
Solde de financement ordinaire (en % du PIB nom.)						
Taux d'endettement brut	15,7	25,3	28,2	23,2	22,5	20,7
Dettes brutes (en % du PIB nom.)						
Taux d'endettement net	10,2	16,8	22,4	17,4	17,4	15,9
Dettes moins patrimoine financier (en % du PIB nom.)						
Charge d'intérêts nette	4,7	5,0	6,9	5,5	4,6	4,3
Dépenses d'intérêts nettes (en % des recettes ord.)						
Quote-part d'investissement	11,0	14,9	13,2	11,6	11,6	12,4
Dépenses d'investissement (en % des dépenses ord.)						
Quote-part de transfert	63,6	69,3	73,6	75,2	73,2	73,7
Dépenses de transfert (en % des dépenses ord.)						
Quote-part des recettes fiscales affectées	14,2	16,5	21,5	21,1	19,8	20,1
Impôts affectés (en % des recettes fiscales ord.)						
Effectifs moyens (EPT)	40 058	37 994	33 662	32 104	32 398	33 056
Nombre de postes équivalents plein temps (EPT)						

Pour apprécier l'évolution des finances de la Confédération, il existe plusieurs indicateurs budgétaires. Les principaux indicateurs en question sont la quote-part des dépenses, la quote-part d'impôt, le ratio du solde budgétaire et le taux d'endettement. L'appréciation de la situation des finances fédérales se fonde non seulement sur les données les plus récentes, mais aussi sur l'évolution des indicateurs sur plusieurs années. Il convient toutefois d'émettre certaines réserves sur la pertinence de ces indicateurs, notamment en ce qui concerne une évaluation différenciée de l'activité étatique, de la densité réglementaire ainsi que de la limite entre les domaines d'activité de l'Etat et de l'économie privée. Ces réserves doivent en particulier être prises en considération dans le cadre de comparaisons internationales.

Le calcul des indicateurs suivants se fonde – à l'instar des statistiques de l'OCDE – sur les chiffres du compte de financement, abstraction faite des transactions extraordinaires. Les indicateurs de la Confédération sont basés sur les comptes généraux, soit ceux de l'administration centrale sans les comptes spéciaux (domaine des EPF, Régie fédérale des alcools, fonds pour les grands projets ferroviaires, fonds d'infrastructure) et sans les assurances sociales obligatoires¹. La plupart des indicateurs sont exprimés par rapport au PIB nominal, reflet de la production d'une économie nationale. Le PIB mesure la valeur des biens et services produits dans le pays pour autant qu'ils ne soient pas

consommés pour produire d'autres biens et services; autrement dit, il définit la création de valeur. La *variation* d'un indicateur est donc toujours en partie imputable à celle du PIB nominal. D'autres indicateurs relatifs à certaines composantes des finances fédérales livrent des informations supplémentaires.

Les composantes du PIB sont régulièrement revues pour diverses raisons: réévaluation (chaque trimestre), adaptation aux données de la comptabilité nationale (une fois l'an) ou adoption de nouvelles définitions (à intervalles irréguliers).

Quote-part des dépenses

La quote-part des dépenses est un indicateur sommaire de l'ampleur de l'activité déployée par la Confédération par rapport à l'économie. En 2009, les dépenses se sont accrues de 2,9 %, tandis que le PIB nominal a reculé de 1,2 %. Il en résulte une augmentation de la quote-part des dépenses de 0,5 point de pourcentage. L'une des principales causes de cette évolution expansive des dépenses réside dans les mesures de stabilisation votées par le Parlement pour un montant d'environ 1 milliard. En dépit de cette progression, les dépenses sont plus basses que les prévisions du budget (- 792 mio).

Quote-part d'impôt

La quote-part d'impôt reflète la charge fiscale qui pèse sur la population et sur l'économie du fait des impôts fédéraux. Le recul qu'elle subit s'explique par le fait que les recettes fiscales ordi-

¹ Sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances (www.efv.admin.ch) figurent les chiffres, régulièrement mis à jour, concernant la Confédération et les autres administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) ainsi que les données nécessaires à des comparaisons internationales.

naires ont davantage fléchi (- 4,9 %) que le PIB en termes nominaux (- 1,2 %).

Quote-part des recettes

La quote-part des recettes diminue dans les mêmes proportions que la quote-part d'impôt, étant donné que les recettes ordinaires ont presque autant diminué (- 4,6 %) que les recettes fiscales ordinaires (- 4,9 %), qui font partie des recettes ordinaires.

Solde budgétaire

Ce ratio indique le solde ordinaire du compte de financement rapporté au PIB nominal. Ce paramètre est précédé d'un signe positif en cas d'excédent et négatif en cas de déficit. Le résultat ordinaire du compte 2009 est inférieur de 2,7 milliards à celui du compte 2008, qui avait enregistré un excédent record de 7,3 milliards. Le solde du compte fléchit ainsi de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Taux d'endettement brut

Le taux d'endettement englobe l'endettement brut de la Confédération (engagements courants, dettes à court et à long terme, conformément aux critères de l'UE définis dans le cadre du traité de Maastricht). Grâce à l'excédent du compte de financement, la dette brute de la Confédération a bénéficié d'une réduction massive de près de 11 milliards. C'est pourquoi le taux d'endettement diminue de 1,8 point de pourcentage.

Taux d'endettement net

Le taux d'endettement net correspond à la dette - déduction faite des liquidités, des créances et des placements financiers - par rapport au PIB. Contrairement au taux d'endettement brut, le taux d'endettement net enregistre un recul légèrement moins marqué, étant donné que le patrimoine financier a diminué de 1,7 milliard par rapport à l'année précédente.

En vertu de l'art. 3 de la loi sur les finances de la Confédération, le patrimoine financier comprend tous les actifs qui ne sont pas directement affectés à l'exécution des tâches publiques. D'où la possibilité d'affecter ces actifs à l'amortissement de la dette.

Charge d'intérêts nette

La charge d'intérêts nette affiche une baisse plus prononcée que celle des recettes ordinaires. C'est pourquoi elle enregistre un recul de 0,3 point de pourcentage en 2009.

Quote-part d'investissement

Les investissements de la Confédération se répartissent comme suit: un tiers environ sont des investissements propres sous forme d'immobilisations corporelles (en particulier les routes nationales) et de stocks; deux tiers représentent des transferts à des tiers sous forme de contributions à des investissements (notamment pour le trafic routier et ferroviaire), ainsi que des prêts et des participations. Relevons par ailleurs que la Confédération opère une part considérable de ses investissements par le biais du fonds pour les grands projets ferroviaires et du fonds d'infrastructure, qui sont gérés comme des financements spéciaux (cf. tome 4). En 2009, les dépenses d'investissement ont crû plus fortement (+ 9,7 %) que les dépenses ordinaires (+ 2,9 %). La quote-part d'investissement passe dès lors à 12,4 %.

Quote-part de transfert

La quote-part de transfert englobe les contributions aux dépenses courantes ainsi que les transferts à caractère d'investissement. Les dépenses de transfert représentent, au total, 73,7 % des dépenses ordinaires. Les finances fédérales consistent ainsi avant tout en opérations de transfert: trois quarts environ des dépenses sont destinées aux assurances sociales, aux cantons, aux EPF ainsi qu'à des bénéficiaires de subventions. La quote-part de transfert s'est accrue de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par la croissance des dépenses de transfert supérieure à la moyenne des dépenses totales (+ 3,6 %). Elle est due pour 40 % aux effets des mesures de stabilisation conjoncturelle. Les dépenses du domaine propre (dépenses de personnel, dépenses de biens et service et d'exploitation, dépenses financières, investissements en matériel) n'évoluent que très modérément (+ 1 %) en raison du recul marqué des intérêts passifs.

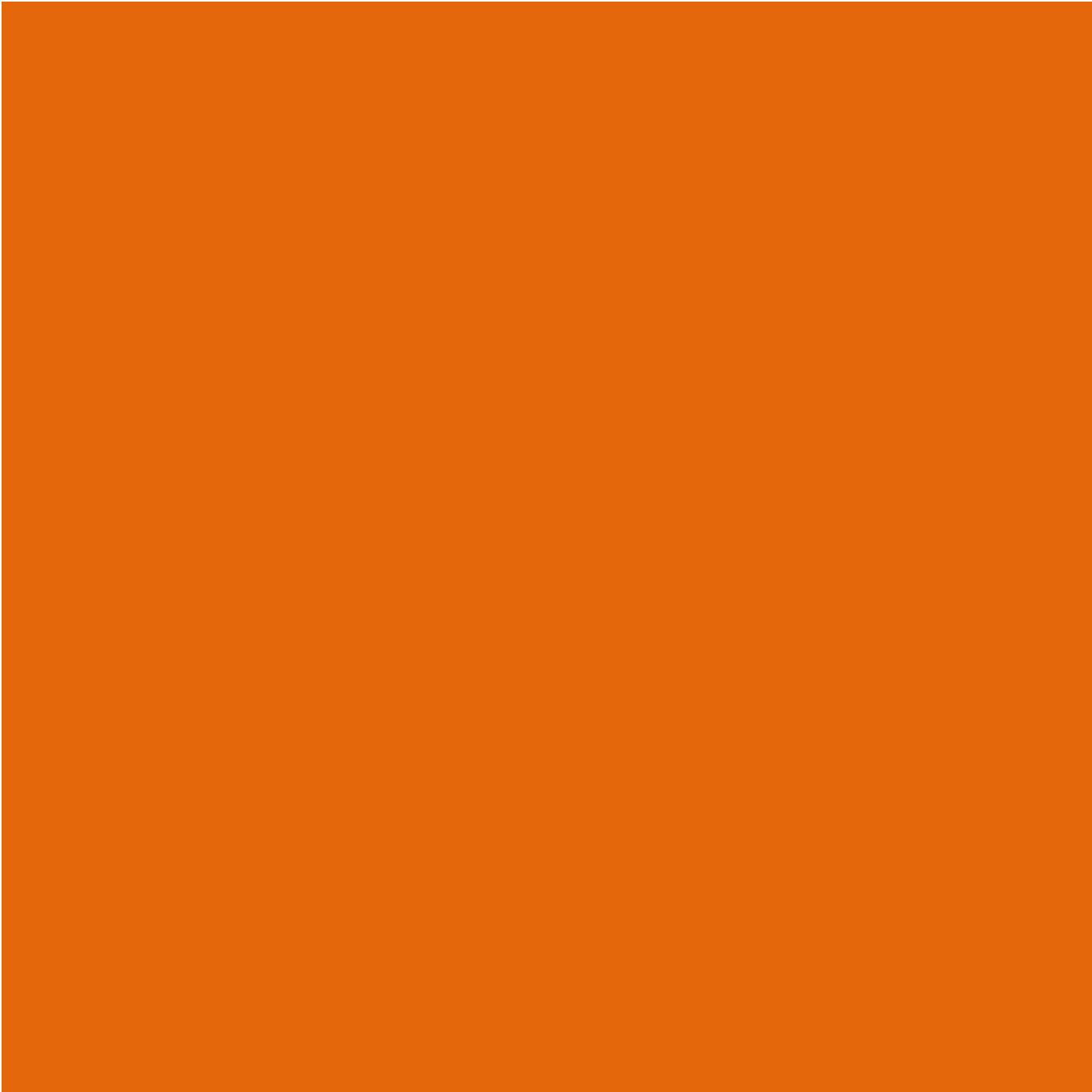
Quote-part des recettes fiscales affectées

Une part des recettes de la Confédération est affectée à l'accomplissement de tâches spécifiques. Dans les finances fédérales, ces réserves constituent des financements spéciaux. Si elles garantissent le financement de certaines dépenses, les recettes affectées restreignent la marge de manœuvre de la Confédération en matière de politique budgétaire. Elles comportent aussi le risque d'une utilisation peu efficace des ressources, puisque la tâche qu'elles financent n'est pas mise en concurrence avec les autres tâches de la Confédération. La quote-part des recettes fiscales affectées a suivi une hausse constante dans les années 1990. En 2009, cette quote-part a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, car le recul des recettes provenant d'impôts affectés, en particulier de l'impôt sur les huiles minérales grevant les carburants, a été moins marqué que pour les recettes fiscales ordinaires. Les principaux domaines d'affectation concernés comprennent aujourd'hui l'AVS (notamment le point de TVA en faveur de l'AVS et l'impôt sur le tabac) et le trafic routier (par ex. impôt sur les huiles minérales grevant les carburants) (cf. tome 1, ch. 62/9).

Effectifs moyens (EPT)

L'an dernier, les effectifs de la Confédération ont progressé d'au moins 2 % par rapport à l'année précédente. Ce taux correspond à 658 postes supplémentaires équivalents plein temps. A fin 2009, la Confédération comptait 33 056 collaborateurs (équivalents plein temps). Cette hausse des effectifs est liée aux postes supplémentaires créés pour assurer l'exécution de nouvelles

tâches (reprise par la Confédération de l'entretien des routes nationales, mise en oeuvre des accords d'association à Schengen et Dublin) ou le renforcement de tâches existantes (représentations consulaires à l'étranger et domaine de l'asile). Des informations détaillées sur l'évolution des effectifs figurent sous le ch. 31 du tome 3.



Explications concernant l'arrêté fédéral I

L'Assemblée fédérale approuve le compte annuel de la Confédération en adoptant l'arrêté fédéral (art. 4 et 5, let. a, LFC; RS 611.0). Elle approuve séparément chaque poste comptable: les charges et les dépenses d'investissement ainsi que les revenus et les recettes d'investissement. Les postes comptables doivent respecter les principes du produit brut (ils ne donnent pas lieu à une compensation mutuelle), de l'universalité, de l'annualité (leur validité est limitée à une année) et de la spécialité (ils doivent être affectés aux dépenses pour lesquelles ils ont été autorisés).

Explications concernant les articles de l'arrêté

Art. 1 Approbation

Le *compte de résultats* présente les charges et les revenus ordinaires et extraordinaires après déduction de l'imputation interne des prestations entre unités administratives. Le *compte de financement* indique les dépenses et les recettes. Les dépenses totales comprennent l'ensemble des charges et des dépenses d'investissement ordinaires et extraordinaires qui ont une incidence financière. Les recettes totales englobent les revenus et recettes d'investissement ordinaires et extraordinaires qui ont une incidence financière. Le *découvert du bilan* comprend les résultats cumulés des clôtures antérieures du compte de résultats (des années précédentes et de l'année considérée), y compris les opérations effectuées directement à la charge du découvert du bilan.

Les explications concernant le compte de résultats, le compte de financement, le bilan, le compte des investissements et l'état du capital propre figurent dans le tome 1, ch. 5 et 6.

Art. 2 Frein à l'endettement

Le *plafond des dépenses totales* correspond au produit des recettes ordinaires et du facteur conjoncturel, auquel s'ajoutent les dépenses extraordinaires (art. 13 et 15 LFC). Les dépenses extraordinaires doivent être approuvées par le Parlement à la majorité qualifiée (art. 159, al. 3, let. c, Cst.; RS 101). Si, à la fin de l'année, les dépenses totales sont supérieures ou inférieures au plafond

des dépenses, la différence est débitée d'un *compte de compensation* tenu hors du compte d'Etat ou créditée au compte en question (art. 16 LFC).

En ce qui concerne le frein à l'endettement, voir le tome 1, ch. 61/4.

Le compte 2009 ne comporte pas de dépenses extraordinaires.

Art. 3 Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits sont soumis à approbation ultérieurement, avec le compte d'Etat (art. 35 LFC). Les détails figurent dans l'annexe 1 à l'arrêté fédéral.

En ce qui concerne les transferts de crédits, voir le tome 2B, ch. 13.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB

Les unités appliquant la GMEB peuvent constituer des *réserves affectées* lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. Elles peuvent constituer des *réserves générales* lorsqu'elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires non budgétisées ou qu'elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget. La constitution de réserves doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée fédérale (art. 46 LFC). Les détails concernant les demandes de constitution de réserves affectées et de réserves générales figurent dans l'annexe 2 à l'arrêté fédéral.

En ce qui concerne la GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) et la constitution ou la dissolution de réserves, voir le tome 3, ch. 4.

Art. 5 Disposition finale

L'arrêté fédéral concernant le compte d'Etat revêt, en vertu de l'art. 25, al. 2, LParl (RS 171.10), la forme d'un arrêté fédéral simple.

Projet

Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2009

du # juin 2010

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale (Cst.)¹ vu le mes-
sage du Conseil fédéral du 31 mars 2010²

arrête:

Art. 1 Approbation

¹ Le compte d'Etat de la Confédération suisse (compte de la Confédération) pour l'exercice 2009 est approuvé.

² Il se solde par:

- | | |
|---|------------------------|
| a. un excédent de revenus au
compte de résultats de | 7 290 630 316 francs; |
| b. un excédent de recettes au
compte de financement de | 9 744 989 587 francs; |
| c. un découvert du bilan de | 38 172 517 148 francs. |

Art. 2 Frein à l'endettement

Les dépenses totales du compte de financement sont inférieures de 3 818 476 901 francs au montant maximal autorisé pour les dépenses totales. Ce montant est porté au crédit du compte de compensation.

Art. 3 Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits pour un total de 45 588 454 francs sont approuvés selon l'annexe 1.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB

La constitution de nouvelles réserves par les unités administratives appliquant la GMEB pour un total de 53 525 299 francs est arrêtée selon l'annexe 2.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Annexe 1
(art. 3)

Dépassements de crédit

CHF		Budget et mutations 2009	Compte 2009	Dépassement de crédit	ACF
Total				45 588 454	
Sans incidences financières				44 908 454	
101 Assemblée fédérale					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	49 600	49 600	
108 Tribunal administratif fédéral					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	99 900	99 900	
301 Secrétariat général du DFI					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	213 681	213 681	
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	664	664	
325 Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	84 210	84 210	
417 Commission fédérale des maisons de jeu					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	5 450	5 500	
500 Secrétariat général du DDPS					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	1 389 000	1 389 000	
A2190.0105	Attribution à provisions, accidents véhic. à moteur Conf.	–	3 471 000	3 471 000	
525 Défense					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	3 970 000	3 970 000	
603 Monnaie fédérale Swissmint					
A6300.0109	Attribution à la provision pour la circulation monétaire	42 650 000	53 010 000	10 360 000	
605 Administration fédérale des contributions					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	1 833 325	1 833 325	
620 Office fédéral des constructions et de la logistique					
A2190.0030	Attribution à des provisions, immeubles	–	18 020 000	18 020 000	
A2190.0031	Attribution à des provisions, immeubles du domaine des EPF	–	2 330 000	2 330 000	
701 Secrétariat général du DFE					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	245 796	245 796	
704 Secrétariat d'Etat à l'économie					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	462 719	462 719	
706 Office fédéral de la formation prof. et de la technologie					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	113 459	113 459	
708 Office fédéral de l'agriculture					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	209 053	209 053	
720 Office vétérinaire fédéral					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	310 188	310 188	
721 Institut de virologie et d'immunoprophylaxie					
A6100.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	12 947 300	13 282 919	299 688	
724 Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	6 755	6 755	
801 Secrétariat général du DETEC					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	29 769	29 800	
802 Office fédéral des transports					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	112 384	112 400	
805 Office fédéral de l'énergie					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	271 088	271 100	
806 Office fédéral des routes					
A6220.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	661 526 000	661 968 216	442 216	
810 Office fédéral de l'environnement					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	440 418	440 500	
812 Office fédéral du développement territorial					
A2190.0010	Attribution à des provisions, soldes horaires positifs	–	137 821	137 900	
Imputation des prestations				680 000	
101 Assemblée fédérale					
A2114.0001	Charges de biens et services liées à l'informatique	9 242 800	9 920 779	680 000	13.01.2010

Annexe 2
(art. 4)

Constitution de réserves générales

N°	Unité administrative	Montant en francs
285	Centre de services informatiques du DFAE	310 000
307	Bibliothèque nationale suisse	219 000
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	213 500
414	Office fédéral de métrologie	38 733
506	Office fédéral de la protection de la population	539 000
542	armasuisse S+T	239 306
543	armasuisse Immobilier	3 340 000
570	Office fédéral de topographie (swisstopo)	749 349
735	Organe d'exécution du service civil	700 745
740	Service d'accréditation suisse	86 358
803	Office fédéral de l'aviation civile	2 000 000

Remarque: Dans le cas de la Bibliothèque nationale, de MétéoSuisse et de swisstopo, il s'est avéré, après la clôture du compte, que les critères relatifs à la constitution de réserves n'étaient pas tous remplis. Les montants figurant dans le tableau seront extournés.

Constitution de réserves affectées

N°	Unité administrative	Montant en francs
285	Centre de services informatiques du DFAE	2 500 000
307	Bibliothèque nationale suisse	690 000
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	300 000
414	Office fédéral de métrologie	411 861
485	Centre de services informatiques du DFJP	3 715 000
542	armasuisse S+T	717 630
543	armasuisse Immobilier	19 015 000
570	Office fédéral de topographie (swisstopo)	1 476 800
603	Monnaie fédérale Swissmint	650 000
609	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	9 199 227
710	Agroscope	1 301 400
735	Organe d'exécution du service civil	800 000
740	Service d'accréditation suisse	643 000
785	Centre de services informatiques du DFE	299 390
803	Office fédéral de l'aviation civile	700 000
806	Office fédéral des routes	2 565 000
808	Office fédéral de la communication	105 000